

VOLET II :
GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE
L'ESPACE RURAL ET GESTION DES
MILIEUX NATURELS ET PAYSAGER

Chapitre I : INTRODUCTION

La présente thématique de travail cherche à mieux connaître les acteurs impliqués dans la gestion des espaces ruraux qui présentent un intérêt naturel ou paysager. Un bilan des méthodes et techniques les plus souvent utilisées dans ce cadre doit également être réalisé. A terme, l'objectif est de déterminer comment de nouveaux acteurs pourront être impliqués dans des activités similaires mais dans d'autres sites, y compris les sites Natura 2000.

La recherche se structure en trois phases, chacune correspondant à une année de travail.

La première phase du travail, réalisée au cours de la première année de convention, a poursuivi ces objectifs à travers une enquête auprès des acteurs ruraux concernés et une recherche bibliographique.

Cette première enquête a été réalisée en rencontrant une quarantaine d'acteurs ruraux, choisis tant au sein du monde agricole que forestier, dans le monde scientifique, l'administration, le monde associatif et politique, les gestionnaires et acteurs de terrain, etc.

La seconde phase de travail comprend quatre objectifs :

- Enquête approfondie à caractère socio-économique auprès des agriculteurs et forestiers
- Contexte et bilan des expériences similaires menées à l'étranger
- Bilan et analyse des politiques sectorielles (fonds régionaux ou fonds structurels) en la matière
- Étude de faisabilité relative à l'instauration d'un programme visant à coordonner de telles actions.

Toutefois, en accord avec le Comité d'Accompagnement, la priorité a été donnée à la préparation des publications finalisant le travail réalisé au cours de la subvention précédente :

- « Pour une meilleure prise en compte des paysages », plaquette n°4 de la CPDT, aujourd'hui publiée ;
- « Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie », Etudes et Documents n°5 de la CPDT, dont la première épreuve est en cours de relecture.

Le temps de travail disponible a été consacré à la réalisation de deux des quatre objectifs prévus.

a) Enquête approfondie à caractère socio-économique auprès des agriculteurs et forestiers

Le cahier des charges demandait de réaliser une enquête socio-économique auprès des agriculteurs et des forestiers. Etant donné la disparité du public visé, il nous a paru indispensable de scinder le projet en trois volets : les agriculteurs, les forestiers publics et les forestiers privés. Chaque volet devait faire l'objet d'une enquête spécifique, avec une méthodologie et un questionnaire adapté au public visé.

L'élaboration des questionnaires d'enquête s'est appuyée sur le travail réalisé au cours de la première année de recherche. Les rencontres avec les acteurs de l'espace rural et la recherche bibliographique portant sur les techniques ont permis de contextualiser la démarche et de préciser les questions à aborder. Les nouvelles enquêtes se devaient de compléter et préciser, de quantifier si possible, les informations plus qualitatives récoltées lors de l'enquête basée sur des entretiens.

L'idée de réaliser ces enquêtes socio-économiques sur base d'entretiens individuels a donc assez rapidement été écartée : l'objectif de quantification n'aurait pas pu être atteint à travers la quarantaine d'entretiens réalisables (soit une bonne dizaine par enquête).

Bien qu'un travail relativement important ait été consacré à l'enquête destinée aux agriculteurs, jusqu'à la réalisation presque aboutie d'un questionnaire, des problèmes concrets (disponibilité des données nécessaires, ampleur du travail pour les trois enquêtes envisagées) et théoriques (opportunité de sa réalisation) nous ont poussé à ne pas la poursuivre.

L'enquête destinée aux forestiers publics n'a pas pu être menée à bonne fin : la DNF n'a pas jugé sa réalisation opportune du fait que les cantonnements étaient débordés de travail.

Enfin, la réalisation de l'enquête auprès des forestiers privés, préparée avec la collaboration de la Société Royale Forestière de Belgique, a pu être réalisée. Les premiers résultats sont présentés dans le présent rapport.

b) Bilan et analyse des politiques sectorielles

La seconde phase du programme de travail prévoit également le recueil des législations applicables et l'identification des intervenants institutionnels en vue de leur analyse approfondie. Ce travail a débuté fin avril 04 (c'est-à-dire lorsque la brochure de sensibilisation au paysage a été finie).

A ce stade, la méthode de travail a essentiellement consisté à identifier les mesures, actions ou sous-actions des différents programmes européens en lien avec la thématique et à recueillir les bilans éventuels déjà existants, tels qu'ils sont présentés dans les principaux documents (par exemple, pour les programmes d'initiative nationale (les objectifs) dans les DOCUP, les Compléments des programmation et les rapports d'évaluation à mi-parcours).

En raison du temps disponible, seule une première phase d'analyse a pu être réalisée. Elle est relative aux fonds structurels européens et aux programmes d'initiative communautaires pour la période de programmation 2000-2006 et fait l'objet du chapitre III de ce Volet II.

Chapitre II : RESULTATS DE L'ENQUETE RELATIVE AUX PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES

1. RAPPEL DU CONTEXTE DE TRAVAIL

L'enquête, réalisée par courrier, a été envoyée aux 3000 propriétaires forestiers abonnés au Silva Belgica, publication de la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB). Le public touché par l'enquête est donc celui des propriétaires les plus investis dans leur forêt parmi les quelques 120 000 propriétaires forestiers privés.

Le questionnaire, tel qu'il a été envoyé, a été présenté et analysé dans le rapport provisoire du mois de mars 2004. Il est structuré en 7 volets :

- Votre forêt/ votre bois et vous
- Caractéristiques de votre bois ou votre forêt
- Gestion sylvicole
- Subventions
- Gestion du grand gibier et sylviculture
- Votre forêt, la nature et le paysage
- Situation personnelle du répondant et celle de la forêt.

Ces volets sont articulés en différentes questions, qui sont reprises ci-dessous au fur et à mesure de la présentation des résultats.

Nous avons reçu 475 réponses sur les 3000 envois, soit environ 16% de réponses.

2. ANALYSE DES RESULTATS QUESTION PAR QUESTION

2.1 LOGIEL ET TRAITEMENTS UTILISES

Les réponses au questionnaire, qui nous sont revenues par courrier papier, ont été encodées à l'aide d'un interface Access, pour faciliter le travail de l'encodeur et rendre aussi précis que possible l'encodage réalisé. Une vérification systématique a ensuite été réalisée, à la recherche d'erreurs et d'incohérences.

L'analyse des résultats proprement dite a été réalisée à l'aide du logiciel Sphinx. Les données, encodées dans Access et disponibles dans Excel, ont été transférées dans Sphinx. Ce logiciel avait été choisi pour ses qualités associant convivialité de l'interface et qualité des analyses statistiques disponibles.

Sphinx propose les tests statistiques selon l'analyse en cours :

- Tableau à plat (question par question) : intervalle de confiance et test du Chi² (comparaison à une répartition de référence ou comparaison de deux effectifs) ;
- Tableau croisé : test du Chi² (comparaison à l'équi-répartition et mise en évidence des écarts les plus significatifs).

Les tests sont considérés comme significatifs au niveau de signification $\alpha = 0,05$ et très significatifs au niveau de signification $\alpha = 0,01$.

2.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÉPONDANT ET SA FORÊT

2.2.1 Sexe

Les hommes constituent la toute grande majorité des répondants, avec près de 90% d'entre eux. Il se peut cependant que cette moyenne soit quelque peu surestimée : des couples peuvent répondre ensemble à l'enquête et ne mentionner que l'homme à cette question.

Tableau 1 - Sexe

sexe	Nb. cit.	Intervalles de confiance
non répondu	10	0,8% < 2,1 < 3,4%
masculin	422	86,0% < 88,8 < 91,7%
féminin	43	6,5% < 9,1 < 11,6%

2.2.2 Age

Parmi les âges mentionnés par les répondants, la catégorie des « moins de 10 ans » est trop importante pour être plausible. Il est probable que des erreurs de lecture et de retranscription se soient conjuguées pour donner un résultat non négligeable à cette classe d'âge. Nous n'en tiendrons pas compte dans le graphique ci-dessous, non plus que des non-réponses¹.

Tableau 2 - Age

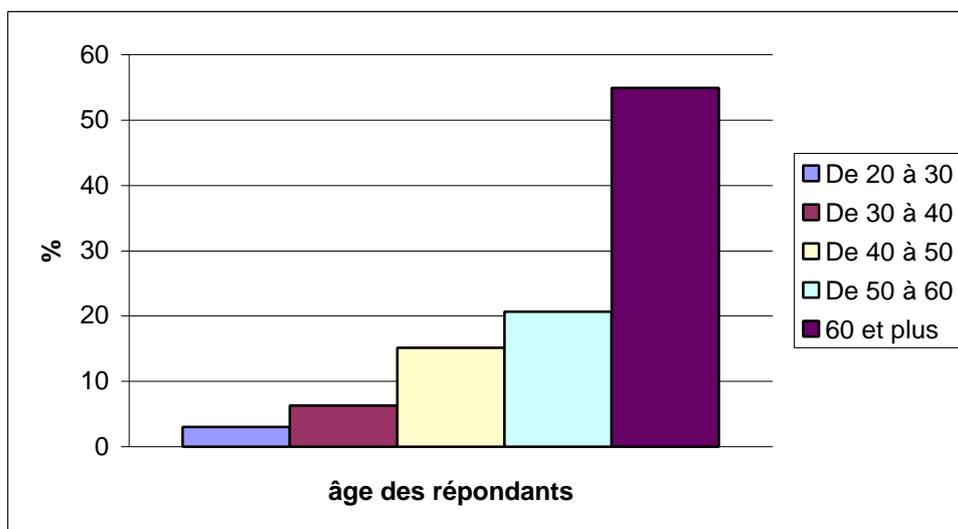
age	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Non réponse	38	5,6% < 8,0 < 10,4%
Moins de 10	40	5,9% < 8,4 < 10,9%
De 10 à 20	0	-
De 20 à 30	12	1,1% < 2,5 < 3,9%
De 30 à 40	25	3,3% < 5,3 < 7,3%
De 40 à 50	60	9,7% < 12,6 < 15,6%
De 50 à 60	82	13,9% < 17,3 < 20,7%
60 et plus	218	41,4% < 45,9 < 50,4%
TOTAL OBS.	475	

En ne tenant compte que des répondants qui ont précisé leur âge et qui font partie des catégories de plus de 10 ans, on constate que plus de 50% d'entre eux ont plus de 60 ans. Leur nombre est de plus en plus faible dans les catégories d'âge les plus jeunes.

La population enquêtée semble donc principalement masculine et âgée, ce qui correspond à la vision qu'a la SRFB de ses membres. Lors d'une enquête réalisée par la SRFB auprès de ses membres, 53% des répondants avaient plus de 60 ans. C'est en effet après leur pension, ou après avoir hérité de la forêt, que les gens ont davantage l'opportunité et la nécessité de s'investir dans leur forêt.

¹ Le temps disponible ne nous a pas permis de consulter les questionnaires pour rechercher plus précisément la source de l'erreur. En cas de nécessité, cette démarche pourrait être réalisée ultérieurement.

Figure 1 - Age



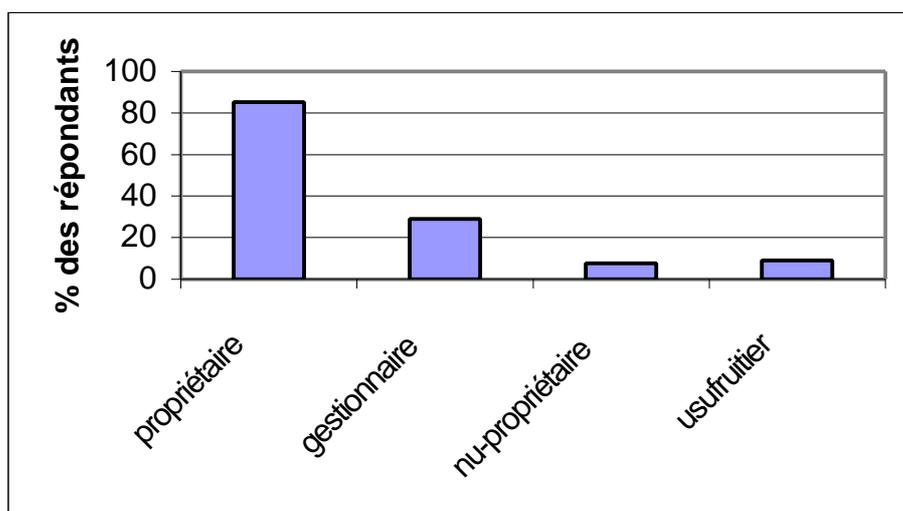
2.2.3 Statut du répondant vis-à-vis de la forêt

La question visait à déterminer si le répondant est propriétaire, gestionnaire, nu-propriétaire ou usufruitier de la forêt. Plusieurs réponses étaient possibles.

Tableau 3 – Statut du répondant

Vous êtes :	% et nombre des réponses
propriétaire	65,1% (405)
gestionnaire	22,2% (138)
nu-propriétaire	5,8% (36)
usufruitier	6,9% (43)

Figure 2 – Statut du répondant



Etant donné que plusieurs réponses sont possibles pour un même répondant, le nombre total de réponses obtenues est supérieur au nombre de répondants. Le graphique ci-dessous (figure 2) illustre le pourcentage de répondants ayant choisi chacun des items; le total des pourcentages peut donc dépasser les 100%.

85% des répondants sont propriétaires du bien, 29% en sont gestionnaires, 8% nu-propriétaires et 9% usufruitiers.

2.2.4 Gestion de la forêt

La question était posée comme suit :

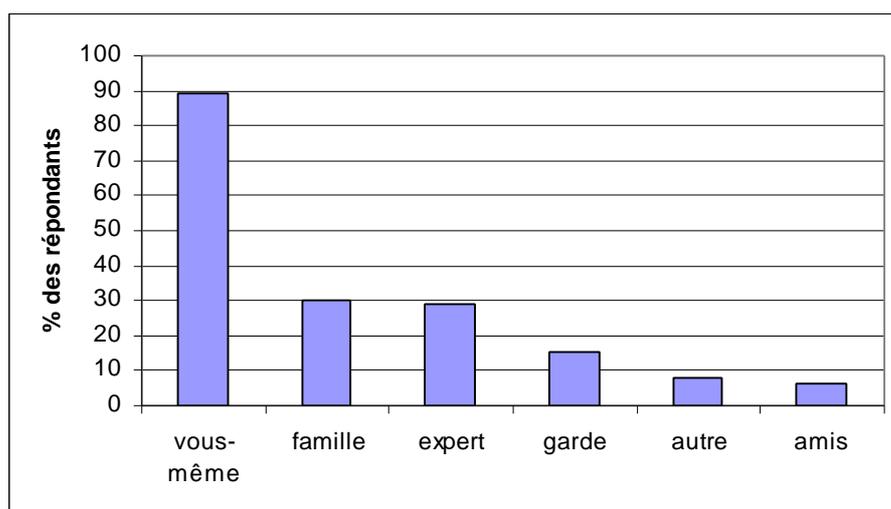
Qui intervient dans la gestion de votre forêt ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Vous-même | <input type="radio"/> Votre garde employé (salaarié) |
| <input type="radio"/> Votre famille | <input type="radio"/> Un ami |
| <input type="radio"/> Un expert, une coopérative, un entrepreneur | <input type="radio"/> Autre |

Tableau 4 – Gestion de la forêt

	Nombre de réponses	% des répondants
% vous-même	423	89,05
famille	142	29,89
expert	137	28,84
garde	73	15,37
autre	37	7,79
amis	30	6,32
totaux	842	100

Figure 3 – Gestion de la forêt



Si l'on rapporte les résultats au nombre de répondants, on constate que près de 90% d'entre eux sont personnellement impliqués dans la gestion de leur forêt. La famille et les experts sont également assez présents (cités par 30 et 29% des répondants). On a recours à un garde dans 15% des cas, et les autres solutions (autres, amis) sont moins fréquents (8 et 6% des cas) (voir figure 3).

2.2.5 Niveau d'études

La question était formulée comme suit :

Quel est votre niveau d'étude le plus élevé ?

- Primaires
- Secondaires
- Supérieures non universitaires
- Universitaires

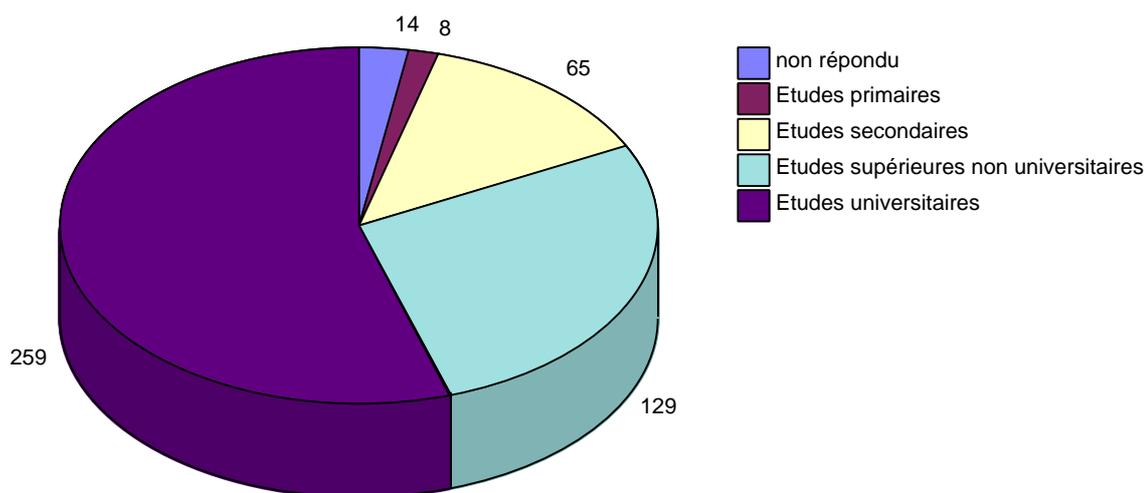
Plus de 50% des répondants disent avoir un diplôme d'études universitaires et encore plus de 27 autres % un diplôme d'études supérieures non universitaires (tableau 5 et figure 4).

Il semble que les répondants fassent partie d'une catégorie socio-culturelle privilégiée. Soit que les propriétaires forestiers soient effectivement issus de milieux privilégiés, soit que les personnes qui ont choisi de répondre à notre enquête fassent partie d'une frange favorisée au sein des propriétaires privés.

Tableau 5 – Niveau d'études

études	Nb. cit.	Intervalles de confiance
non répondu	14	1,4% < 2,9 < 4,5%
Etudes primaires	8	0,5% < 1,7 < 2,8%
Etudes secondaires	65	10,6% < 13,7 < 16,8%
Etudes supérieures non universitaires	129	23,2% < 27,2 < 31,1%
Etudes universitaires	259	50,1% < 54,5 < 59,0%

Figure 4 – Niveau d'études



2.2.6 Diplôme dans le domaine de la gestion forestière

Le tableau 6 montre que plus de 80% des propriétaires forestiers qui ont répondu à l'enquête ne disposent pas de diplôme dans le domaine forestier.

Tableau 6 – Diplôme de foresterie

diplôme foresterie	Nb. cit.	Intervalles de confiance
oui	86	14,6% < 18,1 < 21,6%
non	389	78,4% < 81,9 < 85,4%

2.2.7 Revenus du ménage

La question était posée comme suit :

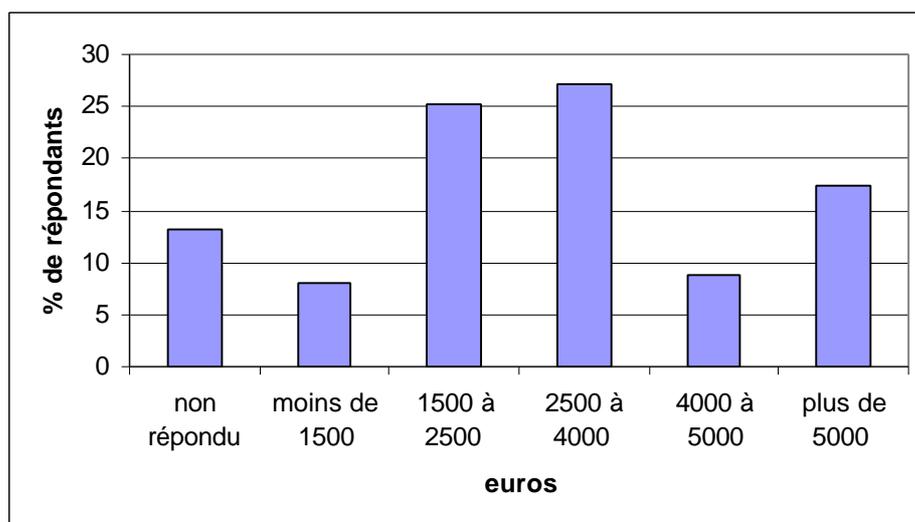
Quels sont les revenus mensuels nets de votre ménage?

- Moins de 1500 €
- Entre 1500 et 2500 €
- Entre 2500 et 4000 €
- Entre 4000 et 5000 €
- Plus de 5000 €

Tableau 7 – Revenus du ménage

revenus	Nb. cit.	Intervalles de confiance
non répondu	63	10,2% < 13,3 < 16,3%
moins de 1500 euros	38	5,6% < 8,0 < 10,4%
entre 1500 et 2500 euros	120	21,4% < 25,3 < 29,2%
entre 2500 et 4000 euros	129	23,2% < 27,2 < 31,1%
entre 4000 et 5000 euros	42	6,3% < 8,8 < 11,4%
plus de 5000 euros	83	14,1% < 17,5 < 20,9%

Figure 5 – Revenus du ménage



Cette question a suscité beaucoup de réactions. La proportion de personnes qui a refusé d'y répondre est importante (13% des répondants) et de nombreux commentaires ont été ajoutés à ce propos : les répondants jugeaient la question abusive, ne comprenaient pas son utilité dans le cadre du sujet de l'enquête.

Le revenu moyen annuel du ménage wallon est en 2001 de 23265 euros, soit 1938,75 euros par mois.

Les catégories les plus représentées ici (tableau 7 et figure 5) sont celles des revenus moyens à assez élevés, de 1500 à 4000 euros par mois et par ménage. Les revenus très élevés, supérieurs à 5000 euros par mois, sont aussi bien représentés (17,5 % des répondants).

2.2.8 Mode d'acquisition de la forêt

La question était posée comme suit :

Comment êtes-vous en possession de votre forêt/bois ? (plusieurs réponses possibles)

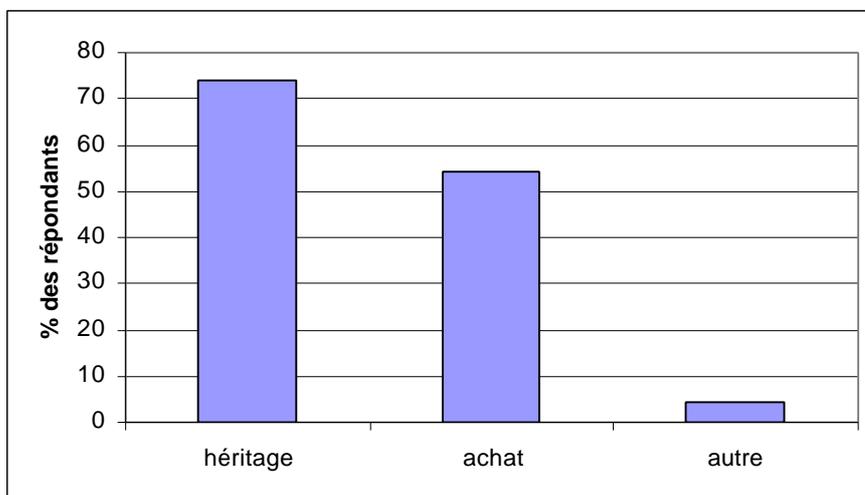
Héritage Achat Autre

Si l'on calcule le pourcentage de chacun des items par rapport au nombre de répondants, on constate qu'une large majorité des répondants (74%) possèdent leur bois au moins en partie par héritage et qu'une majorité des répondants (54%) sont propriétaires par achat, au moins pour une partie de leur forêt (tableau 8 et figure 6).

Tableau 8 – Mode d'acquisition de la forêt

	% des répondants
héritage	74,11
achat	54,32
autre	4,21

Figure 6 – Modes d'acquisition de la forêt



2.2.9 Situation de votre forêt/bois

La localisation des propriétés enquêtées a été réalisée sur base des codes postaux et des noms de commune. Une analyse spatiale des résultats pourrait être envisagée mais n'a pu être réalisée à ce jour.

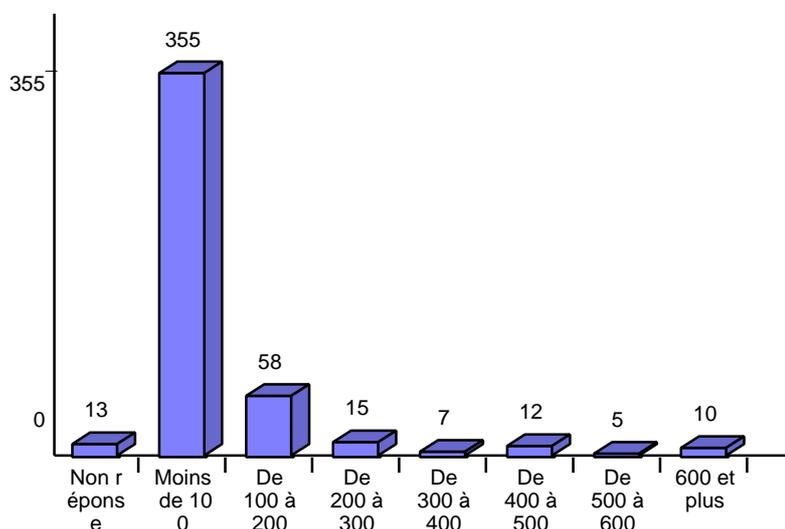
La surface totale cumulée des propriétés enquêtées est d'environ 39139 ha, sur une superficie d'environ 500 000 ha en RW toutes forêts confondues, donc environ 250 000 ha de forêt privée, soit environ 15,6% des forêts privées wallonnes.

La superficie des propriétés est reprise dans le tableau 9.

Tableau 9 - Superficie

superficie totale de votre forêt en ha	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Non réponse	13	1,3% < 2,7 < 4,2%
Moins de 100	355	70,8% < 74,7 < 78,6%
De 100 à 200	58	9,3% < 12,2 < 15,2%
De 200 à 300	15	1,6% < 3,2 < 4,7%
De 300 à 400	7	0,4% < 1,5 < 2,6%
De 400 à 500	12	1,1% < 2,5 < 3,9%
De 500 à 600	5	0,1% < 1,1 < 2,0%
600 et plus	10	0,8% < 2,1 < 3,4%

Figure 7 – Superficie des forêts en ha

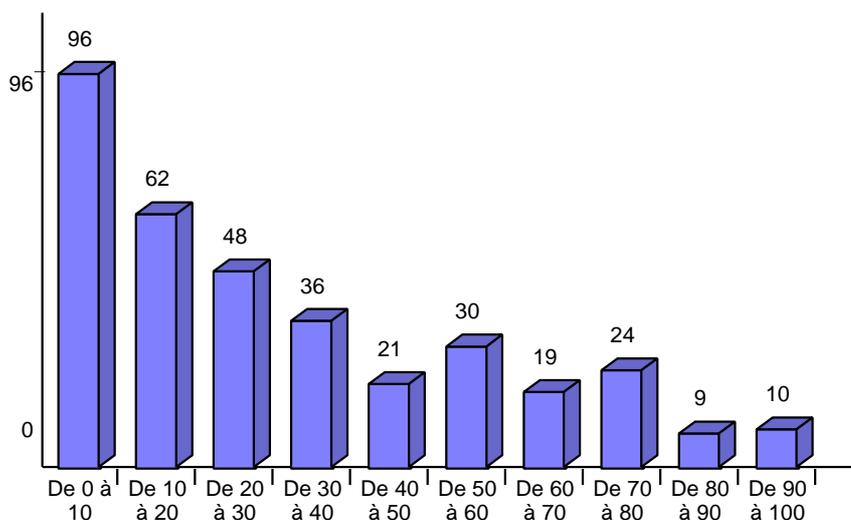


La répartition de la surface des répondants se trouve dans la figure 7. Environ 75% des répondants déclarent posséder moins de 100 ha de forêt. Dans cette catégorie de surface, de 0 à 100 ha, les fréquences se répartissent comme suit (figure 8).

Les surfaces des propriétés forestières des enquêtés sont donc inversement proportionnelles à leur fréquence : au plus les surfaces sont faibles, au plus elles sont fréquentes, et inversement.

D'après la SRFB, la moitié de leurs membres sont propriétaires de moins de 5 ha de forêts : la propriété forestière belge est composée de beaucoup de petites parcelles. D'après Tallier, ces propriétaires sont très nombreux mais ne couvrent qu'une petite partie du territoire forestier. Les autres propriétaires sont soit des propriétaires « moyens », possédant entre 5 et 50 ha, soit de gros propriétaires, possédant de quelques dizaines à quelques milliers d'hectares.

Figure 8 – Répartition des superficies des forêts comprises entre 10 et 100 ha



Une étude réalisée par V. Colson *et al* (2004), récemment publiée dans Les Cahiers forestiers de Gembloux, apporte des informations intéressantes dans le cadre de la présente enquête. Cette étude a été réalisée sur un échantillon aussi objectif que possible de propriétaires dans le but de caractériser les propriétés wallonnes et la gestion qui y est appliquée. Leur échantillon confirme que 50% des propriétaires possèdent moins de 5 ha, que 29% d'entre eux possèdent entre 5 et 50 ha et enfin que 22% des propriétaires possèdent plus de 50 ha. Il se peut cependant que leur échantillon ait sélectionné davantage de grandes propriétés que d'autres classes de surface.

Dans le cas de notre échantillon, les petits propriétaires, possédant moins de 5 ha, ne constituent qu'environ 13% des répondants. Les propriétaires moyens (entre 5 et 50 ha) représentent 42,5% de l'échantillon, avec environ le même nombre de propriétaires importants (41,9% des répondants). Notre méthode d'échantillonnage a donc très probablement sélectionné une part importante de grandes propriétés par rapport à la moyenne wallonne, bien qu'il n'existe pas de référence objective pour situer l'échantillon obtenu.

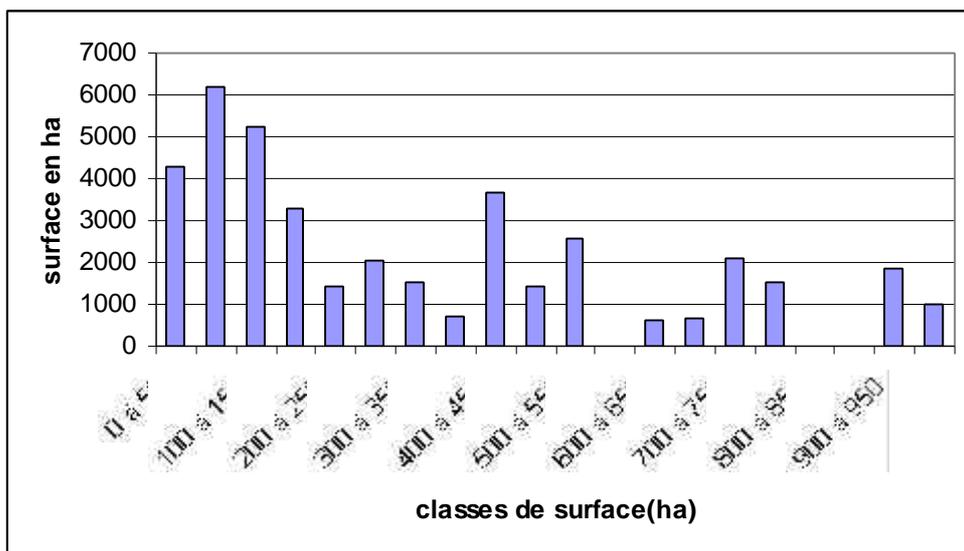
Les surfaces forestières correspondant aux différentes catégories de propriétaires sont reprises au tableau 10, ainsi que le pourcentage qu'elles représentent au sein de la surface forestière couverte par l'enquête. En taux de répondants, les propriétaires moyens et importants sont représentés équitablement, mais en terme de surface forestière concernée, on parle principalement des propriétaires jugés importants, soit à partir de 50 ha (près de 90% des surfaces couvertes par l'enquête). Quant aux petits propriétaires, ils ne couvrent que 0,25% de la surface forestière de l'échantillon.

Tableau 10 – Catégories de surface

superficie totale de votre forêt en ha	% répondants	ha	% des surfaces
Non réponse	2,7	-	-
Moins de 5	12,8	98	0,25
De 5 à 50	42,5	4202	10,74
De 50 à 1000	41,9	34839	89,01

Afin de nuancer quelque peu ces observations, la figure 9 présente une répartition des surfaces des propriétés des répondants par catégories de surface. Environ la moitié des surfaces appartiennent à des propriétaires possédant moins de 250 ha (398 propriétaires), tandis que l'autre moitié appartient à des propriétaires possédant entre 250 et 1000 ha de forêt (42 propriétaires). La moitié de la surface étudiée appartient donc à 8,8% des propriétaires qui ont répondu.

Figure 9 – Surface des forêts enquêtées par classes de surface



Il semble donc que notre enquête ait sélectionné les propriétaires moyens et importants, et que les surfaces forestières concernées par les répondants soient principalement des propriétés importantes.

2.2.10 Conclusion : public touché par l'enquête

Le public touché par l'enquête est donc principalement masculin et relativement âgé (ce qui correspond aux membres des la SRFB). Les répondants disposent de revenus moyens à très élevés par rapport à la population wallonne, ainsi qu'un niveau d'études élevé (plus de 80% d'entre eux déclarent disposer d'un diplôme d'études supérieures non universitaire ou universitaire) mais pas spécifiquement dans le domaine forestier (80% des répondants ne disposent pas de diplôme dans le domaine forestier). Ils sont le plus souvent propriétaires du bien qui fait l'objet de l'enquête (85% d'entre eux) et les forêts concernées sont moyennes à importantes. 74% des répondants sont entrés en possession d'au moins une partie de leur forêt par héritage et 54% d'entre eux en ont acheté au moins une partie. Près de 90% des répondants sont personnellement impliqués dans la gestion de la forêt, aidés par la famille (30%), par un expert (30%) ou par un garde (15%).

2.3 VOLET 1 : VOTRE FORÊT/ VOTRE BOIS ET VOUS

2.3.1 Raisons des visites en forêt

Pour quelles raisons vous rendez-vous dans votre forêt, dans votre bois ?		
	Oui	Non
travaux forestiers : martelage, taille, élagage, façonnage bois de chauffage...		
la surveillance		
la chasse		
la pêche		
la promenade à pied, à vélo, à cheval		
la moto, le quadd, le 4X4 pour le loisir, ...		
l'observation des plantes et animaux		
le recensement de certains groupes de la flore ou de la faune		
autres activités de plein air, dans la nature		

Les réponses sont exprimées en pourcentage des répondants ayant choisi chaque item, le total des pourcentages pouvant donc dépasser 100% puisque plusieurs choix étaient possibles (tableau 11 et figures 10 et 11).

Les travaux forestiers et la surveillance constituent les deux raisons les plus fréquentes des visites en forêt, avec 90 et 80% des répondants qui les choisissent. Viennent ensuite promenade et observation des plantes et animaux (70% environ). La chasse constitue une raison de visite en forêt pour 44% des répondants, et le recensement de groupes de la faune ou de la flore environ 30%. La pêche n'est une raison que pour 12% des répondants, et les sports moteurs 8% seulement.

Les raisons des visites en forêt sont donc assez éclectiques.

Tableau 11 – Raisons pour se rendre en forêt

Raison pour laquelle le répondant se rend dans sa forêt	% de répondants ayant choisi cet item
travaux forestiers	90,11
surveillance	81,68
observation	69,05
promenade	67,37
chasse	44,42
recensement	30,32
autres	22,11
pêche	12,00
moto, quadd...	7,79
non répondu	0,42

Figure 10 – Raisons pour lesquelles le répondant se rend dans sa forêt (proportion relative)

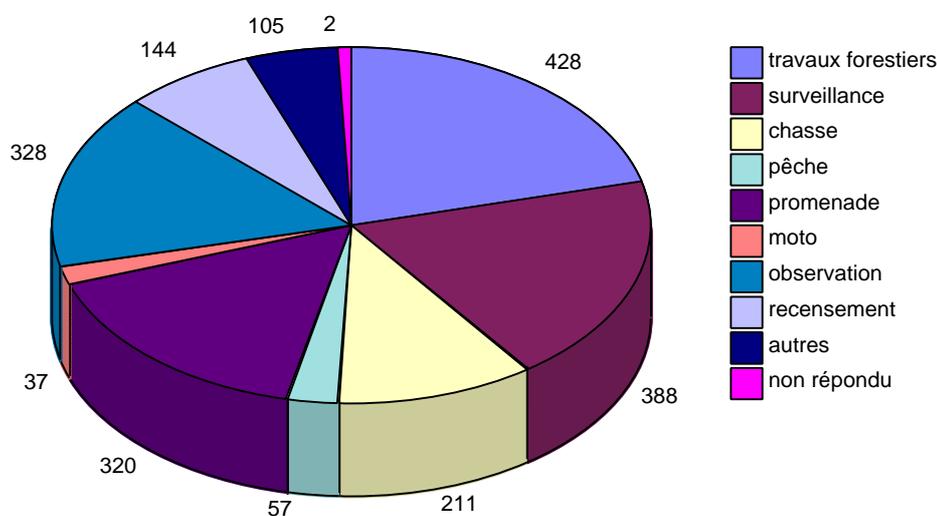
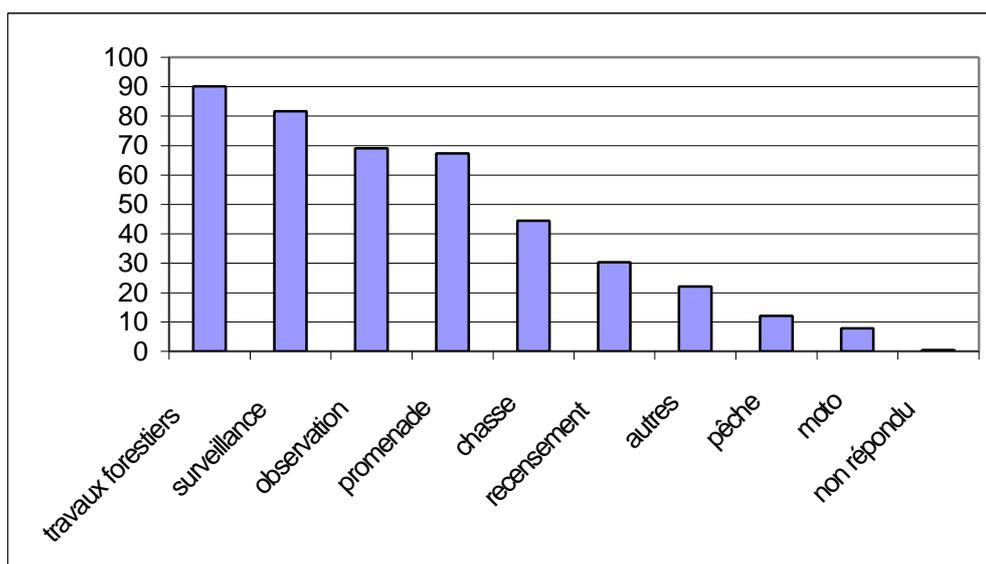


Figure 11 – Raisons pour lesquelles le répondant se rend dans sa forêt (pourcentage par rapport aux répondants)



2.3.2 Fréquence des visites en forêt

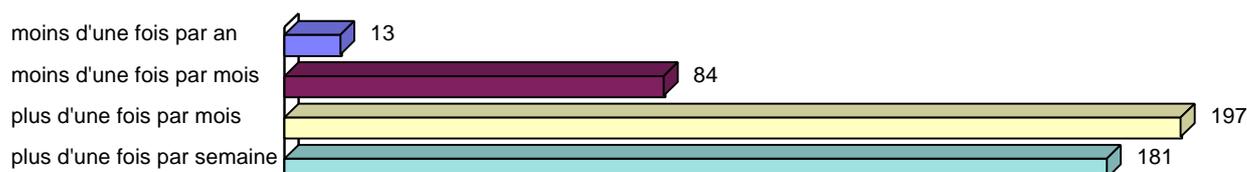
A quelle fréquence allez-vous dans votre forêt ?

- Moins d'une fois par an
- Moins d'une fois par mois
- Plus d'une fois par mois
- Plus d'une fois par semaine

Tableau 12 – Fréquence des visites en forêt

fréquence	Nb. cit.	Intervalles de confiance	Fréq.
moins d'une fois par an	13	1,3% < 2,7 < 4,2%	2,7%
moins d'une fois par mois	84	14,3% < 17,7 < 21,1%	17,7%
plus d'une fois par mois	197	37,0% < 41,5 < 45,9%	41,5%
plus d'une fois par semaine	181	33,7% < 38,1 < 42,5%	38,1%

Figure 12 – Fréquence des visites en forêt



Les visites en forêt sont fréquentes (tableau et figure 12). Environ 40% des répondants s'y rendent plus d'une fois par semaine, et le même nombre plus d'une fois par mois (la différence de fréquence entre les deux catégories n'est pas statistiquement significative). Les propriétaires qui se rendent en forêt quelques fois par an constituent environ 18% des répondants, et ceux qui s'y rendent moins d'une fois par an n'atteignent pas les 3%.

2.3.3 Perception de la forêt

Classez de 1 à 4 les 4 propositions les plus importantes pour vous, avec 1= la plus importante.

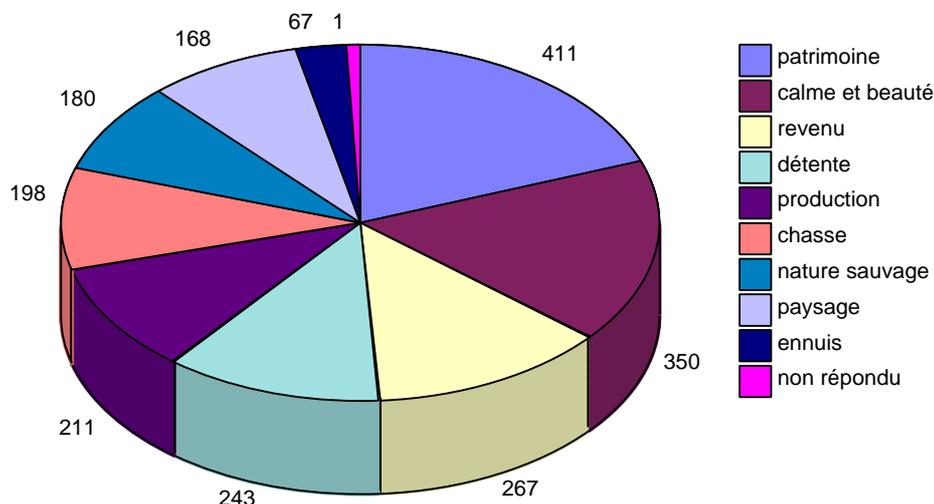
<i>Votre forêt ou bois c'est pour vous :</i>	
un espace de calme et de beauté	
un coin de nature sauvage	
un complément de revenus, un placement financier	
un patrimoine familial	
une production de bois utile à la société	
un lieu de chasse	
un lieu de détente, un loisir	
une valeur pour le paysage	
une source d'ennuis	

La formulation de cette question a posé des problèmes aux répondants. Ils ont souvent choisi les 4 items les plus importants pour eux sans leur attribuer de cote d'importance (125 répondants sur les 475, soit 26,5% d'entre eux). Pour exploiter au mieux les réponses à cette question malgré le problème rencontré, elles ont été analysées de deux manières différentes.

Nous avons dans un premier temps pris en compte toutes les réponses qui choisissaient 4 items sans les classer. Dans un second temps, nous avons tenu compte des classements quand ceux-ci étaient disponibles, c'est à dire avec environ 75% de l'échantillon.

2.3.3.1 Réponses tenant compte du choix de 4 items sans classement

Figure 13 – Votre forêt c'est pour vous :



La figure 13 présente la proportion relative de la fréquence de chaque item, et le tableau 13 présente le pourcentage de chaque item par rapport au nombre de répondants (dont le total peut donc dépasser les 100%). Les deux items les plus choisis, sans tenir compte de l'ordre d'importance, sont le patrimoine familial (près de 90% des répondants) et l'espace de calme et de beauté (74%). Le revenu (56%) et la détente (51%) suivent. La production de bois utile à la société et la chasse sont deux items choisis avec des fréquences très proches (44 et 42%). La nature sauvage et la valeur pour le paysage forment également une paire de valeurs proches (38 et 35%). Enfin, la source d'ennuis est également citée, mais loin derrière les autres, avec 14%.

Tableau 13 – « Votre forêt c'est pour vous » en fonction du pourcentage de répondants ayant choisi chaque item :

Votre forêt c'est pour vous	% de répondants ayant choisi cet item
patrimoine	87
calme et beauté	74
revenu	56
détente	51
production	44
chasse	42
nature sauvage	38
paysage	35
ennuis	14

Ces résultats sont assez similaires à ceux obtenus par Colson *et al* (2004) : seule la chasse est un peu plus souvent citée. Ceci peut être expliqué par le fait que notre échantillon a sélectionné davantage de grandes propriétés que de propriétés des autres classes de surface. Or nous constatons, ainsi que Colson, que l'importance de la chasse grandit avec la taille de la propriété. Colson montre également que les autres objectifs liés à la forêt restent similaires dans toutes les tailles de propriétés : seule la chasse prend plus d'importance avec la surface, tandis que l'objectif de détente devient moins important.

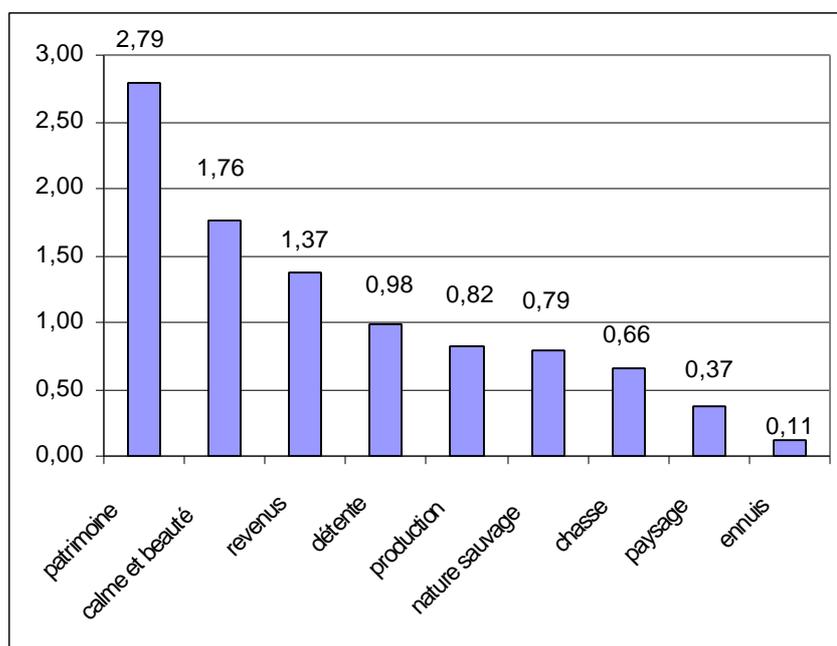
2.3.3.2 Réponses tenant compte du choix de 4 items avec classement

Si l'on tient compte du classement réalisé par les répondants parmi les items (choix de 4 items et classement de 1 à 4 avec 1 est le plus important), quelques nuances peuvent être apportées.

a) Présentation des moyennes

Une codification a été réalisée en attribuant à chaque item une valeur synthétique, tenant compte à la fois du nombre de réponses et du classement attribué. Les premiers choix prennent la valeur de 4, les seconds choix la valeur de 3, les troisièmes choix la valeur de 2 et les quatrièmes choix la valeur de 1. Les réponses sans classement ou les absences de réponses n'ont pas été prises en compte. La moyenne (somme des codes obtenus pour un item divisée par le nombre de répondants – ici 350) varie entre 0 et 4. Les valeurs inférieures à 1 sont possibles puisque seuls quatre items devaient être choisis parmi les différents 9 proposés. Le résultat (voir figure 14) permet de comparer les items globalement.

Figure 14 – « Votre forêt c'est pour vous » - moyennes



La codification tenant compte du classement réalisé par les répondants confirme l'importance de la notion de patrimoine familial, choisi le plus fréquemment et avec les meilleurs classements, loin devant toutes les autres réponses.

Suivent les items « calme et beauté » et « revenus », qui se distinguent assez clairement des autres réponses, et dans le même ordre d'importance que lorsqu'on ne tenait pas compte du classement.

Le seul petit changement observé sur base des moyennes de la figure 14 est la différence de classement entre l'item « nature sauvage », qui prend un peu plus d'importance relative et celui de la chasse, qui en perd un peu.

b) Présentation des pourcentages

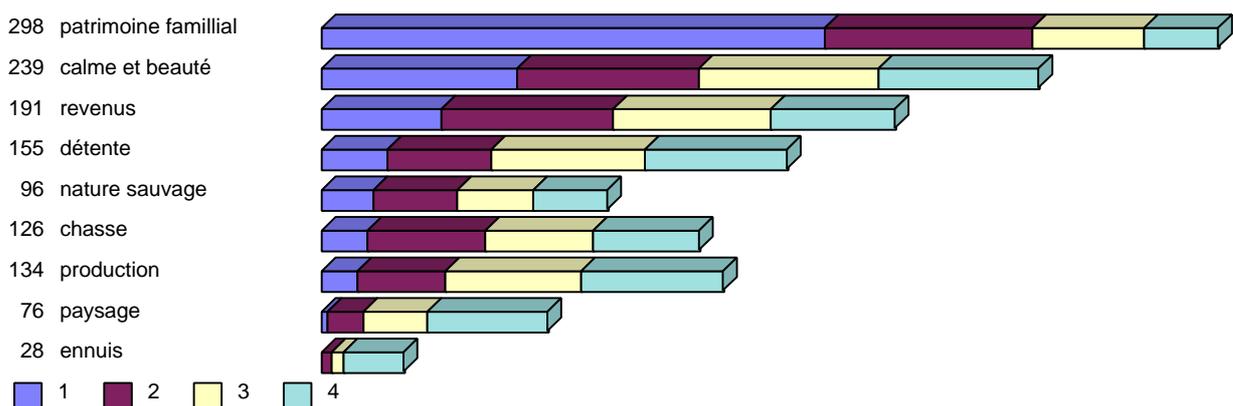
Les pourcentages détaillés pour chaque item sont présentés dans le tableau 14, ainsi que le nombre de résultats. La figure 15 illustre le détail des résultats obtenus pour chaque item et chaque catégorie.

Tableau 14 – « votre forêt c'est pour vous », tenant compte du classement des items

	1	2	3	4	TOTAL
patrimoine	12,5% (168)	5,1% (69)	2,8% (37)	1,8% (24)	22,2% (298)
calme et beauté	4,9% (66)	4,5% (60)	4,5% (60)	3,9% (53)	17,8% (239)
revenus	3,1% (41)	4,2% (57)	3,9% (52)	3,1% (41)	14,2% (191)
détente	1,7% (23)	2,5% (34)	3,8% (51)	3,5% (47)	11,5% (155)
nature sauvage	1,3% (18)	2,1% (28)	1,9% (25)	1,9% (25)	7,1% (96)
chasse	1,2% (16)	2,9% (39)	2,7% (36)	2,6% (35)	9,4% (126)
production	1,0% (13)	2,2% (29)	3,4% (45)	3,5% (47)	10,0% (134)
paysage	0,2% (3)	0,9% (12)	1,6% (21)	3,0% (40)	5,7% (76)
ennuis	0,0% (0)	0,3% (4)	0,3% (4)	1,5% (20)	2,1% (28)

Comme on pouvait s'y attendre sur base des résultats de la figure 14, le choix du patrimoine familial est renforcé par le classement. En plus d'être le plus fréquent au total et le premier item du classement codifié, il est le plus fréquent à être le premier choix des répondants. De même, « un lieu de calme et de beauté » est le second premier choix et le premier second choix.

Figure 15 – Votre forêt c'est pour vous, avec classement de 1 à 4 (1 = le plus important)



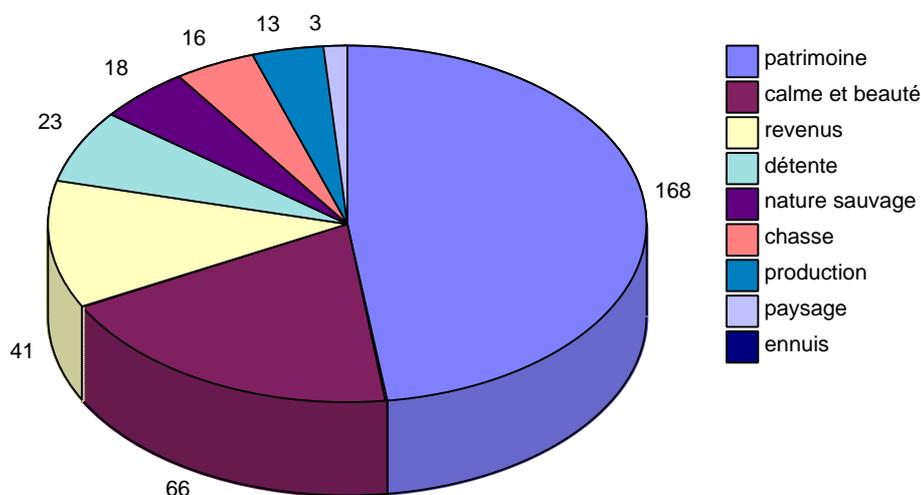
La production de bois utile à la société est assez souvent un quatrième ou un troisième choix, et la « nature sauvage » est mieux classée sur base des seuls premiers choix qu'en tenant compte de l'ensemble des points (ce qui explique sa meilleure position dans la codification). Le paysage et les ennuis confirment leur dernière position avec une grosse proportion de quatrième choix.

Si l'on ne prend en compte que les premiers choix, les pourcentages sont ceux présentés au tableau 15 et à la figure 16. Il semble que le pourcentage de réponses attribuées en premier lieu au revenu soit moins important dans notre échantillon (12%) que dans l'échantillon rassemblé par Colson et al (20%). Ceci pourrait être lié à la composition des forêts concernées, comme nous le verrons plus loin.

Tableau 15 – « votre forêt c'est pour vous » : items choisis en première position

	Item choisi comme proposition la plus importante
patrimoine	48,3% (168)
calme et beauté	19,0% (66)
revenus	11,8% (41)
détente	6,6% (23)
production	3,7% (13)
chasse	4,6% (16)
nature sauvage	5,2% (18)
paysage	0,9% (3)
ennuis	0,0% (0)

Figure 16 – Votre forêt c'est pour vous, items choisis en première position



2.3.3.3 Discussion pour la perception de la forêt

De ces différentes analyses, nous retiendrons donc en priorité la valeur de patrimoine familial, manifestement dominante, l'espace de détente, de calme et de beauté et le revenu de la forêt.

François Didot, sur base d'une enquête réalisée dans le Limousin en France, décrit la relation des propriétaires avec leur forêt sur base de 3 points de vue étroitement liés :

- Une relation patrimoniale : re ue des parents, la forêt doit  tre transmise aux enfants dans le respect et la nostalgie du pass .
- Une relation entre l'homme et la soci t  : la production de bois est une demande soci tale   laquelle le propri taire se sent responsable de r pondre.

- Une relation de l'individu à la nature : notion de plaisir personnel, variant entre individus.

Nous retrouvons en partie dans la présente enquête ce qui a été mis en évidence en France : la notion de patrimoine familial d'une part et de relation individuelle à la forêt (détente, calme et beauté) d'autre part. Nous éviterons cependant d'associer le mot « nature » à cet axe pour éviter toute confusion avec la « nature sauvage », que nous concevons comme « spontanée » ou « autonome ».

Le troisième élément que nous trouvons ici est le revenu procuré par la forêt, qui se dissocie de la relation entre l'homme et la société telle que décrite par François Didot. La notion de production de bois utile à la société est également choisie par les répondants, mais les différentes analyses ne le distinguent pas de manière flagrante de la chasse ou de la nature sauvage. Ces trois items se partagent la cinquième place du classement.

La nature sauvage, qui n'occupe pas une place de priorité n'est cependant pas un élément négligeable. Le rôle de la forêt pour les paysages est moins fréquemment cité.

L'étude menée par Colson et al (2004) permet d'affiner le rôle financier que le propriétaire wallon attribue à sa forêt. Deux tiers des propriétaires ayant répondu à leur enquête voient dans leur propriété un patrimoine à maintenir pour le léguer dans un bon état et 20% d'entre eux voient avant tout dans leur forêt un investissement à faire fructifier. Les propriétaires puisant dans leur capital représentent 14% des répondants.

En analysant le rôle financier des propriétés en fonction de leur caractère feuillu ou résineux, on se rend compte que les propriétés majoritairement feuillues sont davantage que les propriétés résineuses considérées comme un patrimoine ne donnant lieu ni à des investissements ni à des revenus conséquents. Ces dernières sont plus fréquemment identifiées à un investissement à faire fructifier ou à une cagnotte dans laquelle puiser même si près de 2/3 d'entre elles sont quand même assimilées avant tout à un patrimoine à maintenir.

2.4 VOLET II - CARACTERISTIQUES DE LA FORET

2.4.1 Zones marginales en forêt

Dans votre forêt, on trouve :

	Oui	Non	?
des pentes fortes au point que l'exploitation est rendue très difficile			
un ou des étangs			
une ou des rivières			
des fonds humides			
des clairières, des zones ouvertes			
d'autres zones non productives ou non exploitées			
des terrains agricoles (inclus dans la forêt, le bois)			

Le tableau 16 montre que 46,8% des répondants considèrent qu'on trouve des zones marginales dans leurs forêts.

Tableau 16 – Caractéristiques de votre bois ou votre forêt

	Non réponse	oui	non	ne sait pas
pentés	1,4% (48)	5,9% (196)	6,8% (226)	0,2% (5)
étangs	2,0% (66)	5,6% (187)	6,7% (222)	0,0% (0)
rivières	1,8% (61)	7,4% (246)	5,0% (167)	0,0% (1)
fonds humides	1,2% (40)	10,0% (333)	3,0% (99)	0,1% (3)
clairières	2,0% (65)	7,6% (253)	4,7% (155)	0,1% (2)
autres	2,3% (78)	5,9% (196)	6,0% (198)	0,1% (3)
agricoles	2,1% (69)	4,4% (146)	7,8% (258)	0,1% (2)
Totaux	12,8% (427)	46,8% (1557)	39,8% (1325)	0,5% (16)

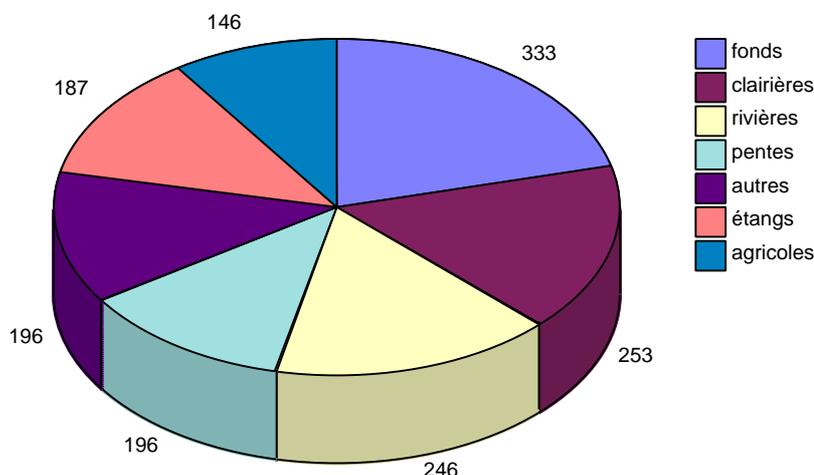
Si l'on ne reprend que ces réponses positives (tableau 17), on peut étudier quelles sont les proportions relatives des zones marginales présentes.

Tableau 17 – présence de zones marginales

	Présence de zones marginales
fonds humides	21,4% (333)
clairières	16,2% (253)
rivières	15,8% (246)
pentés	12,6% (196)
autres	12,6% (196)
étangs	12,0% (187)
agricoles	9,4% (146)

Les différents types de zones marginales sont présents dans des proportions relativement similaires. Les fonds humides sont assez fréquents (plus de 20% des cas) et les zones agricoles assez peu fréquents (9,4%). Les étangs, clairières, pentés fortes, rivières et autres sont présents dans des proportions comparables (voir aussi figure 17).

Figure 17 – Présence de zones marginales



2.4.2 Composition de la forêt

Quelle est la composition approximative de votre forêt (en précisant si possible les essences principales) ?

	Proportion	Essences principales
résineux	%	
feuillus	%	
mélange résineux et feuillus	%	
zones non boisées	%	

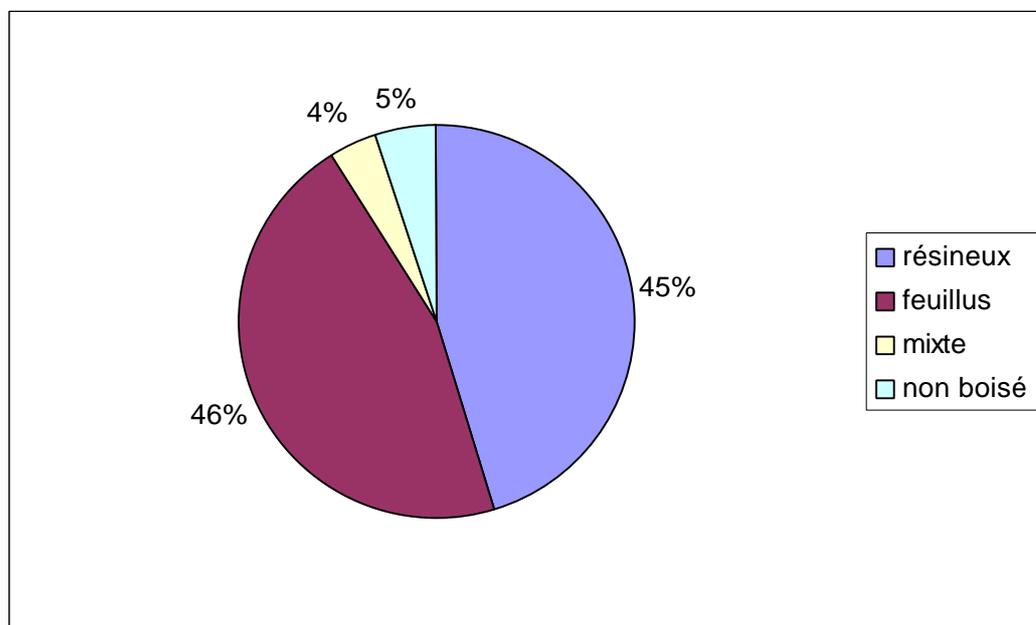
2.4.2.1 Proportion de feuillus, résineux, mélanges et zones boisées

a) Peuplement du territoire forestier touché par l'enquête

Nous avons tout d'abord cherché à décrire l'ensemble du territoire forestier touché par l'enquête. Toutes les surfaces feuillues, résineuses, mixtes et non boisées des propriétés enquêtées ont été additionnées pour donner une image globale du territoire couvert.

Dans l'échantillon récolté, les peuplements de résineux et de feuillus sont présents dans des proportions très comparables, 45% et 46% de la surface forestière considérée. Les peuplements mixtes et les zones non boisées sont très peu représentés (figure 18).

Figure 18 - Types de peuplements présents dans l'échantillon récolté (en % de la surface totale couverte par les forêts qui ont fait l'objet d'une réponse)



b) Peuplement des propriétés enquêtées

Nous avons ensuite centré notre analyse sur les propriétés couvertes par l'enquête. Les propriétés dans lesquelles on ne trouve pas de résineux constituent 10% des réponses, et celles qui sont enrésinées à plus de 90% constituent 15% des réponses.

Les propriétés dans lesquelles on ne trouve aucun feuillu ne constituent que 8% des réponses, tandis que celles où plus de 90% des peuplements sont des feuillus constituent 14% des réponses.

Le parallélisme de ces constats est frappant. Environ 20% des réponses concernent pour des parts presque égales des propriétés uniquement feuillues ou uniquement résineuses. On peut élargir cette observation au fait qu'environ 30% des réponses concernent pour des parts presque équivalentes des propriétés couvertes par au moins 90% de résineux ou 90% de feuillus.

L'étude de Colson (2004) en arrivait pour sa part à une proportion importante de propriétés mixtes et de propriétés exclusivement résineuses, et une faible proportion de propriétés constituées presque exclusivement de peuplements feuillus. Nous observons une proportion encore plus grande de propriétés à peuplements mixtes, avec de plus faibles proportions de peuplements uniquement feuillus ou résineux. En particulier, les peuplements majoritairement résineux sont très peu représentés (15%) par rapport à ce qui a été observé dans l'étude Colson (37%).

D'après eux, les propriétés majoritairement feuillues concernent davantage des moyennes et grandes propriétés que les propriétés majoritairement résineuses.

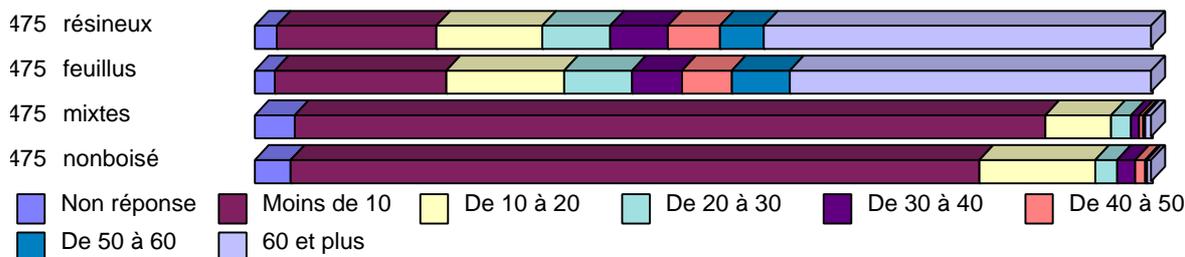
Le tableau 18 et la figure 19 présentent les résultats relatifs à la proportion de peuplements résineux, feuillus, mixtes et de zones non boisées dans les propriétés des répondants, exprimés en pourcentage de répondants pour chaque classe de pourcentage de surface de la propriété (moins de 10%, .. 60% et plus).

La dernière ligne (« ensemble ») montre que les petites et les grandes proportions sont les plus fréquentes : on est souvent en présence de peuplements relativement homogènes (en feuillus ou résineux) accompagnés de petites proportions (moins de 10% de la surface de la propriété) dans une autre catégorie. Les propriétés présentant des proportions équivalentes en feuillus ou résineux sont plus rares.

Tableau 18 - Proportion des résineux, feuillus, mixtes et zones non boisées

% des réponses	Non réponse	Moins de 10%	De 10 à 20%	De 20 à 30%	De 30 à 40%	De 40 à 50%	De 50 à 60%	60% et plus	TOTAL
résineux	2,7%	17,9%	11,8%	7,4%	6,5%	5,7%	5,1%	42,9%	100%
feuillus	2,5%	19,2%	13,1%	7,6%	5,5%	5,7%	6,3%	40,2%	100%
mixtes	4,8%	83,6%	7,2%	2,3%	0,8%	0,4%	0,2%	0,6%	100%
non boisé	4,4%	76,6%	12,8%	2,5%	1,9%	1,1%	0,2%	0,4%	100%
Ensemble	3,6%	49,3%	11,2%	4,9%	3,7%	3,2%	2,9%	21,1%	100%

Figure 19 - Proportion des résineux, feuillus, mixtes et zones non boisées



La répartition des feuillus et résineux dans chacune des catégories de proportion de la propriété est étonnamment parallèle. La classe la plus représentée est pour chacun des deux le « plus de 60% » de la propriété. Au contraire, les zones mixtes et boisées représentent le plus souvent de très petits pourcentages des propriétés.

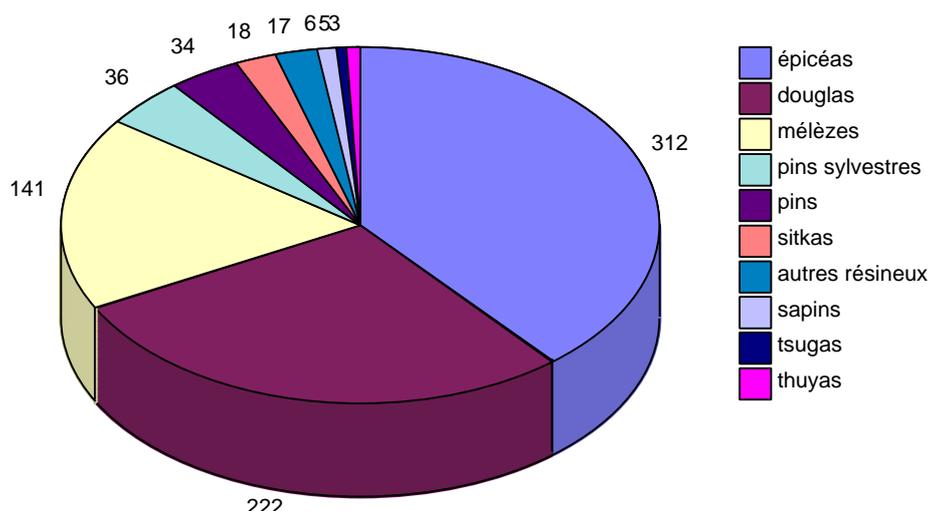
2.4.2.2 Essences résineuses

Le tableau 19 et le graphique 20 présentent les essences résineuses les plus présentes dans les propriétés des répondants. On voit que les épicéas (près de 40% des essences citées), les douglas (28%) et les mélèzes (près de 18%) sont les essences les plus fréquentes. Suivent loin derrière pins sylvestres et autres pins, et quelques autres essences beaucoup plus marginales.

Tableau 19 - Essences résineuses

	Essences résineuses présentes dans les propriétés enquêtées
épicéas	39,3%
douglas	28,0%
mélèzes	17,8%
pins sylvestres	4,5%
pins	4,3%
sitkas	2,3%
autres résineux	2,1%
sapins	0,8%
tsugas	0,6%
thuyas	0,4%

Figure 20 - Essences résineuses présentes dans les propriétés enquêtées

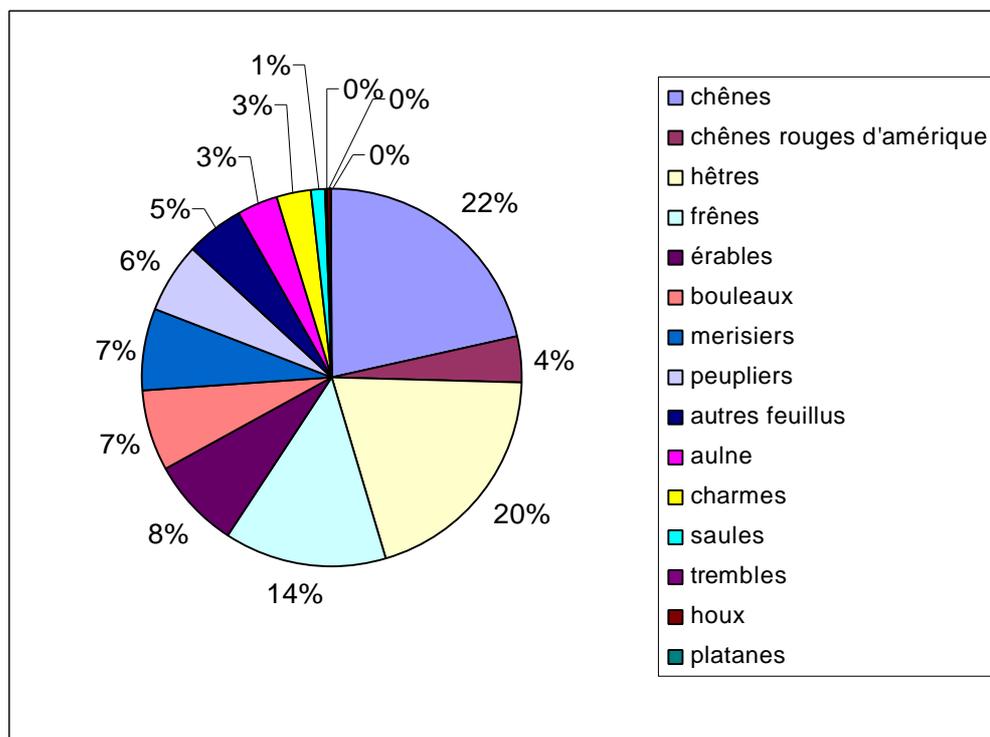


2.4.2.3 Essences feuillues

Tableau 20 - Essences feuillues présentes chez les répondants

	Feuillus présents chez les répondants
chênes	21,7%
hêtres	20,0%
frênes	13,7%
érables	7,9%
bouleaux	6,9%
merisiers	6,9%
peupliers	6,3%
autres feuillus	4,9%
chênes rouges d'Amérique	3,8%
aulne	3,5%
charmes	3,0%
saules	1,1%
trembles	0,3%
houx	0,1%
platanes	0,1%

Figure 21 - Essences feuillues présentes chez les répondants



Le tableau 20 et la figure 21 présentent les essences feuillues citées par les répondants comme faisant partie de leur forêt. Les essences les plus citées sont, pratiquement ex aequo, le chêne et le hêtre (22 et 20% des réponses), suivis du frêne (13,7%). Plus loin suivent érables, bouleaux, merisiers, peupliers (entre 6 et 8% des réponses). Le chêne rouge d'Amérique, l'aulne et le charme arrivent ensuite (entre 3 et 4% des réponses), tandis que les autres essences (saules, trembles, houx, platanes, ...) ne sont que très peu citées.

2.5 VOLET III - GESTION SYLVICOLE

2.5.1 Pratiques sylvicoles

Parmi les pratiques de gestion suivantes, lesquelles sont appliquées dans votre bois ou forêt ?

		Jamais	Parfois	Souvent
Type de peuplement	futaie régulière - équienne			
	futaie à deux étages			
	futaie jardinée - âges multiples			
	taillis-sous-futaie			
	taillis			
Régénération	préparation du terrain avant régénération			
	plantation d'essences mélangées (par bouquet ou individuel)			
	plantation à large écartement (plus de 2 x 2,5 m)			
	régénération naturelle			
	pose de protections individuelles ou de clôtures			
Intrants	application d'engrais ou d'amendement			
	application d'herbicides			
	application d'insecticides			
	débardage au cheval			
	débardage sur lit de branchages			
	utilisation d'un cahier des charges pour l'exploitation de bois			

Dans cette question, beaucoup de répondants n'ont pas répondu à certains items (20% si l'on prend en compte l'ensemble des réponses) (tableau 21). Peut-être en a-t-elle découragé certains par sa densité...

Afin de rendre les pratiques plus comparables entre elles, le tableau 22 présente les résultats sans tenir compte des non réponses. La figure 22 les présente également, en tenant compte des non réponses.

La futaie équienne est une pratique fréquente, au contraire de la futaie à deux étages qui n'est que parfois utilisée, ou pas du tout. La futaie jardinée constitue une pratique intermédiaire, assez proche en fréquence du taillis-sous-futaie ou même du taillis, quoique ce dernier soit un peu moins utilisé (il n'est « souvent » utilisé que dans 29% des réponses). Cette assez bonne représentation du taillis et du taillis sous futaie est à souligner.

Concernant les pratiques liées à la régénération, les gestions sont assez partagées. La préparation avant régénération se répartit pour environ un tiers entre chaque réponse possible. Le « parfois » est un peu plus souvent choisi pour les items « régénération naturelle » et « essences mélangées ».

Dans la partie de la question portant sur les intrants, les avis sont plus unanimes : 90% des répondants déclarent ne jamais utiliser d'herbicides, et seuls 1% déclare en utiliser souvent. 80% des répondants déclarent ne jamais utiliser d'insecticides, et seuls 2,4% des répondants déclare en utiliser souvent. Enfin, 72% des répondants déclarent ne jamais utiliser d'engrais ou d'amendements et 5% déclarent en utiliser souvent. Remarquons cependant que cette partie de la question est plus sensible (il peut être mal vu d'utiliser des intrants), et que les répondants ont pu s'auto-censurer en partie...

Tableau 21 - Quelles sont les pratiques de gestion appliquées chez vous ?

	réponse	non répondu	TOTAL
futaie équienne	78,7%	21,3%	100%
futaie à deux étages	61,3%	38,7%	100%
futaie jardinée	69,3%	30,7%	100%
taillis sous futaie	72,2%	27,8%	100%
taillis	65,5%	34,5%	100%
préparation avant régénération	80,6%	19,4%	100%
essences mélangées	80,0%	20,0%	100%
large écartement	87,4%	12,6%	100%
régénération naturelle	84,2%	15,8%	100%
protections ou clôtures	83,4%	16,6%	100%
engrais ou amendement	87,6%	12,4%	100%
herbicides	86,5%	13,5%	100%
insecticides	87,2%	12,8%	100%
débardage	84,4%	15,6%	100%
lit de branchages	72,6%	27,4%	100%
cahier des charges	87,4%	12,6%	100%
Ensemble	79,3%	20,7%	100%

Figure 22 – Pratiques de gestion appliquées chez le répondant

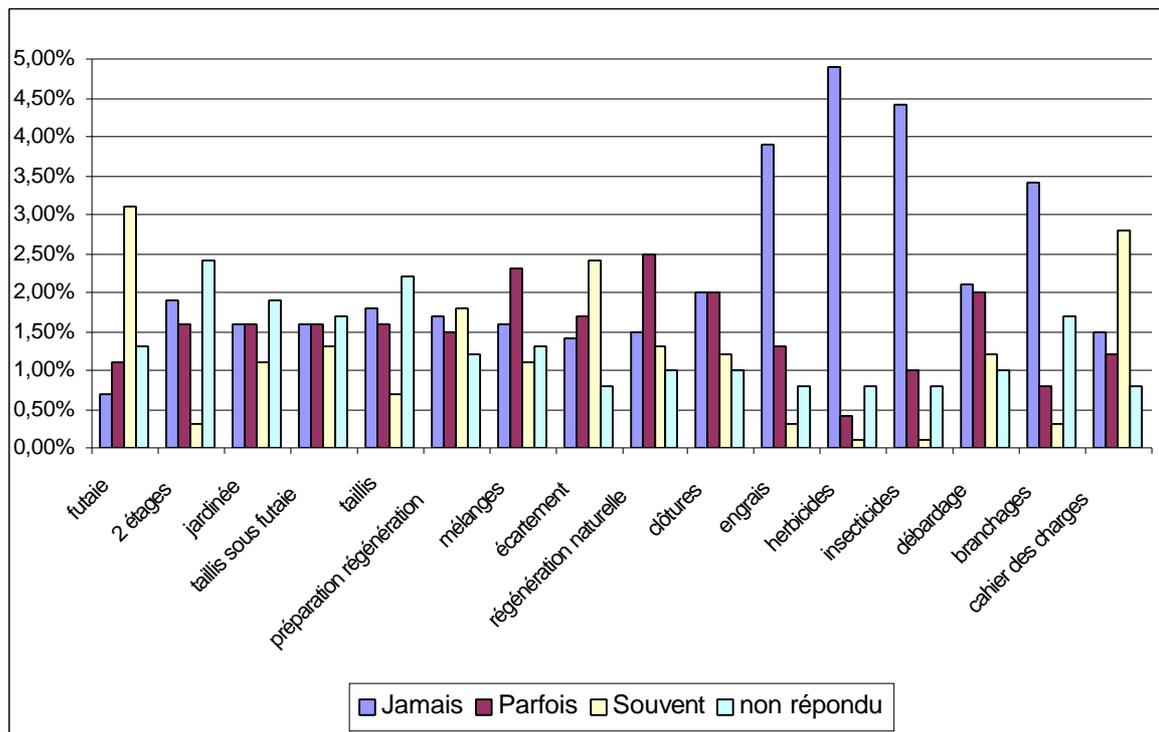


Tableau 22 - Quelles sont les pratiques de gestion appliquées chez vous ?

	Jamais	Parfois	Souvent	TOTAL
futaie équienne	14,4%	21,9%	63,6%	100%
futaie à deux étages	50,9%	41,2%	7,9%	100%
futaie jardinée	37,1%	38,0%	24,9%	100%
taillis sous futaie	36,2%	34,7%	29,2%	100%
taillis	43,1%	39,9%	17,0%	100%
préparation avant régénération	33,9%	29,8%	36,3%	100%
essences mélangées	32,4%	45,5%	22,1%	100%
large écartement	25,3%	30,6%	44,1%	100%
régénération naturelle	28,5%	46,8%	24,8%	100%
protections ou clôtures	38,9%	38,9%	22,2%	100%
engrais ou amendement	71,9%	23,3%	4,8%	100%
herbicides	91,0%	8,0%	1,0%	100%
insecticides	80,0%	17,6%	2,4%	100%
débardage au cheval	39,7%	38,2%	22,2%	100%
lit de branchages	75,1%	17,7%	7,2%	100%
cahier des charges	27,2%	21,9%	50,8%	100%
Ensemble	45,5%	30,4%	24,0%	100%

Les tableaux 22.1, 22.2 et 22.3 montrent que l'utilisation des intrants est plus importante dans les peuplements résineux que dans les peuplements feuillus, en particulier pour les engrais et les insecticides. Dans le cas de peuplements résineux, le nombre de non réponses augmente également de manière importante.

Le débardage est souvent utilisé par 22% des répondants, et parfois par 38% d'entre eux. Le lit de branchage destiné à protéger le sol est très peu utilisé, mais pas complètement inconnu puisque 25% des répondants déclarent l'utiliser au moins de temps en temps.

Enfin, le cahier des charges est souvent utilisé par la moitié des répondants et de temps en temps par encore 20% d'entre eux.

Tableau 22.1 – Engrais utilisé en fonction du type de peuplement (% des répondants)

Engrais	Jamais	Parfois	Souvent	Non répondu
90% de feuillus	86,6	7,5	0	6,0
50% de feuillus	77,9	13,3	1	7,7
50% de résineux	52,0	28,5	6,5	13,0
90% de résineux	42	34,3	2,9	20

Tableau 22.2 – Herbicides utilisés en fonction du type de peuplement (% des répondants)

Herbicides	Jamais	Parfois	Souvent	Non répondu
90% de feuillus	91	4,5	0	4,5
50% de feuillus	81	10,3	1,5	7,2
50% de résineux	79,5	6,0	0,5	14,0
90% de résineux	70	10	0	20

Tableau 22.3 – Insecticides utilisés en fonction du type de peuplement (% des répondants)

Insecticides	Jamais	Parfois	Souvent	Non répondu
90% de feuillus	88,1	4,5	3	4,5
50% de feuillus	83,1	7,2	2,1	7,7
50% de résineux	60	24	2	14
90% de résineux	47,1	34,3	0	18,6

2.5.2 Drainage des sols

Drainage des sols

- Certaines zones de votre forêt ont-elles été **anciennement** drainées ? Oui Non
- **A l'avenir**, comptez-vous: - entretenir ce drainage Oui Non Parfois
 - créer de nouveaux drainages Oui Non

Votre avis sur le sujet :

Dans le cas où un ancien drainage est présent (voir tableau 23), la grande majorité des propriétaires compte l'entretenir, au moins de temps en temps. Seuls 20% des propriétaires (voir tableau 24) ne comptent pas entretenir un drainage présent. Paradoxalement, certains des propriétaires qui ne disposent pas d'ancien drainage dans leur forêt comptent l'entretenir ! On pourrait interpréter ces réponses comme « compteraient l'entretenir s'ils en avaient ».

La présence d'un ancien drainage modifie également le point de vue du propriétaire sur les nouveaux drainages à envisager. 22% de ceux qui sont déjà en possession de terres drainées pensent en réaliser de nouveaux (tableau 25). Par contre, parmi les propriétaires qui ne possèdent pas de terres drainées, seuls 3% d'entre eux sont prêts à en réaliser de nouveaux.

Tableau 23 - Projets relatifs au drainage en fonction de la présence ou non de drainage dans la forêt des répondants (nombre de réponses)

	Entretien du drainage ancien				Nouveaux drainage			
	oui	non	parfois	non répondu	oui	non	parfois	non répondu
Drainage ancien								
oui	112	46	56	3	47	149	1	20
non	6	106	3	130	8	175	0	62
non répondu	0	0	0	13	2	0	0	11
TOTAL	118	152	59	146	57	324	1	93

Tableau 24 – Entretien du drainage ancien

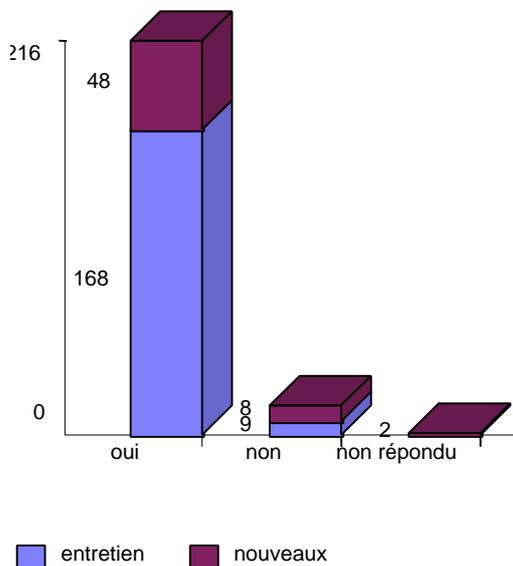
Drainage ancien	Entretien du drainage ancien				total
	oui	non	parfois	non répondu	
oui	51,61%	21,20%	25,81%	1,38%	100%
non	2,45%	43,27%	1,22%	53,06%	100%

Tableau 25 – Nouveaux drainages

Drainage ancien	Nouveaux drainage				total
	oui	non	parfois	non répondu	
oui	21,66%	68,66%	0,46%	9,22%	100%
non	3,27%	71,43%	0,00%	25,31%	100%

La figure 23 illustre le lien qui semble exister entre l'existence d'un drainage ancien et son entretien (comme on pouvait s'y attendre) et le projet d'en créer de nouveaux.

Figure 23 – Anciens drainages



On peut se demander si de tels résultats ne sont pas liés au fait que les répondants qui possèdent déjà des zones drainées soient simplement ceux qui possèdent des zones humides. Les observations pourraient ainsi être biaisées par le fait que les gens non concernés par les zones humides n'envisagent logiquement pas de drainer. Les tableaux 23bis, 24bis et 25bis montre que ce n'est pas le cas. Les différences entre les répondants pris dans leur ensemble et uniquement ceux qui déclarent posséder des zones humides sont très faibles.

Tableau 23 bis – Drainage pour les répondants possédant des zones humides (nombre de réponses)

	Entretien du drainage ancien				Nouveaux drainages			
	oui	non	parfois	non répondu	oui	non	parfois	non répondu
Drainage ancien non répondu	0	0	0	10	2	0	0	8
oui	98	39	45	2	38	128	1	17
non	3	57	2	77	6	94	0	39
TOTAL	101	96	47	89	46	222	1	64

Tableau 24 bis – Entretien du drainage ancien (avec zones humides) en %

Drainage ancien	Entretien du drainage ancien				total
	oui	non	parfois	non répondu	
oui	53,26	21,20	24,46	1,09	100%
non	2,16	41,01	1,44	55,40	100%

Tableau 25 bis – Nouveaux drainages (avec zones humides) en %

Drainage ancien	Nouveaux drainage				total
	oui	non	parfois	non répondu	
oui	20,65	69,57	0,54	9,24	100%
non	4,32	67,63	0,00	28,06	100%

La question sur les drainages comportait également un volet ouvert, qui demandait l'avis du répondant à ce sujet. Les réponses exhaustives sont reprises en annexe II.1.

Sur les 475 répondant, seuls 132 n'ont pas répondu à la question ouverte. Certains répondants ne se prononcent pas quant à l'opportunité de drainer d'une façon générale, et se contentent de noter que le drainage n'est pas utile chez eux. Les autres remarques émises sont favorables et défavorables au drainage de manière assez partagée.

Le plus grand nombre d'avis favorables au drainage est celui désignant son caractère utile, nécessaire ou indispensable à la production ligneuse (18% de ceux qui ont émis un avis). Certains (rares) répondants le jugent également « naturel » ou intéressant d'un point de vue écologique ou pour la biodiversité. Un certain nombre de répondants (4,4%) estiment que le drainage peut être utile, qu'il faut juger au cas par cas de l'opportunité de son utilisation. Un répondant considère qu'il est utile exclusivement après une coupe à blanc. Quelques répondants estiment que le drainage doit être limité au maximum mais peut être utilisé en dernier recours, dans des cas particuliers.

Parmi les forestiers défavorables au drainage, nombreux sont ceux qui préfèrent laisser un espace à la nature ou adapter les essences à la station (11,4% des répondants). D'autres (7%) pensent que le coût du drainage le rend inaccessible. Enfin, certains estiment même qu'il constitue un danger pour la fertilité des sols.

Certains répondants estiment que l'entretien se justifie, qu'il est important de laisser au propriétaire la liberté de juger par lui-même. D'autres constatent que cette pratique leur est interdite.

Enfin, il est important de définir à partir de quand on parle de drainage : beaucoup précisent qu'ils utilisent des fossés et se demandent s'il s'agit de drainage ou non, à partir de quelle ampleur, ...

Parmi les réponses fournies, nous reprenons ci-dessous quelques exemples qui témoignent des relations du forestier à sa forêt, et complètent les quantifications recueillies plus haut.

Les avis favorables au drainage sont formulés de diverses manières, soit étayés de manière technique, mettant en avant la nécessité du drainage pour le rentabilité de la forêt, d'autres plus laconiques (« nécessité d'un drainage pour les terrain humides »). D'autres rappellent leur objectif de production (« l'objectif d'un forestier n'est pas de créer des marécages »).

Certains répondants justifient leur avis favorable au drainage du fait qu'il leur a été enseigné par les anciens, ou par leur volonté de décider eux-mêmes du destin de leur forêt, en insistant sur leur compétence (« Les anciens savaient ce qu'ils faisaient », « Procédé ancestral plein de bon sens et d'expériences », « Il faut laisser la liberté d'appréciation au propriétaire. Celui-ci s'est toujours montré compétent en la matière »). Enfin, certains insistent sur le caractère de patrimoine familial de leur forêt (« Si nous voulons produire du bois de qualité pour nos enfants, nous devons entretenir les fossés »).

Certains émettent des avis empreints d'un grand souci et d'une bonne connaissance des milieux naturels et de ses aspects techniques. On peut également y trouver des liens entre l'intérêt pour la chasse et pour la nature (« Drainer ferait perdre des milieux d'une grande richesse, que je préfère conserver pour l'intérêt patrimonial ou la chasse » ; « les drains contribuent à réduire les réserves dans les nappes aquifères par effet de capillarité et accélération de l'évacuation des eaux + hausse des risques d'inondation »).

D'autres avis sont nuancés : « le drainage est à proscrire dans certains sols comme tourbières, fonds de vallées etc. Mais l'interdire partout est idiot ».

De nombreuses remarques dénotent aussi d'une certaine colère ou au moins d'un certain agacement vis-à-vis des « autorités » qui peuvent être perçues uniquement comme un frein à leur objectif et qui ne remplissent pas leur rôle de service public (« Il devrait être obligatoire que les lits de cours d'eaux, grands ou petits, soient entretenus par les Autorités et Administrations compétentes »).

2.5.3 Fichier écologique des essences

Le fichier écologique des essences

- Connaissez-vous le « fichier écologique des essences » ? Oui Non
- Si oui, l'utilisez-vous pour vos choix de boisement? Oui Non Parfois

Environ 65% des répondants connaissent le fichier écologique des essences (tableau 26). Parmi eux, près de 60%, c'est à dire 38,3 % des répondants, déclarent l'utiliser, et encore 25% l'utiliser parfois (16,8% des répondants).

Au total, 45% des répondants utilisent au moins de temps en temps le fichier écologique des essences, et ils constituent 85% de ceux qui en connaissent l'existence (tableau 27 et figure 24).

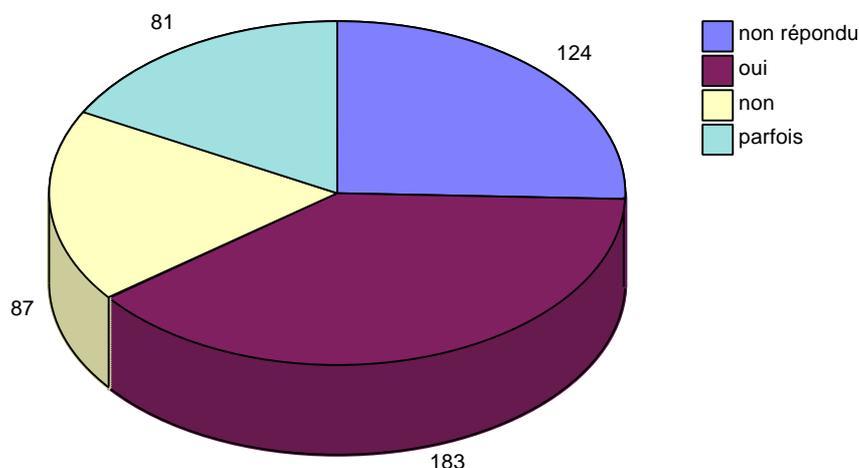
Tableau 26 - Connaissance du fichier écologique des essences

Connaissance du fichier écologique	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Non répondu	20	2,4% < 4,2 < 6,0%
oui	311	61,2% < 65,5 < 69,7%
non	144	26,2% < 30,3 < 34,4%
TOTAL OBS.	475	

Tableau 27 - Utilisation du fichier écologique des essences

%	Non répondu	oui	non	parfois	TOTAL
parmi ceux qui connaissent le fichier écologique des essences, combien l'utilisent?	2,6	58,5	13,2	25,7	100

Figure 24 – Parmi ceux qui connaissent le fichier écologique des essences, combien l'utilisent ?



2.6 VOLET IV – SUBVENTIONS

2.6.1 Connaissance et utilisation des subventions

Subventions aux propriétaires forestiers octroyées par la Région Wallonne

- Connaissez-vous l'existence des subventions proposées aux propriétaires forestiers ? Oui Non

SI NON : passez au volet V

- **SI OUI** (si vous les connaissez) en avez-vous bénéficié ? Oui Non

SI NON : passez à la question c)

Seuls 2,3% des répondants n'ont pas répondu à la question portant sur le connaissance des subventions ; 97,7% ont donc répondu. 87,4% de ceux qui y ont répondu connaissent les subventions. La proportion des propriétaires ayant répondu à l'enquête qui connaît l'existence de subventions est donc importante. Rappelons cependant que l'enquête semble avoir sélectionné un public privilégié au sein des propriétaires forestiers.

A la question « en avez-vous bénéficié ? », ils ne sont plus que 85,3% à répondre. Parmi ceux qui répondent, 36,2% en ont bénéficié. Environ 1/3 des répondants déclarent bénéficier des subventions.

2.6.2 Détail des subventions utilisées

SI OUI [si vous avez bénéficié de subventions], à quelles subventions avez-vous souscrit?

Subvention		Oui	Non
Régénération d'espèces feuillues ou résineuses	Chênes indigènes		
	Hêtres		
	Peupliers		
	Autres feuillus		
	Douglas, mélèzes		
	Autres résineux		

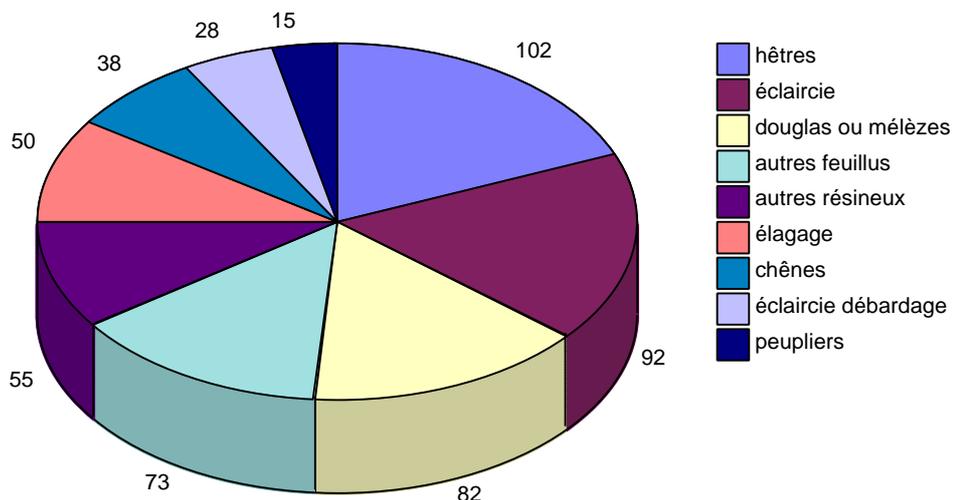
Elagage à grande hauteur			
Coupe d'éclaircie	Eclaircie		
	Eclaircie + débardage effectué au cheval		

Les résultats présentés dans les tableau 28 et graphique 25 montrent que les subventions les plus utilisées sont celles du hêtre (21,5% des répondants), de l'éclaircie (19,4%), des douglas et mélèzes (17,3%).

Tableau 28 –subventions souscrites

	% des répondants
hêtres	21,47
éclaircie	19,37
douglas ou mélèzes	17,26
autres feuillus	15,37
autres résineux	11,58
élagage	10,53
chênes	8,00
éclaircie débardage	5,89
peupliers	3,16

Figure 25 – Subventions souscrites



2.6.3 Raisons qui font hésiter à demander les subventions

c) Hésitez-vous à demander ces subventions ?

Si oui, pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles) :

- les démarches administratives sont trop lourdes
- les délais de paiement sont trop longs

Oui

Non

- vous ne souhaitez pas qu'un agent de l'administration ait un droit de regard dans votre propriété
- les contraintes de gestion liées aux subsides sont trop fortes
- les subventions sont trop faibles
- votre forêt ne s'y prête pas

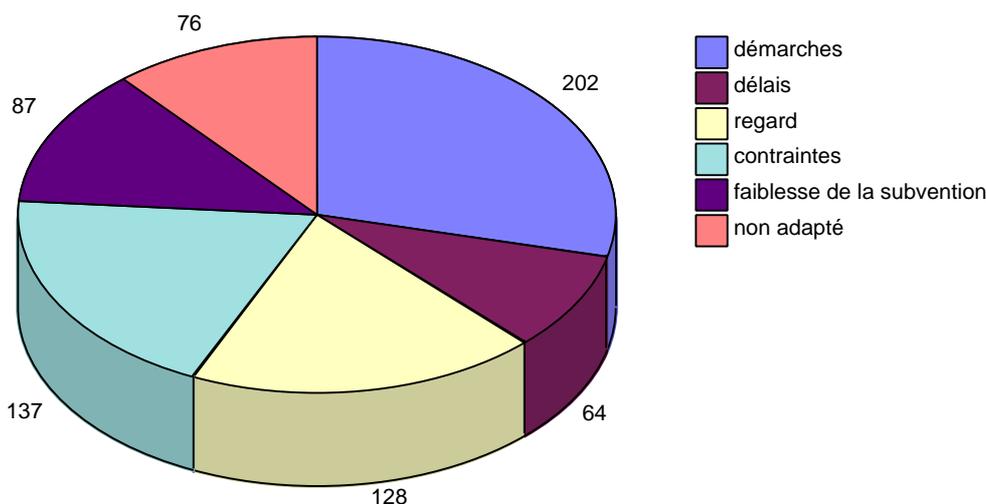
79,8 % des répondants se sont exprimés sur l'hésitation devant la demande de subvention. Parmi les 379 personnes qui y ont répondu, près de 30% choisissent la lourdeur des démarches administratives comme raison de leur hésitation. Viennent ensuite les contraintes de gestion liées aux subsides, et le droit de regard d'un agent de l'administration sur la forêt. La faiblesse des subventions, les délais de paiement et le fait que la forêt ne s'y prête pas ne viennent qu'ensuite (tableau 29 et figure 26).

Tableau 29 - Hésitation à demander une subvention

	% des réponses
démarches	29,1%
contraintes	19,7%
regard d'un agent de l'administration	18,4%
subvention trop faible	12,5%
vosre forêt ne s'y prête pas	11,0%
délais trop longs	9,2%

Ce résultat est intéressant, parce qu'il montre que les raisons financières ou l'inadéquation technique de la forêt ne constituent pas un frein majeur à l'utilisation des subventions. Le problème est certainement administratif, mais aussi plus fondamentalement lié aux modifications des pratiques proposées par les mesures avec lesquelles les propriétaires n'adhèrent pas nécessairement. Enfin, la dernière réponse fréquemment choisie est le fait que les propriétaires n'aiment pas qu'un agent de l'administration ait un droit de regard chez eux. On rejoint leur souhait d'être maître chez eux, de ne pas avoir de comptes à rendre.

Figure 26 – Hésitation à demander une subvention



2.7 VOLET V – GESTION DU GRAND GIBIER ET SYLVICULTURE

2.7.1 Présence de grand gibier

Y a-t-il du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) dans votre forêt ou votre bois ?

Oui

Non

92% des répondants répondent oui, et seuls 0,6% des répondants ne répondent pas à cette question.

2.7.2 Dégâts

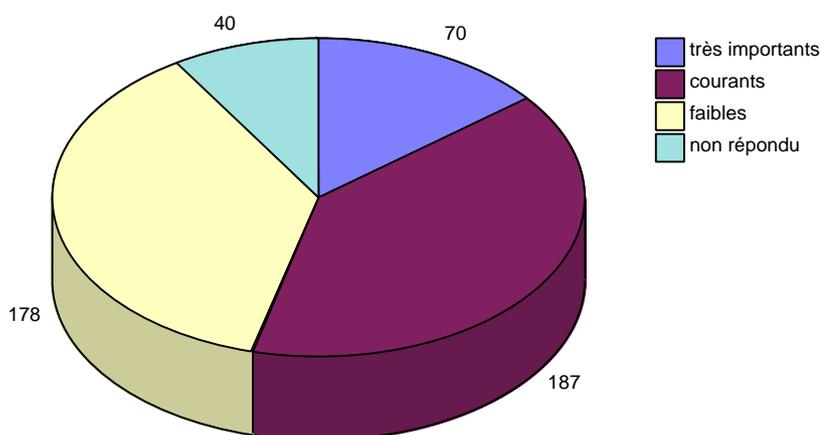
Trouvez-vous que, dans votre forêt (ou bois), les dégâts aux arbres et aux semis dus au grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) sont :

- très importants
- courants
- faibles

Tableau 30 - les dégâts de gibier sont :

	Nb. cit.	Intervalles de confiance
très importants	70	11,6% < 14,7 < 17,9%
courants	187	35,0% < 39,4 < 43,8%
faibles	178	33,1% < 37,5 < 41,8%
non répondu	40	5,9% < 8,4 < 10,9%

Figure 27 – Dégâts de gibier



Le tableau 30 et la figure 27 montrent que les dégâts de gibier sont majoritairement jugés « courants » (39% des répondants) ou « faibles » (37,5% des répondants). Seuls 15% des répondants estiment que les dégâts sont très importants. Ce résultat est donc relativement modéré comparé à l'impression qui ressortait de l'enquête qualitative menée au cours de la première phase de recherche. Les dégâts de gibier, qui semblaient un enjeu majeur et prioritaire en forêt, paraissent ici un problème courant mais cependant pas insurmontable.

2.7.3 Inventaires préalables à la chasse

Dans votre forêt/bois, la gestion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) s'appuie-t-elle sur des inventaires préalables à la chasse ? :

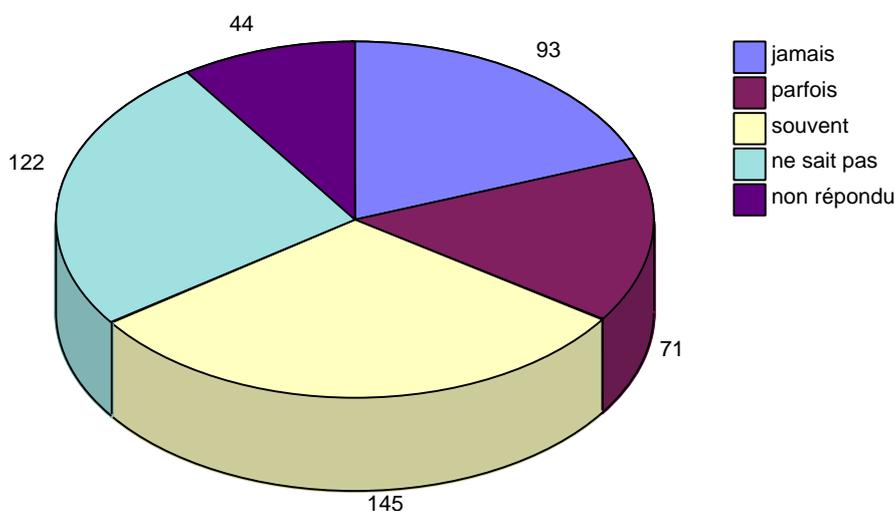
Jamais Parfois Souvent Ne sait pas

La gestion du grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers,...) s'appuie assez souvent sur un inventaire préalable à la chasse (plus de 30% des répondants) (tableau 31 et figure 28). Les répondants qui ne connaissent pas la situation à ce propos dans leurs bois sont également fort nombreux, surtout si l'on prend en compte également ceux qui n'ont pas répondu à la question (environ 35% des répondants en tout). Quant aux autres, ceux chez qui l'on fait parfois appel à un inventaire, et ceux chez qui ce n'est jamais le cas, leur nombre n'est pas significativement différent, autour de 16% de répondants chacun.

Tableau 31 - réalisation d'inventaires

	Nb. cit.	Intervalles de confiance
jamais	93	16,0% < 19,6 < 23,1%
parfois	71	11,7% < 14,9 < 18,1%
souvent	145	26,4% < 30,5 < 34,7%
ne sait pas	122	21,8% < 25,7 < 29,6%
non répondu	44	6,7% < 9,3 < 11,9%

Figure 28 – La gestion du grand gibier s'appuie-t-elle sur un inventaire préalable ?



2.7.4 Revenus de la forêt

Actuellement, les revenus de votre forêt sont-ils principalement liés à la sylviculture ou à la chasse ? :

Sylviculture Chasse

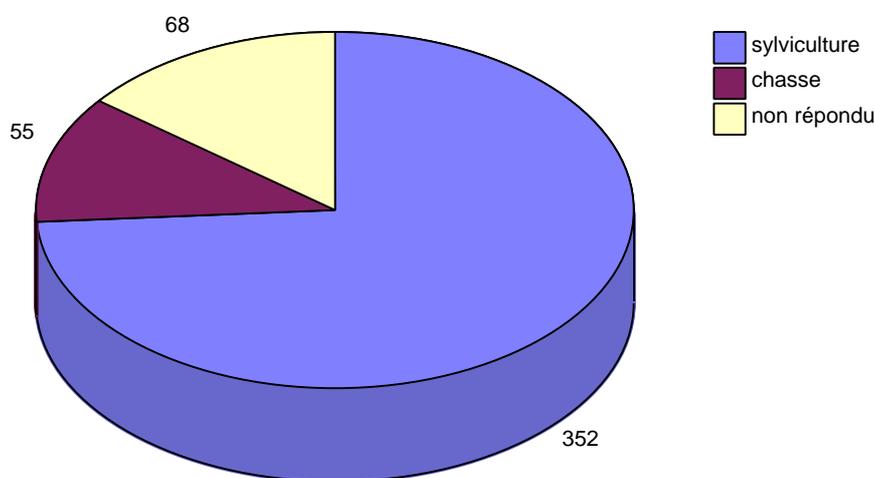
Les revenus de la forêt semblent le plus souvent principalement liés à la sylviculture (74% des répondants) (tableau 33, figure 29). Environ 12% des répondants estiment que la chasse est la principale source de revenus de la forêt. De plus, on ne trouve pas de différence significative dans le type de réponses recueillies à cette question si le propriétaire est chasseur ou ne l'est pas.

Ce résultat est intéressant parce qu'il fait écho à un résultat obtenu lors de la première phase de la recherche et de l'enquête qualitative. Il était en effet apparu que les revenus importants engendrés par la chasse étaient à l'origine d'abus, et notamment de densités de gibier trop élevées pour être compatibles avec la production sylvicole et la conservation de la nature. Le résultat obtenu ici permet de quantifier quelque peu le phénomène.

Tableau 33 - Revenus de la forêt

revenus forêt	Nb. cit.	Intervalles de confiance
sylviculture	352	70,2% < 74,1 < 78,0%
chasse	55	8,7% < 11,6 < 14,4%
non répondu	68	11,2% < 14,3 < 17,5%

Figure 29 – Revenus de la forêt



2.7.5 Réduction des dégâts

Parmi les propositions suivantes, que fait-on dans votre forêt (ou bois) pour réduire les dégâts aux arbres et aux semis ou améliorer les conditions de vie du grand gibier ? Utilisez-vous à cet effet des engrais ou amendements ?

Entourez la réponse de votre choix

	Utilisé dans votre forêt ?	Utilisation d'engrais ou d'amendements ?
limitation de la présence de grande faune (chasse)	Oui - Non	
nourrissage de la grande faune	Oui - Non	
gagnages de type : champ de maïs, de pois, de choux, céréales, betteraves, etc.	Oui - Non	Oui - Non
gagnages de type prairie de ray-gras	Oui - Non	Oui - Non
gagnages herboux uniquement fauchés (non semés)	Oui - Non	Oui - Non
favoriser les essences indigènes de brout ou à fruits	Oui - Non	Oui - Non
zones sauvages, clairières naturelles, coupe-feux, zones fauchées le long des plantations et des chemins, ...	Oui - Non	Oui - Non

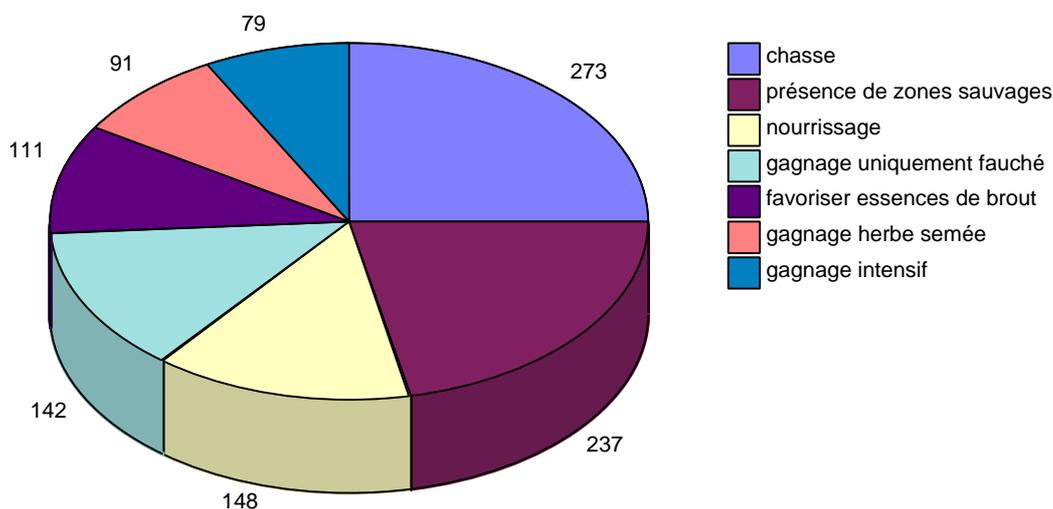
Les moyens utilisés pour réguler les gibier afin d'en limiter les dégâts sont multiples (voir tableau 34 et figure 30). La chasse et la présence de zones sauvages constituent les

moyens les plus fréquemment utilisés (25,3 et 21,9% des répondants). Ce constat nous semble optimiste : il s'agit de moyens efficaces et respectueux de l'écosystème forestier.

Tableau 34 - réduction des dégâts de gibier

	% des répondants
chasse	25,3%
présence de zones sauvages	21,9%
nourrissage	13,7%
gagnage uniquement fauché	13,1%
favoriser essences de brout	10,3%
gagnage herbe semée	8,4%
gagnage intensif	7,3%

Figure 30 – Moyens utilisés pour réduire les dégâts de gibier



Les gagnages les plus intensifs (champs de maïs, ...) sont les moins utilisés, et au moins ils sont intensifs au plus ils sont fréquents.

Le nourrissage occupe également une place de choix parmi les moyens utilisés (près de 14% des répondants y ont recours). Il s'intègre hélas beaucoup moins dans le système naturel et maintient le déséquilibre lié à la présence d'un trop grand nombre de gibier.

Nous demandions ensuite dans quels cas les intrants (engrais) étaient utilisés pour la réalisation de ces gagnages. 20%² des répondants ont répondu positivement à cette question.

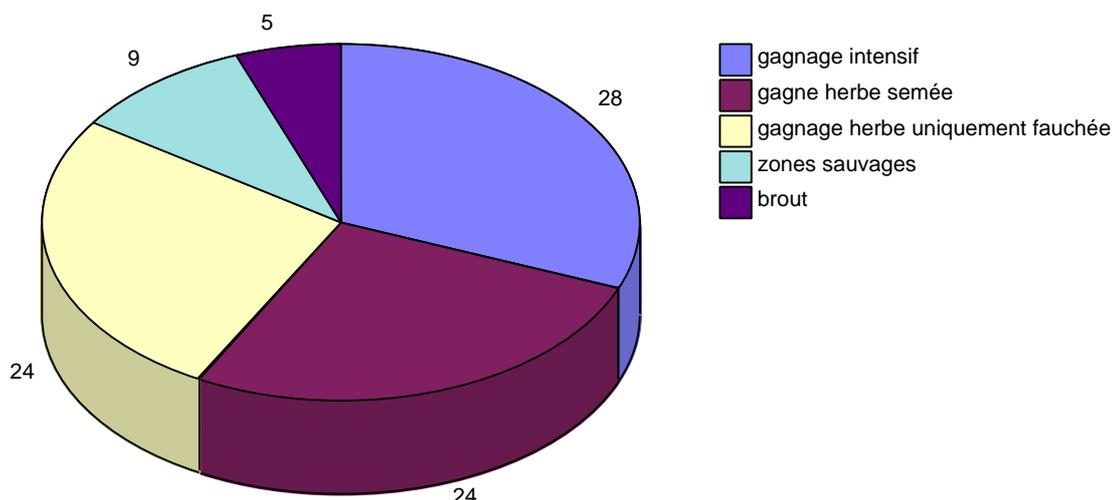
² Cette valeur des 20% de répondants est une valeur maximum : elle correspond au nombre de réponses positives obtenues au total, alors que chaque répondant pouvait répondre positivement à plusieurs items. Cette estimation a été nécessaire parce que, contrairement à ce qui a été fait pour la majorité des questions, l'encodeur ne pouvait pas mentionner spécifiquement que le répondant s'était abstenu de répondre à la question. L'absence de réponse a donc été assimilée à une réponse négative.

Le tableau 35 et le graphique 31 montrent que l'utilisation d'engrais est proportionnelle au niveau d'intensification du gagnage considéré. On utilise plus souvent de l'engrais dans les gagnages intensifs qu'ailleurs. On ne décèle pas de différence d'utilisation entre les gagnages semés ou uniquement fauchés. Remarquons que les zones sauvages sont les endroits où les engrais sont le moins utilisés : leur présence y est presque nulle : 9 personnes sur les 475 répondants disent y utiliser de l'engrais, soit 1% des répondants.

Tableau 35 - Utilisation d'engrais

	% des réponses positives	% des répondants
gagnage intensif	31,1%	5,89
gagnage herbe semée	26,7%	5,05
gagnage herbe uniquement fauchée	26,7%	5,05
zones sauvages	10,0%	1,05
brout	5,6%	1,89

Figure 31 – Utilisation d'engrais



2.8 VOLET VI – VOTRE FORÊT, LA NATURE ET LE PAYSAGE

2.8.1 Relations forêt, environnement, nature, paysages, société...

Quel est votre degré d'accord ou de désaccord avec les propositions suivantes ?

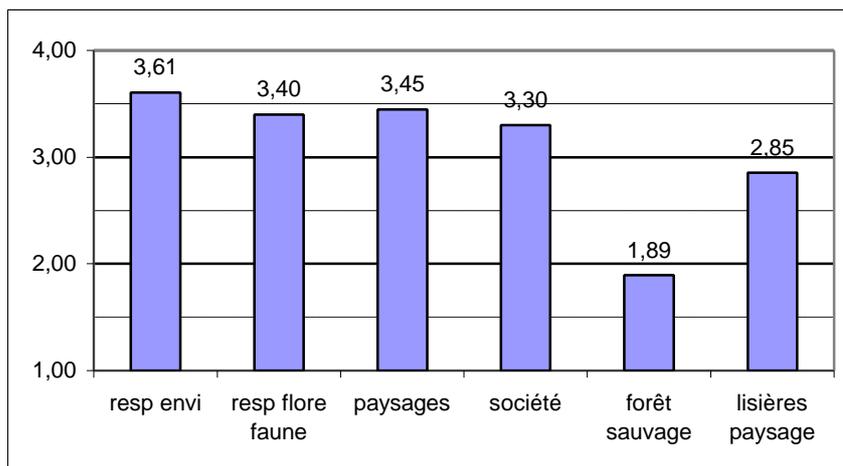
Pour chaque proposition, entourez la réponse correspondant à votre choix selon l'échelle suivante :
 ++ Tout à fait d'accord + Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord -- Pas du tout d'accord ? Ne sait pas

la gestion actuelle de votre forêt/bois est respectueuse de l'eau, de l'air, du sol	++	+	-	--	?
la gestion actuelle de votre forêt est respectueuse de la flore et la faune sauvages	++	+	-	--	?
votre forêt participe à la beauté des paysages	++	+	-	--	?
sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société	++	+	-	--	?
une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme	++	+	-	--	?
des lisières forestières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage	++	+	-	--	?

2.8.1.1 Présentation des moyennes

Les répondants pouvaient noter leur degré d'accord sur une échelle à quatre degrés, plus la réponse « ne sait pas ». Une codification a été réalisée, selon laquelle les réponses « tout à fait d'accord » (++) prennent la valeur de 4, les « plutôt d'accord » (+) la valeur 3, les « plutôt pas d'accord » (-) la valeur 2 et les « pas du tout d'accord » (--) la valeur 1. Les réponses « ne sait pas » n'ont pas été prises en compte dans la codification. La moyenne (somme des codes obtenus pour un item divisée par le nombre de répondants) varie donc entre 1 et 4.

Figure 31 - Relations forêt, environnement, nature, paysages, société... : moyennes



Légende :

resp envi	la gestion actuelle de votre forêt/bois est respectueuse de l'eau, de l'air, du sol
resp flore faune	la gestion actuelle de votre forêt est respectueuse de la flore et la faune sauvages
paysages	votre forêt participe à la beauté des paysages
société	sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société
forêt sauvage	une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme
lisières paysages	des lisières forestières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage

La figure 31 présente les résultats des moyennes de la codification pour chacun des items.

Cette question tente de cerner de manière générale quel est le rapport du forestier avec sa forêt et avec l'environnement en général, et comment il perçoit sa propre action sur la forêt.

Les quatre premiers items semblent assez homogènes dans les réactions qu'ils suscitent. Les répondants sont tout à fait d'accord avec le fait que la gestion actuelle de leur forêt est respectueuse de l'eau, de l'air, du sol, et plutôt d'accord avec le fait qu'elle est respectueuse de la flore et de la faune sauvages, qu'elle participe à la beauté des paysages et que le forestier est nécessaire pour que la forêt puisse remplir ses multiples fonctions attendues par la société.

Au contraire, ils rejettent en moyenne l'idée qu'une forêt sauvage puisse se développer pleinement sans l'intervention de l'homme.

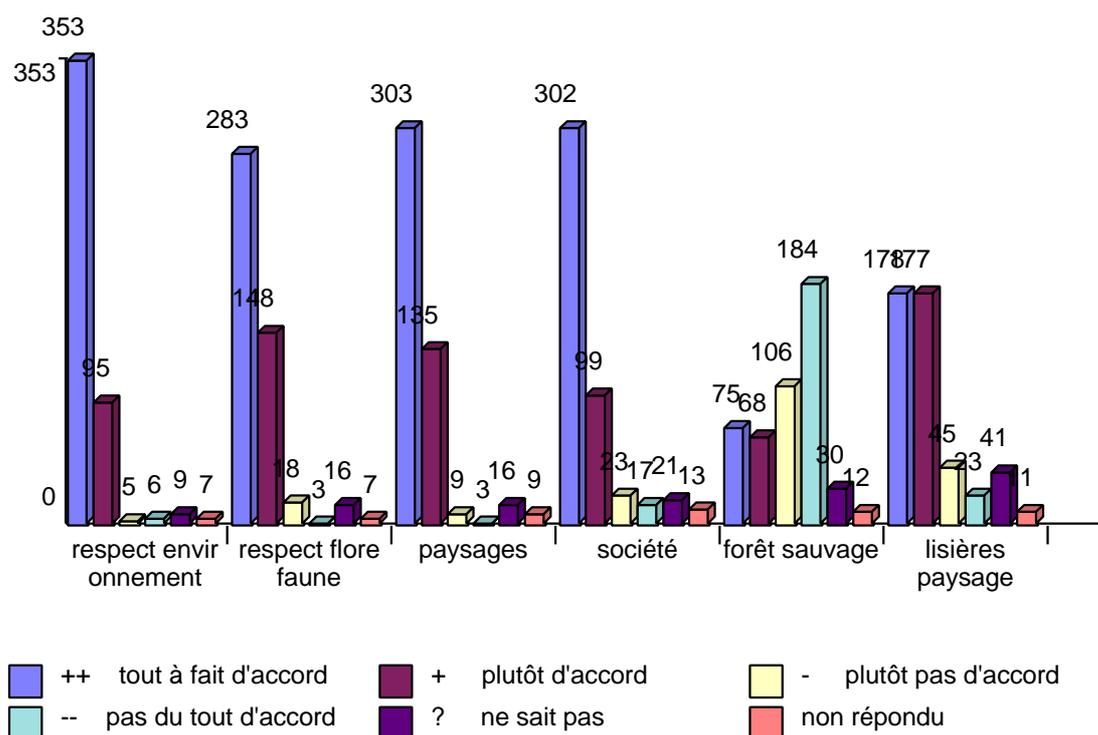
Les avis sont plus partagés en ce qui concerne l'importance de lisières structurées et progressives pour le paysage : la moyenne se situe entre l'accord et le désaccord.

2.8.1.2 Présentation des pourcentages

Tableau 36 – Relations forêt, environnement, nature, paysages, société...

	++ tout à fait d'accord	+ plutôt d'accord	- plutôt pas d'accord	-- pas du tout d'accord	? ne sait pas	non répondu	To- taux
respect environnement	74,3%	20,0%	1,1%	1,3%	1,9%	1,5%	100%
respect flore faune	59,6%	31,2%	3,8%	0,6%	3,4%	1,5%	100%
paysages	63,8%	28,4%	1,9%	0,6%	3,4%	1,9%	100%
société	63,6%	20,8%	4,8%	3,6%	4,4%	2,7%	100%
forêt sauvage	15,8%	14,3%	22,3%	38,7%	6,3%	2,5%	100%
lisières paysage	37,5%	37,3%	9,5%	4,8%	8,6%	2,3%	100%

Figure 32 - Relations forêt, environnement, nature, paysages, société... : valeurs numériques



Le tableau 36 et la figure 32 permettent de préciser les tendances moyennes. Quelques nuances peuvent être apportées :

- Presque tous les forestiers (presque 95% des répondants) estiment que leur gestion actuelle de la forêt est respectueuse de l'eau, de l'air et du sol (de l'environnement).

- Presque tous les forestiers (90,8%) sont plutôt d'accord avec l'idée que la gestion actuelle pratiquée dans leur forêt est respectueuse de la flore et de la faune sauvages. Pour cet item, ils sont un peu moins affirmatifs que pour le précédent, on commence à déceler quelques doutes et quelques désaccords.
- Presque tous les forestiers (92,2%) considèrent que leur forêt participe à la beauté des paysages. Ici aussi quelques répondants hésitent à se prononcer.
- Une très large majorité de forestiers (84,4%) pense que sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société. Ici à nouveau, quelques doutes et avis négatifs sont perceptibles.
- « une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme ». Cet item était formulé de manière à percevoir quelles sont les relations des forestiers privés avec le monde « sauvage » : la vie peut-elle s'épanouir sans l'homme ? Les réponses sont extrêmement partagées, mais la majorité des répondants ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Près de 40% ne sont pas du tout d'accord, et encore une vingtaine d'autres pour cent plutôt pas d'accord. Les forestiers estiment donc en majorité qu'une forêt sauvage a besoin d'eux pour se développer. Le nombre de répondants choisissant « ne sait pas » augmente un peu également. Et finalement, ceux qui sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée qu'une forêt peut vivre seule totalisent une trentaine de pour cent.
- Le dernier item, « des lisières forestières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage » présente un type de réponses encore différent. La majorité des répondants ont choisi à parts égales les « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » (37% des répondants). Il existe cependant quelques répondants qui ne sont « plutôt pas d'accord » (9,5%) ou « pas d'accord du tout » (4,8%). La catégorie qui « ne sait pas » est la plus élevée de cette question, à savoir 8,6% des répondants.

Le forestier se sent donc responsable d'une forêt qui a besoin de lui pour se développer pleinement et pour répondre aux besoins de la société. A ses yeux, son intervention respecte l'environnement (air, eau, sol), la nature (flore et faune sauvage) et sa forêt participe à la beauté des paysages.

En tant que propriétaire, il se sent donc investi d'une mission vis-à-vis de la forêt elle-même et vis-à-vis de la société, et il estime qu'il la remplit bien puisque l'environnement, la nature et les paysages s'en trouvent bien. Il est important de tenir compte de cette vision que le forestier a de lui-même et de son travail dans sa forêt si l'on souhaite discuter avec lui de la gestion pratiquée dans sa forêt : remettre en question son rôle ou ses pratiques pourrait être mal perçu s'il ne se sent pas respecté dans ce qu'il se sent être.

Le résultat du dernier item est également intéressant : il est bon de savoir que la beauté paysagère aux yeux du forestier peut inclure des lisières diversifiées et progressives.

2.8.2 Pratiques favorables à la nature

Quel serait l'impact des pratiques suivantes sur la rentabilité de votre forêt ou votre bois ? Parmi elles, lesquelles sont appliquées chez vous ?

*Pour chaque proposition, entourez la réponse correspondant à votre choix selon l'échelle suivante :
+ Impact positif 0 Impact nul - Impact négatif -- Impact très négatif ? Ne sait pas
et entourez la réponse de votre choix dans la dernière colonne*

	Impact sur la rentabilité de votre forêt	Appliqué dans votre forêt ?
diversifier les essences	+ 0 - -- ?	Oui - Non
privilégier les essences indigènes	+ 0 - -- ?	Oui - Non
peuplements d'âges multiples	+ 0 - -- ?	Oui - Non
préférer les longues révolutions	+ 0 - -- ?	Oui - Non
réduire l'impact des machines sur le sol	+ 0 - -- ?	Oui - Non
maintenir des pratiques anciennes (taillis par exemple)	+ 0 - -- ?	Oui - Non
laisser vieillir quelques d'arbres au-delà de l'âge d'exploitation habituel, laisser des arbres à cavités	+ 0 - -- ?	Oui - Non
laisser du bois mort en forêt	+ 0 - -- ?	Oui - Non
laisser au moins 2 arbres morts (couchés ou sur pied) par ha	+ 0 - -- ?	Oui - Non
placer des nichoirs	+ 0 - -- ?	Oui - Non
laisser quelques zones non productives	+ 0 - -- ?	Oui - Non
installer une réserve naturelle intégrale	+ 0 - -- ?	Oui - Non
éviter le drainage	+ 0 - -- ?	Oui - Non
créer ou maintenir des clairières	+ 0 - -- ?	Oui - Non
créer et entretenir des lisières étagées	+ 0 - -- ?	Oui - Non

2.8.2.1 Impact des pratiques favorables à la nature et aux paysages sur le revenu de la forêt

a) Présentation des moyennes

La première partie de la question, c'est à dire l'évaluation de l'impact des mesures proposées sur le rentabilité de la forêt, fait l'objet d'une réponse sur une échelle à quatre degrés si l'on ne tient pas compte des « ne sait pas ». Pour la codification, les réponses « impact positif » (+) prennent la valeur de 4, les « impact nul » (0) la valeur de 3, les « impact négatif » (-) la valeur de 2 et les « impacts très négatifs » (--) la valeur de 1. La moyenne (somme des codes obtenus pour un item divisée par le nombre de répondants) varie donc entre 1 et 4.

La figure 33 présente les moyennes de la codification réalisée. On distingue différents groupes parmi les réponses fournies.

Aucune des propositions n'est considérée en moyenne comme un facteur positif pour les revenus de la forêt.

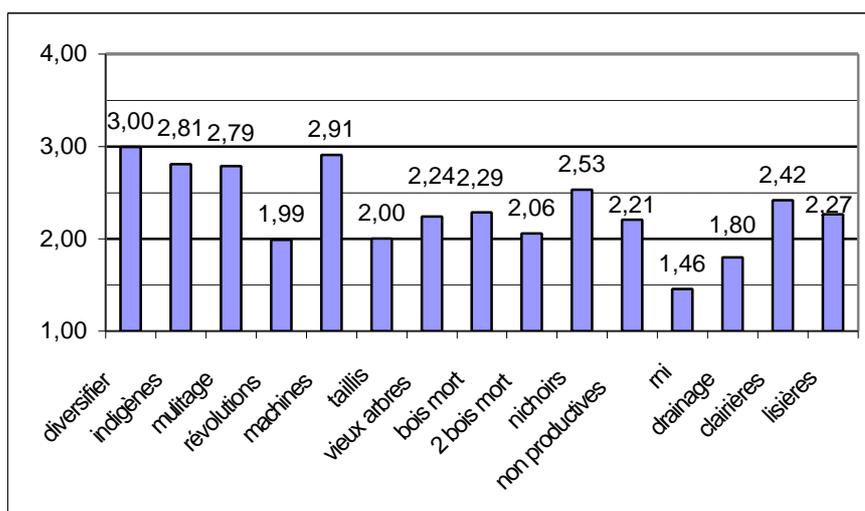
Quatre items sont considérés par les répondants comme d'impact nul sur la rentabilité de la forêt :

- diversifier les essences
- favoriser les essences indigènes
- peuplements d'âges multiples
- réduire l'impact des machines sur le sol.

Sept items sont considérés en moyenne comme ayant un impact négatif à nul sur la rentabilité de la forêt :

- placer des nichoires
- créer ou maintenir des clairières
- laisser vieillir quelques d'arbres au-delà de l'âge d'exploitation habituel, laisser des arbres à cavités
- laisser du bois mort en forêt
- laisser au moins 2 arbres morts (couchés ou sur pied) par ha
- laisser quelques zones non productives
- créer et entretenir des lisières étagées

Figure 33 – Impact des pratiques favorables à la nature ou aux paysages sur le revenu de la forêt, moyenne de la codification



Trois items sont considérés comme négatifs pour la rentabilité de la forêt :

- préférer les longues révolutions
- maintenir des pratiques anciennes (taillis par exemple)
- éviter le drainage

Et en fin un seul item est considéré comme très négatif pour la rentabilité de la forêt : la création de réserves naturelles intégrales.

b) Présentation des pourcentages

A travers l'analyse des pourcentages, on retrouve les groupes mis en évidence lors de l'analyse des moyennes, auxquels des précisions peuvent être apportées.

Parmi les mesures favorables à la nature et aux paysages proposées au répondant, quelques unes sont majoritairement jugées positives pour la rentabilité de la forêt (voir tableau 37) :

- diversifier les essences (57,3%)
- privilégier les essences indigènes (49,9%)
- utiliser des peuplements d'âges multiples (52%)
- réduire l'impact des machines sur le sol (56%)

Figure 34 – Impact des mesures favorables à la nature ou aux paysages sur le revenu de la forêt – pourcentages

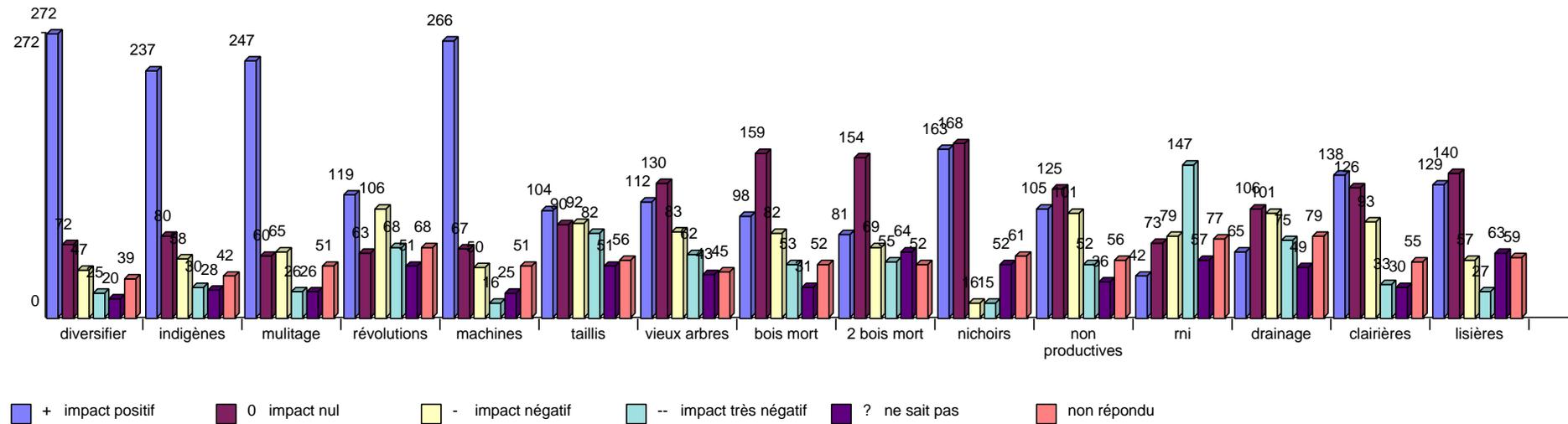


Tableau 37 - Impact des pratiques favorables à la nature ou aux paysages sur le revenu de la forêt - pourcentages

	+ impact positif	0 impact nul	- impact négatif	-- impact très négatif	? ne sait pas	non répondu	TOTAL
diversifier	57,3%	15,2%	9,9%	5,3%	4,2%	8,2%	100%
indigènes	49,9%	16,8%	12,2%	6,3%	5,9%	8,8%	100%
multiage	52,0%	12,6%	13,7%	5,5%	5,5%	10,7%	100%
révolutions	25,1%	13,3%	22,3%	14,3%	10,7%	14,3%	100%
machines	56,0%	14,1%	10,5%	3,4%	5,3%	10,7%	100%
taillis	21,9%	18,9%	19,4%	17,3%	10,7%	11,8%	100%
vieux arbres	23,6%	27,4%	17,5%	13,1%	9,1%	9,5%	100%
bois mort	20,6%	33,5%	17,3%	11,2%	6,5%	10,9%	100%
2 bois mort	17,1%	32,4%	14,5%	11,6%	13,5%	10,9%	100%
nichoirs	34,3%	35,4%	3,4%	3,2%	10,9%	12,8%	100%
non productives	22,1%	26,3%	21,3%	10,9%	7,6%	11,8%	100%
rni	8,8%	15,4%	16,6%	30,9%	12,0%	16,2%	100%
drainage	13,7%	22,3%	21,3%	15,8%	10,3%	16,6%	100%
clairières	29,1%	26,5%	19,6%	6,9%	6,3%	11,6%	100%
lisières	27,2%	29,5%	12,0%	5,7%	13,3%	12,4%	100%

Afin d'analyser l'impact négatif présumé de ces mesures sur la rentabilité de la forêt, le tableau 38 additionne les impacts jugés négatifs et très négatifs. La seule mesure qui soit considérée comme négative par presque une majorité des répondants est l'installation d'une réserve naturelle intégrale. Il s'agit aussi de la mesure qui rassemble de manière flagrante le plus grand nombre d'avis très négatifs (30,9% des réponses).

Viennent ensuite les mesures :

- éviter le drainage
- maintenir des pratiques anciennes, taillis par exemple
- préférer les longues révolutions

qui cumulent des avis négatifs assez importants (une vingtaine de pour cent des répondants) et des avis très négatifs non négligeables (autour de 15%).

Tableau 38 - impacts négatifs et très négatifs cumulés

	% des répondants
rni	47,50%
drainage	37,10%
taillis	36,70%
révolutions	36,60%
non productives	32,20%
vieux arbres	30,60%
bois mort	28,50%
clairières	26,50%
2 bois mort	26,10%
multiage	19,20%
indigènes	18,50%
lisières	17,70%
diversifier	15,20%
machines	13,90%
nichoirs	6,60%

Afin de se donner une idée des mesures qui ne rencontrent pas d'opposition importante sur base de leur rentabilité, le tableau 39 présente les valeurs cumulées des réponses « impact positif » et « impact nul ». Le résultat est intéressant, parce que, outre les mesures qui rassemblaient déjà des avis positifs pour une majorité de répondants (voir ci-dessus : diversifier les essences, privilégier les essences indigènes, utiliser des peuplements d'âges multiples et réduire l'impact des machines sur le sol), d'autres mesures ne présentent pas de désavantage économique pour une majorité des répondants :

- placer des nichoirs
- créer et entretenir des lisières étagées
- créer ou maintenir des clairières
- laisser du bois mort en forêt
- laisser vieillir quelques arbres au-delà de l'âge d'exploitation habituel, laisser des arbres à cavité

ou pour près de la majorité des répondants :

- laisser au moins 2 arbres morts (couchés ou sur pied) par ha
- laisser quelques zones non productives

Remarquons que la différence entre les items « laisser du bois mort en forêt » et « laisser au moins 2 arbres morts (couchés ou sur pied) par ha » n'est pas très importante. Elle est principalement perceptible dans la réponse « ne sait pas » dont le pourcentage est doublé lors de la quantification.

Les réponses « ne sait pas » varient d'environ 4% à plus de 13% des répondants. Les trois mesures qui posent le plus de problèmes sont :

- laisser au moins 2 arbres morts (couchés ou sur pied) par ha
- créer et entretenir des lisières étagées
- l'installation d'une réserve naturelle intégrale.

On peut imaginer qu'il s'agit de mesures moins bien connues que les autres mesures proposées.

Tableau 39 - Impacts positifs et nuls cumulés

	% des répondants
diversifier	72,50%
machines	70,10%
nichoirs	69,70%
indigènes	66,70%
multiage	64,60%
lisières	56,70%
clairières	55,60%
bois mort	54,10%
vieux arbres	51,00%
2 bois mort	49,50%
non productives	48,40%
taillis	40,80%
révolutions	38,40%
drainage	36,00%
rni	24,20%

Il nous semble, à travers cette analyse, que l'on peut rassembler les mesures favorables à la nature proposées en plusieurs catégories¹.

- 1) Mesures assez favorables à la rentabilité de la forêt : il s'agit de mesures qui proposent de rapprocher la forêt productive de l'écosystème forestier spontané et de préserver ses potentialités, sans renoncer à la production (diversifier les essences, privilégier les essences indigènes, utiliser des peuplements d'âges multiples, réduire l'impact des machines sur le sol).
- 2) Mesures relativement neutres pour la rentabilité de la forêt : ces mesures demandent au forestier de consacrer un peu d'espace de la forêt à la nature sans y rechercher de production (clairières, lisières, zones non productives) ou quelques pieds qui ne rapporteront pas (bois mort, vieux arbres, arbres à cavité) sans interférer sur la production qui a lieu ailleurs en forêt, peut-être juste à côté de l'arbre que l'on laisse vieillir. Des zones

¹ Les intitulés sont basés plutôt sur l'analyse des pourcentages que sur celle des moyennes. Si l'on s'était basé sur l'analyse des moyennes pour attribuer des titres aux catégories, les deux premières, favorables et neutres, auraient été un peu moins optimistes.

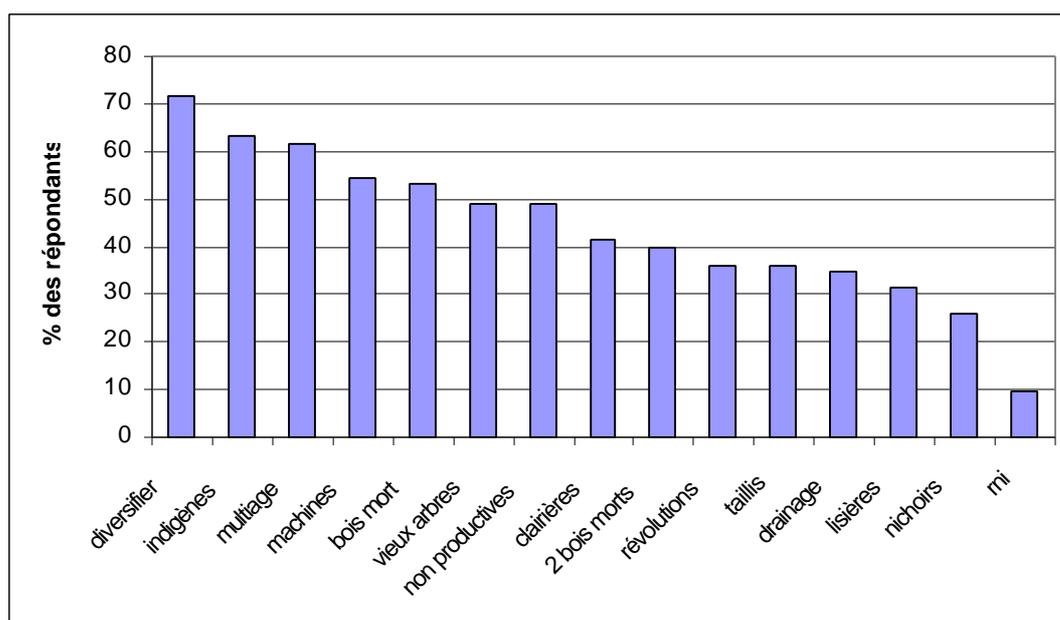
qui ont peu d'intérêt pour la production pourraient probablement être attribuées à ce genre d'objectif.

- 3) Mesures assez négatives sur la rentabilité de la forêt : il s'agit de mesures qui perturbent assez profondément la conduite de la forêt sur des parcelles probablement considérées comme productives, et qui y remettent en question le type de production en cours (drainage, taillis), ou la promesse de l'exploitation (longues révolutions, probablement aussi considérées comme une augmentation des risques).
- 4) Mesure très négative sur la rentabilité de la forêt : la création des réserves naturelles intégrales. Cette mesure empêche en effet toute production à l'endroit considéré. Il nous semble cependant que la différence tellement marquée entre la création d'une réserve naturelle intégrale, vraiment très mal considérée, et la création de clairières ou de zones non productives (envisagée sans trop de problème) dépasse les raisons rationnelles. Ce résultat semble assez cohérent avec les réponses obtenues à la question VIa où il apparaissait que le propriétaire se sent investi d'une mission vis-à-vis de la forêt elle-même et vis-à-vis de la société, qu'il s'en sent responsable, et qu'il considère qu'elle a besoin de lui pour se développer. En particulier, les réponses au dernier item permettent de penser que les forestiers n'imaginent pas une forêt, même sauvage, se développer pleinement sans eux. On peut donc se demander si une réserve intégrale est uniquement un problème parce qu'elle empêche la production à un endroit précis de la forêt ou parce qu'elle remet en question le rôle fondamental que s'est assigné le forestier dans sa forêt.

Les forestiers privés seraient donc assez ouverts aux mesures favorables à la nature, pourraient y reconnaître un intérêt économique ou souvent l'absence de problème économique, mais certaines mesures seraient particulièrement difficiles à prendre en compte parce qu'elles remettent en question le rôle productif de la forêt sur une zone destinée a priori à la production ou parce qu'elle semble remettre en question le rôle que le forestier s'est assigné dans sa forêt.

2.8.2.2 Application des mesures favorables à la nature

Figure 35 – Application des mesures favorables à la nature ou aux paysages



Dans la même question, il était demandé au répondant lesquelles parmi les mesures proposées étaient appliquées dans leur forêt. Les réponses à cette question sont reprises dans le tableau 40 et dans la figure 35.

Tableau 40 – Application des mesures favorables à la nature ou aux paysages

	Appliqué, % des répondants	numéro d'ordre
diversifier	71,80%	1
indigènes	63,20%	2
multiage	61,70%	3
machines	54,50%	4
bois mort	53,10%	5
vieux arbres	49,10%	6
non productives	48,80%	7
clairières	41,30%	8
2 bois morts	39,80%	9
révolutions	36,20%	10
taillis	36,00%	11
drainage	34,70%	12
lisières	31,40%	13
nichoirs	25,90%	14
rni	9,70%	15

2.8.2.3 Comparaison de l'impact sur le revenu forestier des mesures favorables à la nature et de leur application

Tableau 41 - Comparaison entre l'impact d'une mesure telle que perçue par le forestier sur la rentabilité de la forêt et la fréquence de son application déclarée par le forestier

+		0		-		--	
Classement « appliqué »	Mesures favorables à la rentabilité de la forêt	Classement « appliqué »	Mesures neutres à la rentabilité de la forêt	Classement « appliqué »	Mesures défavorables à la rentabilité de la forêt	Classement « appliqué »	Mesure très défavorable à la rentabilité de la forêt
1	diversifier	14	nichoirs	10	longues révolutions	15	réserve naturelle intégrale
4	machines	13	lisières	11	taillis		
2	indigènes	8	clairières	12	drainage		
3	multiages	5	bois mort				
		6	vieux arbres				
		9	2 bois morts				
		7	zones non productives				

Dans ce paragraphe, nous cherchons à comparer les résultats de la question « impact des pratiques favorables à la nature et aux paysages sur le revenu de la forêt » et ceux de la question « application des mesures favorables à la nature ». Autrement dit, l'impact économique présumé des mesures favorables à la nature a-t-il une influence sur leur application ?

La classification des mesures proposées sur base de leur impact financier présumé (proposée au paragraphe 2.7.2.1) est reprise dans le tableau 41. Dans chaque classe sont reprises les mesures proposées, dans l'ordre décroissant de leur effet positif sur la rentabilité de la forêt (ou dans l'ordre croissant d'effet négatif).

Par ailleurs, pour tenir compte de l'application des mesures, elles sont classées sur base du pourcentage de répondants qui les applique (voir tableau 40). Un numéro d'ordre est associé à chaque mesure : au plus le numéro est petit, au plus la mesure est appliquée souvent.

Ces numéros d'ordre qualifiant les réponses à la question « appliqué » sont reprises dans le tableau 41, qui présente les mesures dans l'ordre relatif à la question « impact économique » comme nous le disions ci-dessus. Ce tableau permet donc de comparer la fréquence de l'application d'une mesure avec son impact sur la rentabilité telle que perçue par le forestier.

La comparaison met en évidence une très grande corrélation entre les deux résultats : au plus une mesure est favorable à la rentabilité de la forêt (ou au moins elle lui est défavorable), au plus le forestier déclare l'appliquer. Si quelques échanges entre deux mesures voisines sont observables, on ne constate pas de changement de catégorie de mesure (favorable, neutre, ...).

Deux exceptions sont cependant flagrantes : celles des nichoirs et des lisières, qui sont très peu appliquées alors qu'on ne leur reconnaît pas d'impact négatif sur la rentabilité de la forêt. L'intérêt des nichoirs pour la conservation de la nature est discutable. Mais dans le cas des lisières, on peut imaginer, au vu des résultats des autres mesures, qu'elles ne sont que peu appliquées parce que leur intérêt est mal connu.

Remarquons qu'on retrouve, en dernière place du classement, l'application des réserves naturelles intégrales, plus mal classées encore que les nichoirs et les lisières progressives.

2.8.2.4 Perception des mesures

Parmi les propositions ci-dessus, en voyez-vous qui ne vous semblent pas particulièrement favorables à la diversité de la faune et de la flore sauvages ?

Oui

Non

Si oui, mettez une croix devant celles qui ne vous paraissent pas favorables

Parmi les mesures sur lesquelles ils ont déjà donné un avis économique et se sont prononcés quant à leur utilisation chez eux, il est demandé au répondant de désigner celles qui ne leur paraissent pas favorables à la diversité de la flore et de la faune sauvages.

Tableau 42 - Mesures qui ne semblent pas particulièrement favorables

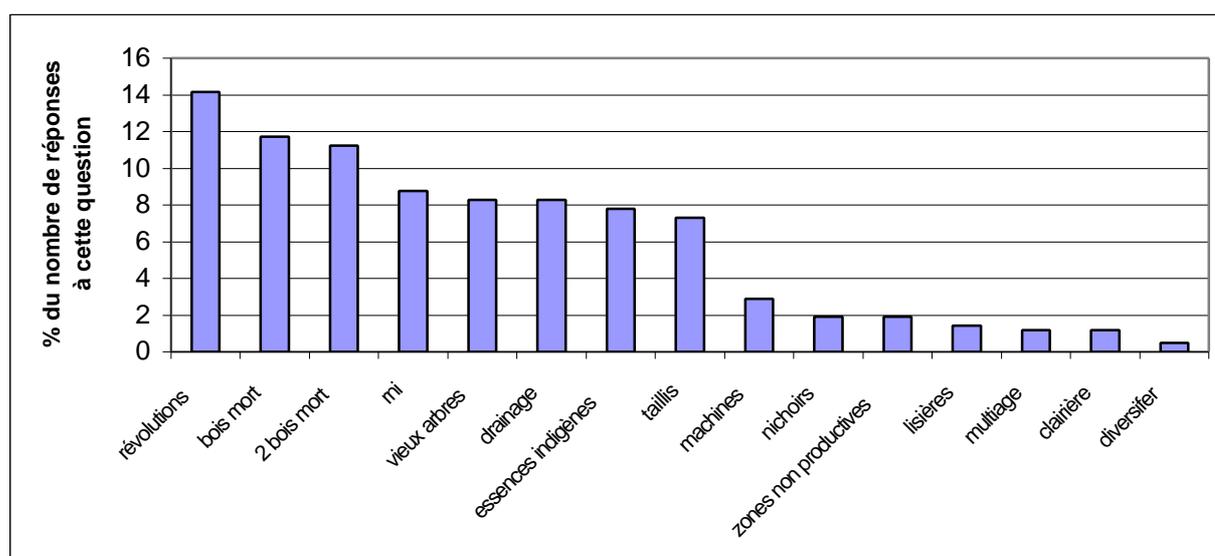
défavorables	Nb. cit.	Intervalles de confiance
oui	98	17,0% < 20,6 < 24,3%
non	377	75,7% < 79,4 < 83,0%

La majorité des répondants (près de 80%) ne considèrent pas que certaines des mesures proposées ne soient pas particulièrement favorables à la diversité de la faune et de la flore sauvages (tableau 42).

Tableau 43 - Mesure non favorable à la nature, plusieurs réponses possibles

	% des réponses	Numéro d'ordre
révolutions	14,1%	1
bois mort	11,7%	2
2 bois mort	11,2%	3
rni	8,8%	4
vieux arbres	8,3%	5
drainage	8,3%	6
essences indigènes	7,8%	7
taillis	7,3%	8
machines	5,9%	9
nichoirs	3,9%	10
zones non productives	3,9%	11
lisières	2,9%	12
multiage	2,4%	13
clairière	2,4%	14
diversifier	1,0%	15
Ensemble	100%	

Figure 36 - Mesures non favorable à la nature, plusieurs réponses possibles



Les 20% de répondants estimant que certaines des mesures proposées ne sont pas particulièrement favorables à la nature ont choisi dans la liste celles qui leur paraissaient non favorables ; ils pouvaient choisir plusieurs mesures. Les résultats de cette question sont présentés dans le tableau 43 et le graphique 36.

Le principe du tableau 41 est repris ici pour comparer la rentabilité perçue par les forestiers des mesures proposées et leur intérêt pour la nature, telle que perçue par 20% d'entre eux. Plus le numéro d'ordre est faible, moins la mesure est favorable à la nature.

La relation entre la rentabilité d'une mesure et la manière dont est perçu son impact sur la nature est moins évident que la relation mise en évidence plus haut entre la rentabilité et l'application de la mesure. On peut cependant remarquer une tendance à considérer que les mesures les moins favorables à la rentabilité économique de la forêt sont aussi considérées comme les moins favorables pour la nature. Dans le tableau 44 les mesures le plus souvent considérées comme peu favorables à la nature sont écrites en gras. On peut constater qu'il s'agit de mesures considérées comme non rentables sans que les numéros d'ordre soient aussi corrélés que précédemment.

Remarquons une exception intéressante : 8% des réponses portent sur le choix d'essences indigènes, qui n'est donc pas perçu comme intéressant pour la nature alors que la mesure est considérée comme favorable à la rentabilité. Rappelons cependant que 80% des répondants n'ont pas considéré que les mesures proposées ne soient pas favorables à la nature.

Tableau 44 - Comparaison entre l'impact d'une mesure sur la rentabilité de la forêt et son intérêt pour la nature (telles que perçues par le forestier)

ordre « non favorable nature »	Mesures favorables à la rentabilité de la forêt	ordre « non favorable nature »	Mesures neutres à la rentabilité de la forêt	ordre « non favorable nature »	Mesures défavorables à la rentabilité de la forêt	ordre « non favorable nature »	Mesure très défavorable à la rentabilité de la forêt
15	diversifier	10	nichoirs	1	longues révolutions	4	réserve naturelle intégrale
9	machines	12	lisières	8	taillis		
7	indigènes	14	clairières	6	drainage		
13	multiages	2	bois mort				
		5	vieux arbres				
		3	2 bois morts				
		11	zones non productives				

2.8.3 Suggestion de mesure favorable à la nature ou aux paysages

Avez-vous une suggestion de mesure qui vous permettrait de tenir compte plus souvent de la nature ou des paysages dans votre gestion forestière ? (exemples : exonération fiscale, subvention, conseils, formation...)

Les réponses exhaustives à cette question ouverte se trouvent dans le tableau de l'annexe II.2. Nous reprenons ici les principaux résultats.

Les réponses les plus fréquemment citées sont celles qui ont été proposées dans l'énoncé de la question.

- Exonération ou diminution des droits de succession, exonération fiscale, ... : 190 réponses (40% des répondants) ;
- Conseils, formation, information : 67 réponses (14% des répondants) ;
- Subventions : 56 réponses (12% des répondants).

Les réponses concernant l'exonération fiscale font parfois l'objet d'un commentaire. Certains demandent explicitement l'exonération totale tandis que d'autres suggèrent la suppression des droits de succession sur le matériel ligneux, afin de favoriser les longues révolutions, tandis que les droits de succession sur le fond pourraient être maintenus.

Les réponses dans leur ensemble se répartissent en différents types. Elles peuvent être assez globales, relatives au contexte général de l'exploitation forestière, sans lien spécifique avec la nature ou les paysages (mesures fiscales, économiques, remembrement, ...) ou au contraire assez techniques et proches de la question.

2.8.3.1 Réponses globales

a) Réponses fiscales et économiques

- Les contraintes économiques sont très fortes ; l'aspect financier est fondamental, le marché du bois est trop volatil. C'est décourageant ; soutien du marché du bois exploitable ;
- Développement des filières ;
- Impôt de succession inclus dans la charge fiscale annuelle, impôt sur le revenu à l'abattage ;
- Supprimer ou diminuer le précompte immobilier, le revenu cadastral, la TVA ;
- Pouvoir utiliser du personnel ALE en forêt ;
- Rémunérer les services rendus à la collectivité ; « compenser le mécénat » des forestiers ;

b) Réponses administratives et politiques

- Les permis devraient être octroyés avec un délais de 15 jours maximum ;
- Une politique cohérente pour la petite propriété serait nécessaire : favoriser le groupement par massif ; remembrement des parcelles ; éviter le morcellement des propriétés ; diminuer les droits pour les échanges entre les parcelles ;
- Supprimer les interventions de l'état et des « écolos », laisser faire les forestiers sans les ennuyer, les aider au lieu de les freiner (une dizaine de réponses de ce type) ;
- Renforcer la protection légale des petits propriétaires à l'égard des exploitants ;
- Protection contre le développement urbain ;
- S'inspirer des politiques françaises en la matière (adopter en Belgique pour les droits de succession un texte semblable à l'amendement Sera-Manichou en France).

c) Réponses plus techniques

- Limiter les problèmes avec le scolyte ; obligation d'abattre tous les arbres scolytés ;
- Résoudre le problème des chiens errants, des corneilles ;
- Aides à la rénovation des voiries ;
- Protection.

2.8.3.2 Réponses plus spécifiques à la question relative à la nature et au paysage

a) Formation souhaitée

- Plusieurs répondants mentionnent qu'ils sont très contents du travail de la SRFB en terme de formation et de conseils. Un autre précise qu'il aurait besoin de formation en dehors de la semaine pour pouvoir y participer ;
- Les conseils sont particulièrement importants pour les propriétés de plus de 50 ha. En dessous de cette surface, il n'y a pas assez de zones non productives pour pouvoir en tenir compte ;
- Les conseils pourraient être subventionnés dès le moment où la recommandation est suivie et mise en place ;
- Être informé et consulté sur Natura 2000 avant qu'une décision ne soit prise ;
- Des conseils pourraient être donnés localement, sur le terrain, par les agents de la DNF ;
- Echanges entre propriétaires ;
- Création d'un site internet.

b) Subventions

- Subventions pour compenser le manque de rentabilité de zones sur lesquelles la sylviculture de production serait possible mais non pratiquée pour favoriser un autre habitat ;
- Subventions pour exploitations sans machines, subventions sans recourir obligatoirement à des entrepreneurs ;
- Subventions significatives sans intrusions mais contrôle avec demande préalable ;
- Suppression du précompte immobilier si la forêt est diversifiée et le but n'est pas d'obtenir une rentabilité forestière maximale ;
- Surveillance ; gestion plus sévère de l'utilisation de grosses machines en forêt ;
- Exonération fiscale pour planter des feuillus ;
- Conditions moins rigides pour les subventions en faveur des propriétaires peu au courant de la gestion forestière ;
- Subvention à la réalisation de clairières, de lisières ; subvention à la création de lisières étagées (sur 20 mètres) et à la restauration périodique (tous les 15 ans) ;
- Subventions pour les petits propriétaires ;
- Distribution gratuite de plants pour diversifier les essences ;
- Subventions pour mesures environnementales.

c) Mesures techniques

- Suppression des intrusions des promeneurs, éducation des promeneurs pour éviter le bruit, le dérangement, les détritiques ; Interdire vraiment les motos, quads, chien errants ;
- Plan de gestion ; obligation d'un plan de gestion pour les grosses propriétés ; élaboration de plans de gestion en collaboration avec la DNF ;
- Elagage, laisser les meilleurs sujets ;
- Éviter les coupes rases de plus de 10 ha ;
- Intervention des communes pour enlever les dépôts clandestins ;
- Favoriser la création de mares ;

- Trouver d'autres solutions pour l'exploitation que les grosses machines ; maîtriser les modes d'exploitation ;
- Maintenir le taillis, les très longues révolutions ;
- Privilégier les essences exotiques pour diversifier le paysage et augmenter le rendement ; privilégier les essences indigènes « c'est du racisme » ;
- Diminuer les densités de gibier (responsabilité de la DNF) ;
- Utilisation de photos aériennes pour avoir une vision d'ensemble.

2.8.3.3 Conclusion des suggestions favorables à la nature ou aux paysages.

La priorité des forestiers qui s'expriment dans le cadre de cette réponse ouverte est de revendiquer une aide publique sous différentes formes. L'une des suggestions à retenir nous semble une exonération (ou une diminution) fiscale sur le fonds (donc sur les arbres plantés), mais pas sur la vente. Ceci encouragerait les forestiers à réaliser de plus longues révolutions (on ne paie à l'état que quand on coupe des arbres), tout en diminuant la pression financière sur la forêt.

D'autres suggestions économiques peuvent également être intéressantes : le développement de filières par exemple.

Par ailleurs, un second point qui revient régulièrement et qui est souvent exprimé avec véhémence, est le souhait de plus d'indépendance dans leur gestion, de moins de règles. Et de plus d'isolement (éviter les ennuis avec les promeneurs dans leurs forêts, ...).

Ce point, qui est compréhensible si l'on parle de propriété privée, est difficilement compatible avec le souhait du forestier de se voir exonéré d'impôt : il peut difficilement souhaiter une aide de la société tout en revendiquant l'absence d'« ingérence ».

Par ailleurs des suggestions semblent converger vers la nécessité de trouver une solution au morcellement des propriétés et de favoriser le remembrement.

La possibilité de respecter la propriété privée par l'annonce d'un contrôle, la prise d'un rendez-vous, pourrait améliorer le rapport du forestier privé avec l'administration. Ce qui ne devrait pas empêcher l'organisme de contrôle de réaliser un contrôle véritable : il ne s'agit pas d'empêcher le fonctionnaire d'être exhaustif mais d'éviter ce que le propriétaire ressent comme une intrusion. Certains des répondants demandent même une surveillance accrue ou une collaboration avec la DNF, ce que d'autres redoutent.

Les suggestions de subventions sont nombreuses. De même, la nécessité d'être informé semble communément admise et le travail de la SRFB reconnu.

2.8.4 Autres pratiques mises en œuvre et commentaires

Deux autres questions ouvertes ont été posées dans le questionnaire. Le temps a cependant manqué pour les analyser en détail à cette étape-ci du travail. Les réponses exhaustives se trouvent en annexes II.3 et II.4.

a) Annexe II.3

Si vous avez dans votre forêt ou bois d'autres pratiques favorables à la faune ou la flore sauvages, pouvez-vous les mentionner ici ?

b) Annexe II.4

Si vous souhaitez faire un commentaire sur l'enquête, vous pouvez utiliser l'encadré ci-dessous.

3. ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE

3.1 OBJECTIFS ET METHODES

Après cette première analyse des résultats question par question, nous nous sommes demandés si nous pouvions discerner des groupes de répondants. Nous avons cherché à construire une typologie à posteriori regroupant les répondants sur base de la similarité de leurs réponses et rassemblant les individus dont les opinions sont proches à travers des analyses multivariées (ordination en espace réduit et groupements).

Etant donné le type de questions posées et la structure des réponses obtenues (des réponses en échelles et des réponses binaires oui/non), deux méthodes d'ordination ont été mises en œuvre et leurs résultats comparés : l'analyse en composantes principales (ACP) qui convient bien aux questions en échelle et l'analyse factorielle des correspondances (AFC) qui convient mieux aux réponses binaires. Des groupes de variables ont été définis à travers la mise en œuvre de la méthode de Ward.

Plusieurs tentatives cherchant à éclairer au mieux les relations entre les variables ont été réalisées. Nous avons retenu les analyses portant sur des variables principales aussi objectives que possible (les pratiques déclarées être utilisées par le répondant) et permettant d'évaluer les interventions en forêt en termes d'intensivité ou de potentialité d'accueil de la nature. Les variables permettant au répondant de s'exprimer sur sa perception de sa forêt, de l'environnement en général et sur les raisons qui le conduisent à se rendre en forêt sont plus difficiles à interpréter. Elles ont été utilisées comme variables supplémentaires, c'est-à-dire des variables potentiellement explicatives de la structure définie par les variables principales.

3.1.1 Variables principales

La réalisation des analyses multivariées demande une réponse à toutes les questions qui sont utilisées. Les répondants qui n'ont pas répondu exhaustivement aux questions prises en compte dans les analyses doivent en être éliminés. Sur les 475 répondants, seuls 160 ont pu retenus pour les variables principales.

Les variables concrètes utilisées comme variables principales sont les réponses aux questions suivantes :

- Question IIIa : parmi les pratiques de gestion suivantes, lesquelles sont appliquées dans votre bois ou forêt ?
 - Préparation du terrain avant régénération
 - Plantation d'essences mélangées
 - Régénération naturelle
 - Application d'engrais ou d'amendement
 - Application d'herbicides
 - Application d'insecticides
- Question IIIb, drainage des sols. Comme les trois sous questions sont statistiquement très significativement liées, seule la troisième sous question a été utilisée afin d'éviter d'orienter les résultats (« à l'avenir, comptez-vous créer de nouveaux drainages ? »).

- Question IIIc : le fichier écologique des essences. Les deux questions posées dans le questionnaire (« le connaissez-vous ? » et « si oui l'utilisez-vous ? »), on été recombinaées pour créer une question unique : « utilisez-vous le fichier écologique des essences ? », avec trois réponses possibles – oui, non, parfois.
- Question Ve : parmi les propositions suivantes, que fait-on dans votre forêt (ou bois) pour réduire les dégâts aux arbres et aux semis ou améliorer les conditions de vie du grand gibier ?
 - Limitation de la présence de grande faune (chasse)
 - Nourrissage de la grande faune
 - Gagnages de type champ de maïs, de pois, de choux, céréales, betteraves, etc. (gagnage intensif)
 - Gagnages de type prairie de ray-gras
 - Gagnages herbeux uniquement fauchés (non semés)
 - Favoriser les essences de brout ou à fruits
 - Zones sauvages, clairières naturelles, coupe-feux, zones fauchées le long des plantations et des chemins...

Les questions relatives à l'utilisation d'engrais ne comportaient pas suffisamment de réponses pour pouvoir être utilisées dans le cadre de ce type d'analyse, qui ne tient compte que des personnes ayant répondu à l'ensemble des variables retenues.
- Question VIb (bis) : Parmi les mesures suivantes, lesquelles sont appliquées chez vous ?
 - Diversifier les essences
 - Privilégier les essences indigènes
 - Peuplements d'âges multiples
 - Préférer les longues révolutions
 - Réduire l'impact des machines sur le sol
 - Maintenir des pratiques anciennes (taillis par exemple)
 - Laisser vieillir quelques arbres au-delà de l'âge d'exploitation habituel, laisser des arbres à cavités
 - Laisser du bois mort en forêt
 - Laisser au moins deux arbres morts (couchés ou sur pied) par ha
 - Placer des nichoirs
 - Laisser quelques zones non productives
 - Installer une réserve naturelle intégrale
 - Eviter le drainage
 - Créer ou maintenir des clairières
 - Créer et entretenir des lisières étagées

3.1.2 Variables supplémentaires

Les variables utilisées comme supplémentaires et potentiellement explicatives de la structure définie par les variables principales sont relatives au propriétaire et à son vécu ainsi qu'aux caractéristiques de la forêt. Du point de vue du répondant, on se demandera pourquoi il se rend en forêt, comment il voit la place de la forêt dans l'environnement et la société, comment il ressent des mesures favorables à la nature du point de vue de la rentabilité de sa forêt. En ce qui concerne la forêt, on utilisera sa composition (feuillue ou résineuse), sa surface et la présence de zones marginales.

a) Questions relatives au propriétaire et à son vécu

- Question Ia : Pour quelles raisons vous rendez-vous dans votre forêt ? Pour les travaux forestiers, la surveillance, la chasse, la pêche, la promenade à pied à vélo ou à cheval, la moto, le quadd, le 4X4 pour le loisir, l'observation des plantes et des animaux, le recensement de certains groupes de la flore et de la faune, autres activités de plein air dans la nature.
- Question Ic : Votre forêt ou bois c'est pour vous (ressenti) : un espace de calme et de beauté, un coin de nature sauvage, un complément de revenu, un placement financier, un patrimoine familial, une production de bois utile à la société, un lieu de chasse, un lieu de détente, un loisir, une valeur pour le paysage, une source d'ennuis.
- Question VIa : Quel est votre degré d'accord ou de désaccord avec les propositions suivantes ?
 - la gestion actuelle de votre forêt/bois est respectueuse de l'eau, de l'air, du sol ;
 - la gestion actuelle de votre forêt est respectueuse de la flore et de la faune sauvages
 - votre forêt participe à la beauté des paysages ;
 - sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société ;
 - une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme ;
 - des lisières forestières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage.
- Question VIb : quel serait l'impact des pratiques suivantes sur la rentabilité de votre forêt ou votre bois ? (liste des items identiques à la question VIb bis décrite dans les variables principales, ci-dessus).
- Question VIIf : niveau d'études le plus élevé.
- Question VIIfg : disposez-vous d'un diplôme dans le domaine de la gestion forestière ?
- Question VIIfh : possédez-vous au moins une partie de votre forêt par héritage ?
- Question VIIfi : revenus mensuels nets du ménage ?

b) Questions relatives à la forêt

- Question IIa : les zones marginales de la forêt : pentes fortes, étangs, rivières, fonds humides, clairières et zones ouvertes, autres zones non productives, terrains agricoles.
- Question IIb : composition approximative de la forêt en résineux et feuillus.
- Question IIId : surface de la forêt

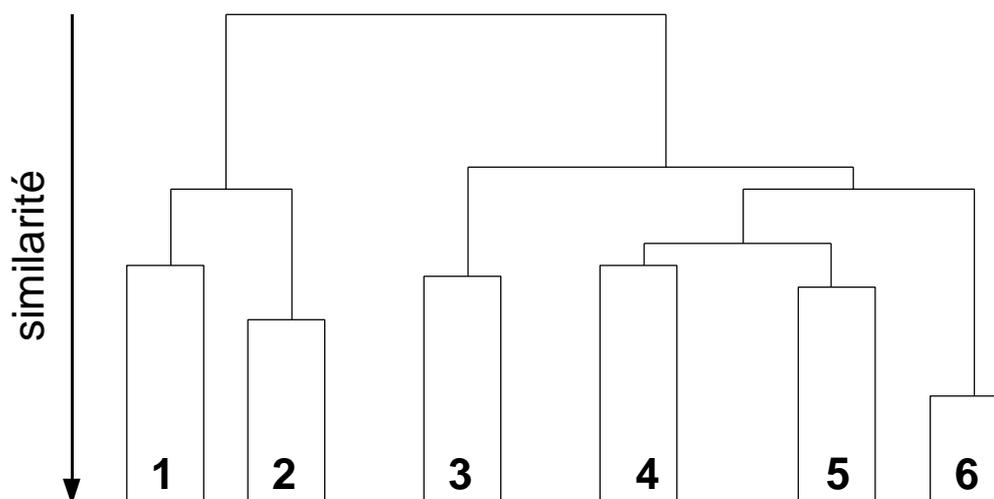
3.2 RESULTATS

3.2.1 Groupement des variables selon la méthode de Ward

La méthode de Ward permet de créer des groupes homogènes de variables correspondant à différents profils de répondants. Les variables sont rassemblées de manière à minimiser la variance à l'intérieur des groupes et à la maximiser entre les groupes. Cette analyse a été réalisée sur base des mêmes données que l'ACP (variables principales).

Le dendrogramme (voir figure 37) illustre ces relations entre variables. Une première bifurcation en amont sépare deux « familles » de variables : la famille « intensive » et la famille « extensive ». Ces deux familles se subdivisent à nouveau, une ou plusieurs fois, pour de proche en proche isoler des groupes de comportements similaires.

Figure 37 - Dendrogramme, méthode de Ward



On obtient ainsi six groupes de variables assez homogènes, caractérisant différents comportements des répondants : production intensive, chasse intensive, production extensive, chasse très nature, production Pro Silva et nature, conservation de la nature (tableau 45). Au plus le rectangle de la figure 37 est petit, au plus il est homogène.

Tableau 45 - Groupement des pratiques

Groupe 1 - Production intensive	
drainouv	nouveau drainage
praengr	utilisation d'engrais
praprep	préparation du sol
prainsct	utilisation d'insecticides
pra herb	utilisation d'herbicides
Groupe 2 - Chasse intensive	
redfauch	présence de zones fauchées pour le gibier
redprair	présence de gagnage herbeux semés
redint	présence de gagnage intensif
rednour	utilisation du nourrissage pour le gibier
Groupe 3 - Production extensive	
fichecl	utilisation du fichier écologique des essences
apl drai	éviter le drainage
redbrout	présence de zones de brout
redchs	réduction du gibier par la chasse
pramel	plantation d'essences mélangées
Groupe 4 - Chasse très nature	
aplclai	présence de clairières
apl npro	présence de zones non productives
redsauv	présence de zones sauvages pour le gibier
apllis	présence de lisières étagées
aplnich	installation de nichoirs
apl rni	présence de'une réserve naturelle intégrale
Groupe 5 - Production Pro Silva et de nature	
aplev	application de longues révolutions
aplind	essences indigènes privilégiées
apldiv	diversification des essences utilisées
apl multi	utilisation de peuplements d'âges multiples
apl mach	réduction de l'impact des machines sur le sol
praregnat	pratique de la régénération naturelle
apltaill	présence de taillis ou autre pratique ancienne
Groupe 6 - Conservation de la nature	
aplviarb	présence de vieux arbres
apl bsmrt	bois mort laissé en forêt
apl2bsmrt	au moins 2 bois mort par ha laissés en forêt

La distinction entre les groupes 3 et 5, la production extensive et la production de type Pro Silva et de nature, n'est pas aussi évidente que la distinction entre les autres groupes. Notamment, le fait que la variable « pratique – essences mélangées » ne se trouve pas dans le même groupe que « application de la diversification des essences » ne trouve pas d'explication directe. On pressent cependant dans le groupe 3 un point de vue plus orienté vers les outils extensifs (la chasse et l'installation de zones de brout permettant de limiter les dégâts de brout) et dans le groupe 5 un point de vue plus orienté vers la gestion globale de l'écosystème et permettant un bon accueil de la nature.

3.2.2 Analyse en composantes principales

3.2.2.1 Variables principales

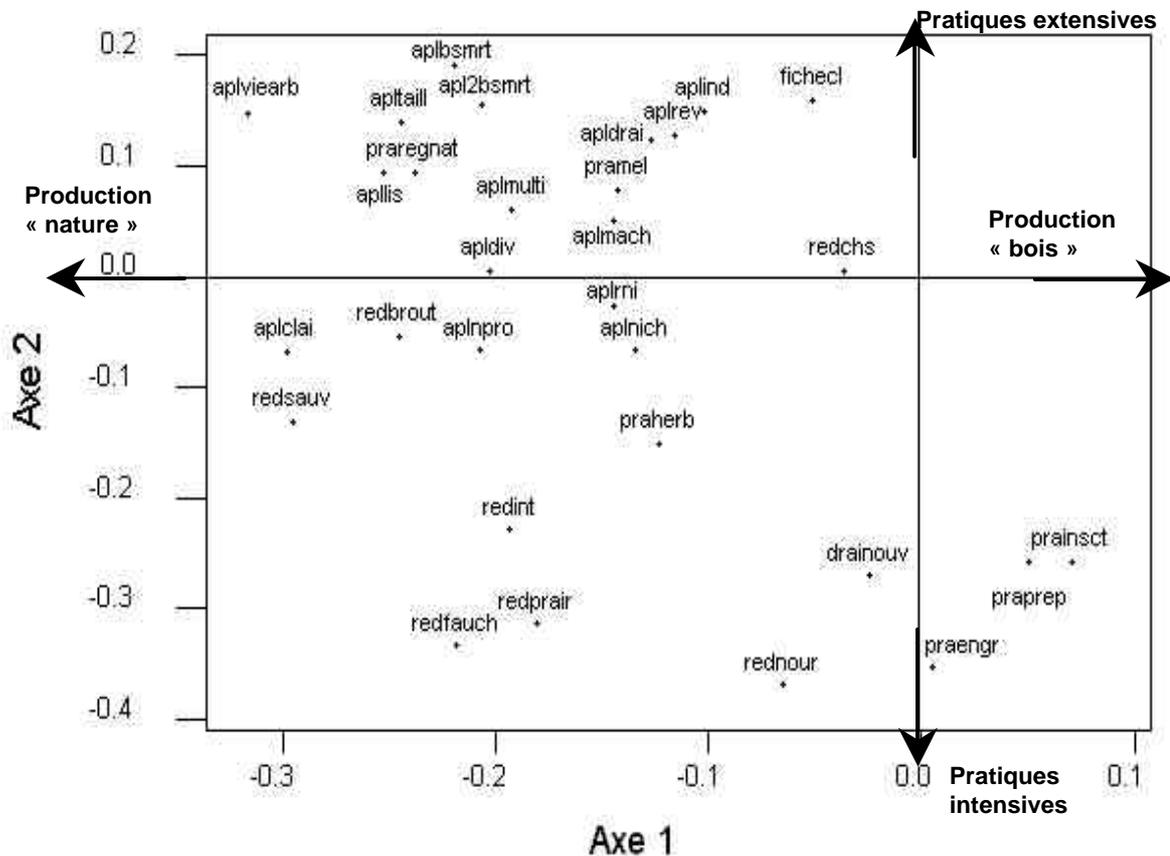
Les premiers axes de l'analyse en composantes principale n'expliquent qu'un pourcentage assez faible de la variation observée (pourcentage cumulé des deux premiers axes de 23,7%). Le tableau 46 reprend le pourcentage de la variance expliqué par les deux premiers axes.

Tableau 46 - Pourcentage d'explication de la variance

	ACP
Axe 1	15,8%
Axe 2	7,9%

Au vu du faible pourcentage de la variance expliqué par ces premiers axes, il semble que les réponses soient assez peu structurées : on ne distingue pas de groupes très individualisés au sein des répondants. On peut néanmoins percevoir des tendances, mais la typologie que nous proposons ci-dessous ne permet pas d'isoler les répondants sur base d'une seule série de critères.

Figure 38 - ACP – Axes 1 et 2



La figure 38 présente les variables principales dans l'espace défini par les deux premiers axes de l'ACP :

- Axe 1 : le premier axe peut être interprété comme celui de la production. Il oppose la pure production de bois à la pure production de nature en passant par les stades intermédiaires conciliant les deux.
- Axe 2 : le second axe peut être interprété comme présentant un gradient d'intensification des pratiques, les pratiques intensives s'opposant aux pratiques extensives respectueuses de l'écosystème forestier.

Les six groupes de variables relativement homogènes définis sur base de la méthode de Ward peuvent être situés sur le graphique de l'ACP (figure 39). Leur répartition est assez cohérente avec l'ACP

- Le groupe 1, production intensive, qui regroupe des techniques utilisées pour produire autant de bois que possible le plus vite possible (préparation du sol, engrais, insecticides, herbicides, drainage) est situé du côté de la production de bois et des pratiques intensives ;
- Le groupe 6, ou conservation de la nature, rassemblant quelques mesures spécifiquement favorables à la biodiversité (maintien de vieux arbres et de bois mort), se trouve du côté de la production de nature et des pratiques extensives ;

Si les pratiques intensives semblent bien liées négativement aux pratiques extensives (quoique qu'un certain nombre de répondants déclarent faire l'un et l'autre), elles ne seraient pas négativement liées aux pratiques favorables à la nature. Le groupe des chasseurs semble notamment associer pratiques intensives et accueil de la nature. Néanmoins, un grand nombre de répondants associent production extensive et pratiques favorables à la nature.

Il semblerait également que le groupe des chasseurs soit concentrique : tous appliquent des mesures extensives, et certains parmi eux vont jusqu'aux mesures de chasse intensive (nourrissage, gagnage intensif) mais sans renoncer aux clairières, zones non productives, zones de brout, etc.

Remarquons enfin que la variable « pratiques des réserves naturelles intégrales » a pu être mal comprise et perçue comme une « réserve de chasse ». Il n'a cependant pas été possible d'appuyer cette hypothèse par des résultats statistiques.

3.2.2.2 Variables supplémentaires

Dans l'espace créé sur base des variables principales, ont été projetées les variables dites « supplémentaires », liées à la perception qu'a le répondant de sa forêt, de l'environnement, ainsi qu'aux caractéristiques de la forêt. L'objectif est de voir comment les variables principales (modalités de gestion) peuvent être expliquées par les caractéristiques de la propriété et du propriétaire et vécu du propriétaire (figure 40).

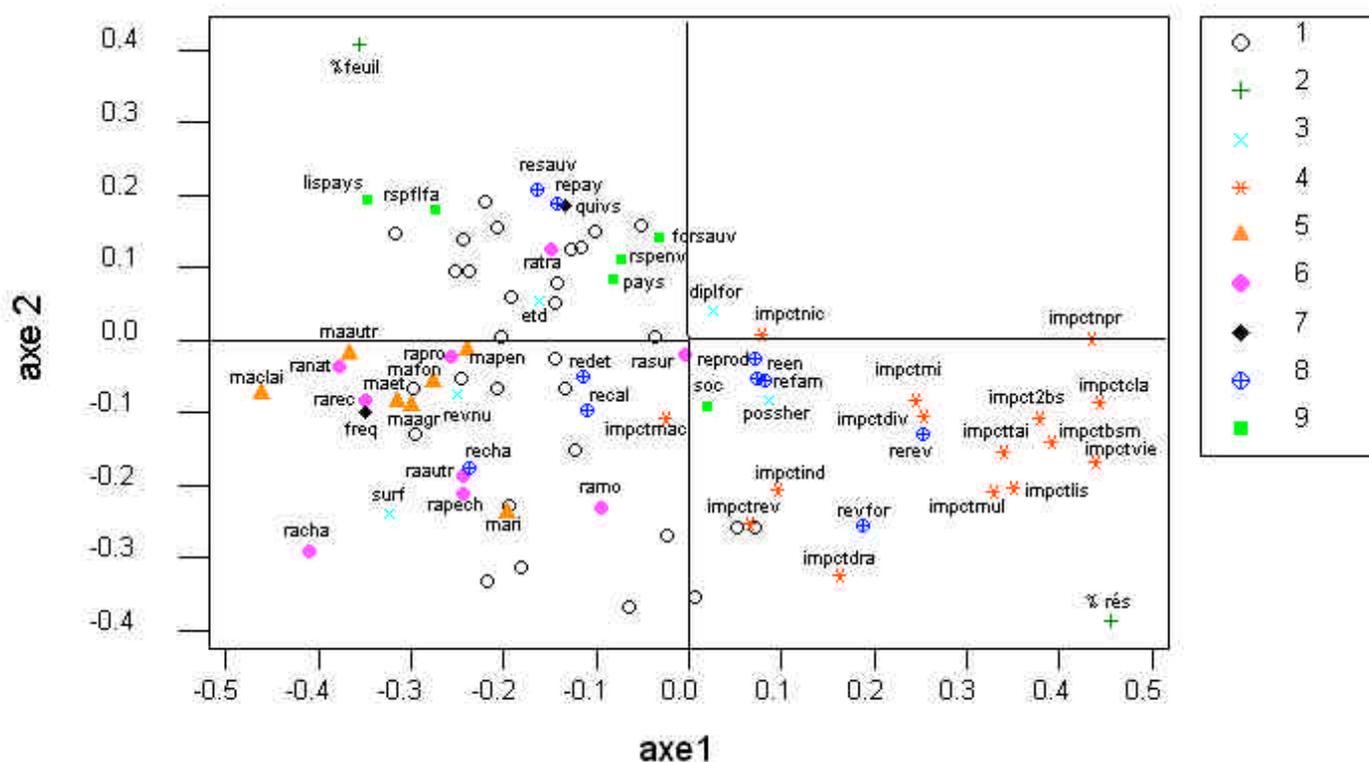
Cette figure permet d'observer des relations intéressantes entre variables. La position des variables principales y est mentionnée pour rappel, mais sans sa légende.

Tout d'abord, de manière très flagrante, toutes les variables relatives à l'impact potentiel sur le revenu de mesures favorables à la nature sont rassemblées dans le quatrième quadrant (figure 40). La majorité de ces variables se trouve, par rapport à l'axe 1, en opposition avec l'application de mesures favorables à la nature. Quelques autres variables (impact négatif sur le revenu d'éviter le drainage, de préférer les longues révolutions ou les essences indigènes) semblent clairement liées à la pratique d'une sylviculture intensive. Les seules mesures relativement neutres sont de placer un nichoir et de protéger les sols des machines trop lourdes.

A l'opposé, dans le quadrant 2, on trouve les positions du répondant par rapport à l'environnement en général. Les items « les lisières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage » et « la gestion actuelle de votre forêt est respectueuse de la flore et de la faune sauvages » sont liés à l'axe « production de nature ». L'item « une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme » est lié à l'axe « production extensive ». Tandis que les items « la gestion actuelle de votre forêt est respectueuse de l'eau, de l'air, du sol » et « votre forêt participe à la beauté des paysages » se trouvent également dans ce quadrant mais sont plus près du centre et sont donc moins significatifs². Il s'agit en effet de déclarations plus générales, impliquant moins directement les pratiques du répondant. Enfin, le dernier item de cette question, « sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société » se trouve pratiquement sur l'axe de la production, mais assez près du centre également, donc peu significatif d'un comportement particulier.

² Coefficient de corrélation sous le seuil de signification, voir annexe II.7.

Figure 40 – Variables supplémentaires de l'ACP, axes 1 et 2



			variable	Objet
1	○	Variables principales décrites ci-dessus (tableau 45)		
2	+	Composition de la forêt	%feu, %rés	% de feuillus ou de résineux
3	x	Caractéristiques du répondant et de la forêt	etd	Niveau d'études
			diplfor	Diplôme en foresterie
			surf	Surface de la forêt
			possher	Possession d'au moins une partie de la forêt par héritage
			revnu	Revenus du ménage
4	*	Impact présumé d'une mesure sur le revenu de la forêt	impctdiv	Diversification des essences
			impctind	Favoriser les essences indigènes
			impctmul	Favoriser les plantations multiages
			impctrev	Favoriser les longues révolutions
			impctmac	Réduire l'impact des machines sur le sol
			impcttai	Maintien de pratiques anciennes (taillis)
			impctvie	Maintien de vieux arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité
			impctbsm	Laisser du bois mort en forêt
			impct2bs	Laisser au moins deux bois morts/ha
			impctnic	Placer des nichoirs
			impctnpr	Maintien de zones non productives

			impctrni	Création d'une réserve naturelle intégrale
			impctdra	Eviter le drainage
			impctcla	Créer ou maintenir des clairières
			impctlis	Créer et entretenir des lisières étagées
5	?	Présence de zones marginales dans la forêt	mapen	Pentes fortes
			maet	Etang
			mari	Rivière
			mafon	Fonds humides
			maclai	Clairières
			maautr	Autres zones marginales
			maagr	Zone agricole
6	●	Raison des visites en forêt	ratra	Travail
			rasur	Surveillance
			racha	Chasse
			rapech	Pêche
			rapro	Production
			ramo	Sports moteurs
			ranat	L'observation des plantes et des animaux (nature)
			rarec	Le recensement de certains groupes de la flore ou de la faune
		raautr	Autres activités en plein air, dans la nature	
7	◆	Implication personnelle	quivs	Qui intervient dans la gestion de votre forêt ? Vous-mêmes
		Fréquence	freq	Fréquence des visites en forêt
8	?	Votre forêt ou bois, c'est pour vous (« ressenti »)	recal	Un espace de calme et de beauté
			resauv	Un coin de nature sauvage
			rerev	Un complément de revenus , un placement financier
			refam	Un patrimoine familial
			reprod	Une production de bois utile à la société
			recha	Un lieu de chasse
			redet	Un lieu de détente , un loisir
			repar	Une valeur pour le paysage
		reen	Une source d' ennuis	
		revfor	Le revenu de la forêt est davantage lié à la sylviculture qu'à la chasse	
9	■	Perception générale	rspenv	la gestion respecte l'environnement (eau, air, sol)
			rspflfa	La gestion respecte la flore et la faune sauvages
			pays	La forêt participe à la beauté des paysages
			soc	Sans gestion du forestier, la forêt ne répond pas aux multiples fonctions de la forêt attendues par la société
			forsauv	Une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme
			lispays	Des lisières forestières diversifiées et progressives sont importantes pour le paysage

Dans ce même deuxième quadrant, on trouve aussi l'implication personnelle du répondant dans la gestion de la forêt, qui est liée à une production extensive.

Les raisons qui poussent les répondants à se rendre en forêt sont également relativement groupées dans un quadrant, le troisième. On y trouve d'une part les chasseurs, associés ici aux amateurs de sports moteurs, de pêche et les « autres » raisons des visites en forêt, et d'autre part les chasseurs très nature et les amoureux de la nature, ceux qui se promènent en forêt, qui observent la nature et font du recensement.

Remarquons qu'il est difficile, sur base des questions posées et de la manière dont les répondants les ont interprétées, de dissocier les gens qui aiment la nature tout simplement (relation émotive à la nature) des naturalistes, connaisseurs pointus de la flore et de la faune (relation plus scientifique à la nature), de certains chasseurs, qui comme les naturalistes observent et recensent flore et faune.

Les répondants qui déclarent aller en forêt pour y travailler se trouvent dans le deuxième quadrant, probablement associés à la production extensive et à l'implication personnelle dans la forêt (mais pas de manière très significative). Enfin, la surveillance ne semble pas un critère discriminant au sein des forestiers privés.

Les réponses à la question du ressenti par rapport à la forêt sont davantage dispersées dans le graphique. Le « coin de nature sauvage » et « une valeur pour le paysage » se trouvent dans le second quadrant, associées à la nature et surtout à la production extensive, ainsi qu'à l'implication personnelle dans sa forêt.

L'item « un complément de revenu, un placement financier » se trouve à l'opposé, dans le quatrième quadrant, associé aux mesures qui pourraient avoir un impact négatif sur le revenu de la forêt. Dans ce même quadrant, on trouve les forêts dont le principal revenu est la sylviculture et non la chasse. Dans ce quadrant de la production intensive et du revenu, se trouve aussi, mais sous le seuil de signification, les items « un patrimoine familial », « une production de bois utile à la société », « une source d'ennuis ».

Enfin, dans le troisième quadrant on trouve logiquement les répondants qui chassent dans leur forêt, ceux qui y cherchent le calme et la beauté ou un lieu de détente (bien que ces deux points soient moins significatifs).

Les zones marginales de la forêt se trouvent le long de l'axe « nature », le plus souvent côté chasse. On discerne donc une première liaison entre le type de forêt et le type d'investissement du répondant.

La figure 40 présente également les caractéristiques de la forêt et du répondant :

- La surface de la forêt est liée à la pratique de la chasse, y compris de type intensif ;
- Les revenus plus élevés pourraient être entre les mains de propriétaires aimant la chasse et la nature ;
- La possession d'un diplôme élevé pourrait être liée à une relation « nature » avec sa forêt, mais de manière peu significative ;
- La possession d'un diplôme en foresterie n'est significativement lié à aucun des deux axes;
- De même, le fait d'avoir hérité d'une partie de sa forêt au moins n'est pas significativement lié à un axe de l'ACP, même si cette variable se trouve dans le quatrième quadrant, plutôt associée au fait que le propriétaire ressent sa forêt comme un patrimoine familial et comme une source de revenus.

Par ailleurs, le type de forêt en présence (feuillue ou résineuse) semble être significativement lié au profil du répondant et à son action dans sa forêt. Les forêts feuillues se trouvent dans le troisième quadrant, liées autant aux pratiques extensives qu'à la production de nature, et les résineux se trouvent dans le quatrième quadrant, liés autant aux pratiques intensives qu'à la production de bois et aux préoccupations financières. Quant au groupe des chasseurs, il n'est lié ni aux forêts feuillues, ni aux forêts résineuses.

3.2.3 Analyse factorielle des correspondances

Si l'on se base sur les variables principales, l'analyse factorielle des correspondances donne des résultats assez similaires à ceux de l'analyse des composantes principales (voir annexes II.5 et II.6).

Le pourcentage de variation expliqué par les premiers axes est assez similaire (20,7% de la variance pour les deux premiers axes) à celui observé pour l'ACP (tableau 47).

Tableau 47 - Pourcentage d'explication de la variance

	ACP	AFC
Axe 1	15,8%	13,7%
Axe 2	7,9%	7,0%

L'analyse des graphiques des annexes II.5 et II.6 donne des résultats comparables à ceux développés ci-dessus.

Notons que c'est notamment sur base de ces graphiques que nous avons émis l'hypothèse que la réserve naturelle intégrale a pu être mal comprise par les répondants : elle se trouve dans ces cas associée à la chasse intensive.

3.2.4 Approche globale : proposition d'une typologie.

Il est possible, à travers l'analyse détaillée ci-dessus, de percevoir des liens entre les types de forêt présents, les actions posées par le propriétaire et sa perception de sa forêt et de l'environnement en général.

a) Les « respectueux de la nature »

Ces propriétaires possèdent une forêt feuillue et la voient comme un coin de nature sauvage et comme un élément important du paysage.

Parmi eux, on trouve :

- Le producteur extensif technicien : quand il se rend en forêt, c'est le plus souvent pour y travailler. Il estime qu'une forêt sauvage peut se développer pleinement sans l'intervention de l'homme mais pense, plus que les autres propriétaires mais sans en avoir l'exclusivité, que sa gestion est respectueuse de l'environnement. Il considère également plus que les autres que sa forêt participe à la beauté des paysages. Concrètement, son objectif est bien de produire du bois, et à cette fin il utilise le fichier écologique des essences, évite de drainer et tente de limiter les dégâts de brout par la chasse et l'installation de zones de brout.
- Le producteur extensif Pro Silva amoureux de la nature : il s'implique personnellement dans la gestion de sa forêt et met tout en œuvre pour produire du bois en respectant l'écosystème forestier et en laissant une place à la nature dans sa forêt. Il applique de longues révolutions, privilégie les essences indigènes, diversifie les essences et les âges. Il utilise la régénération naturelle et tente de limiter l'impact des machines sur le sol. Il applique même parfois le taillis.

- Le « conservateur » de la nature : ce propriétaire est moins préoccupé par la production de bois ; son objectif concerne davantage la nature. Il laisse vieillir des arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité et laisse du bois mort en forêt. Il pense respecter la flore et la faune sauvages dans sa gestion et estime que des lisières progressives sont importantes pour le paysage.

b) Les chasseurs et pêcheurs

- Le chasseur « très nature » : ce propriétaire voit sa forêt comme un lieu de chasse en même temps qu'un lieu de détente et de calme. Il s'y rend fréquemment, pour chasser, se promener, observer la nature et faire du recensement. Ses actions en forêt sont favorables tant au gibier qu'à la nature en général. Il crée des clairières, des lisières étagées, des zones non productives, laisse des zones sauvages, installe des nichoirs... Il possède dans sa forêt des zones non productives (pentes fortes, étangs, fonds humides, etc.) qui l'aident probablement à y consacrer de l'espace. C'est aussi un propriétaire qui a des revenus relativement élevés par rapport aux autres.
- Le chasseur intensif : les véritables chasseurs ont souvent une grande forêt, qu'elle soit feuillue ou résineuse. Ils se rendent en forêt pour chasser et voient leur forêt comme un lieu de chasse. Ils ont souvent des actions favorables au gibier et à son bien être dans leur forêt, qui peuvent aussi être favorables à la nature, comme l'entretien de zones fauchées le long des chemins, des layons, ... Leur passion les conduit aussi à utiliser des actions plus intensives pour favoriser le gibier, comme la création de prairies ou de cultures intensives en forêt, le nourrissage du gibier.
- Les chasseurs sont associés aux pêcheurs, qui se trouvent en particulier, assez logiquement, associés aux rivières en forêt.

c) Le producteur intensif

Ce propriétaire souhaite produire du bois chez lui, et met en œuvre les techniques intensives pour y parvenir : nouveaux drainages, utilisation d'insecticides, d'herbicides, d'engrais, de préparation du sol. Le principal revenu de sa forêt est la sylviculture. Sa forêt est une forêt majoritairement résineuse. Il a l'impression que renoncer au drainage, qu'adopter les longues révolutions et privilégier les essences indigènes grèverait son revenu. De même, il croit que renoncer aux machines d'exploitation lui serait défavorable financièrement.

d) Le préoccupé par le revenu

Ce propriétaire possède une forêt résineuse. Il voit principalement sa forêt comme une source de revenu, principalement via la sylviculture. Ce propriétaire ne se préoccupe pas d'aspects techniques, n'est pas très investi dans sa forêt mais est très inquiet de toute mesure qui pourrait diminuer son revenu : laisser des vieux arbres, du bois mort, des zones non productives, des clairières, du taillis, des lisières, de la diversité dans les âges et les essences... lui paraissent défavorables à la rentabilité de sa forêt.

Certaines caractéristiques des propriétaires sont très homogènes, et parfois importantes, pour tous et ne sont donc pas spécifiques de l'un ou l'autre des propriétaires types que nous venons de décrire. C'est le cas du fait de posséder un diplôme de sylviculture, de faire de la surveillance en forêt, de voir sa forêt comme un lieu de production, utile à la société, de voir en elle une source d'ennuis ou un patrimoine familial.

Cette typologie permet de distinguer entre eux les propriétaires de différentes tendances alors qu'ils ont d'importants points communs qui les caractérisent en tant que propriétaires. Des éléments très significatifs pour l'ensemble des propriétaires, comme la relation patrimoniale avec leur forêt, n'ont pas pu être pris en compte ici puisque l'objectif était de relever les différences entre des groupes de propriétaires.

Enfin, rappelons que la typologie présentée ici n'est pas exclusive, qu'un propriétaire peut se sentir appartenir à plusieurs groupes.

4. PREMIERES CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Etant donné la priorité qui a été donnée à la réalisation de l'Etudes et Documents n°5, « Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie », le traitement de l'enquête n'a pu être entièrement clôturé à ce jour. Les résultats développés dans ce rapport permettent cependant de tirer des premières conclusions, qui pourront être précisées ultérieurement.

4.1 PREMIERES CONCLUSIONS

4.1.1 Analyse des résultats question par question

a) Public touché par l'enquête

Le public touché par l'enquête est principalement masculin et âgé, comme le sont généralement les membres de la SRFB. Les répondants font souvent partie d'une frange relativement privilégiée de la population (revenus moyens à très élevés et niveau d'études élevé) sans être nécessairement pourvus d'un diplôme en foresterie. Les forêts concernées par l'enquête sont moyennes à importantes par rapport à la taille moyenne des forêts wallonnes. Les répondants en sont le plus souvent propriétaires (85%), par héritage (75%) ou par achat (50%). Près de 90% des répondants sont personnellement impliqués dans la gestion de la forêt, aidés par la famille (30%), par un expert (30%) ou par un garde (15%).

b) Relation du propriétaire avec sa forêt

Les visites en forêt sont fréquentes : environ 40% des répondants s'y rendent plus d'une fois par semaine et 40 autres % plus d'une fois par mois. Les principales raisons des visites sont les travaux forestiers (90% des répondants) et la surveillance (80%). Viennent ensuite promenade et observation des plantes et animaux (70% environ). La chasse constitue une raison de visite en forêt pour 44% des répondants, et le recensement de groupes de la faune ou de la flore environ 30%.

c) Perception de la forêt

Dans la toute grande majorité des cas (87% des répondants), le propriétaire forestier voit d'abord sa forêt comme un patrimoine familial. Elle est également un espace de calme et de beauté pour les trois quarts d'entre eux (74% des répondants) et une assez courte majorité la considère comme un complément de revenu (56%). Les autres objectifs liés à la forêt viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance : le lieu de détente, la production de bois utile à la société, le coin de nature sauvage, le lieu de chasse, et la valeur pour le paysage. Seuls 14% des répondants considèrent que leur forêt leur cause prioritairement des ennuis.

d) Caractéristiques de la forêt.

On se trouve en présence de proportions très similaires de peuplements feuillus et résineux. Les propriétés enquêtées présentent le plus souvent à la fois des feuillus et des résineux, mais souvent avec un type majoritaire, feuillu ou résineux, et des proportions assez faibles des autres catégories (dont les zones non boisées et les peuplements mixtes). Il semble que l'échantillon ait sélectionné des propriétés relativement grandes par rapport à la moyenne wallonne, et que la proportion de feuillus y soit plus grande que dans d'autres études. Près de 50% des répondants considèrent que leur forêt présente des zones que nous avons appelées marginales (pente fortes, zones humides, rivières, zones ouvertes, etc.).

e) Pratiques sylvicoles

Sans surprise, la futaie équienne est la pratique la plus fréquente avec 64% des répondants qui l'utilisent souvent et encore 22% qui l'utilisent parfois. La futaie à deux étages est la moins utilisée, tandis que futaie jardinée et le taillis sous futaie (et même le taillis, quoique un peu moins) présentent des fréquences assez similaires d'utilisation : un quart des répondants les utilisent souvent et plus d'un tiers les utilisent parfois.

Parmi les intrants, les engrais sont les plus utilisés, avec 5% des répondants qui disent les utiliser souvent et 72% qui déclarent ne jamais les utiliser. Les insecticides viennent ensuite, avec 2,4% des répondants qui déclarent les utiliser souvent et 80% ne jamais les utiliser, et enfin les herbicides, souvent utilisés par 1% des répondants et jamais par 90%. Si vus de manière optimiste ces résultats montrent que la majorité des forestiers n'utilisent pas d'intrants, on peut aussi considérer que près de 30% d'entre eux utilisent des engrais, 20% des insecticides et 10% des herbicides.

La présence d'un drainage préexistant semble fort influencer le point de vue du propriétaire sur la nécessité de drainer, qu'il s'agisse des propriétaires possédant des zones humides ou de l'ensemble des répondants. Dans le cas où un ancien drainage est présent, la grande majorité des propriétaires compte l'entretenir. De même, ils sont 22% parmi les propriétaires possédant déjà un drainage à envisager d'en créer de nouveaux, alors que parmi ceux qui n'en possèdent pas ils ne sont que 3% à l'envisager.

65% des répondants connaissent l'existence du fichier écologique, et 85% de ceux qui le connaissent l'utilisent. En tout, 45% des propriétaires l'utilisent au moins de temps en temps. On peut se réjouir de la proportion de propriétaires qui utilise le fichier écologique quand ils en ont connaissance ; ce constat devrait encourager à informer davantage à son sujet.

87,4% des répondants connaissent l'existence des subventions, et environ 1/3 d'entre eux les utilisent. Elles ne sont pas plus utilisées à cause de la lourdeur des démarches administratives, des contraintes liées aux subsides et au droit de regard d'un agent chez eux.

Les raisons financières ou l'inadéquation technique de la forêt ne constituent donc pas les freins majeurs à l'utilisation des subventions. Le problème est certainement administratif, mais aussi plus fondamentalement lié aux modifications des pratiques proposées par les mesures avec lesquelles les propriétaires n'adhèrent pas nécessairement. Enfin, les propriétaires n'aiment pas qu'un agent de l'administration ait un droit de regard chez eux. Cette observation rejoint les résultats de l'enquête qualitative de la première année de recherche, à travers lesquels le souhait des propriétaires d'être maître chez eux, de ne pas avoir de comptes à rendre semblait manifeste.

f) Cynégétique

Les dégâts de gibier sont majoritairement jugés « courants » (39% des répondants) ou « faibles » (37,5% des répondants). Seuls 15% des répondants estiment que les dégâts sont très importants. Ce résultat est donc relativement modéré comparé à l'impression qui ressortait de l'enquête qualitative menée au cours de la première phase de recherche. Les dégâts de gibier, qui semblaient un enjeu majeur et prioritaire en forêt, paraissent ici un problème courant mais cependant pas insurmontable.

De même, les revenus de la forêt sont principalement sylvicoles (74% des répondants). La pression engendrée sur la forêt par les importantes sommes d'argent générées par la chasse, que nous avons perçue au cours de la première phase de recherche, ne semble pas être prioritaire dans la majorité des forêts privées.

Nous faisons le constat optimiste que les moyens les plus fréquemment utilisés pour limiter les dégâts de gibier sont la chasse et le maintien de zones sauvages. Il s'agit de moyens efficaces et favorables à la nature sauvage. Les gagnages les plus intensifs sont les moins utilisés. Mais 15% des répondants disent malgré tout utiliser les gagnages intensifs, et 13% déclarent faire du nourrissage. Les engrais sont utilisés dans les gagnages par 20% de ceux qui répondent à la question, le plus souvent dans les gagnages les plus intensifs mais pas exclusivement.

g) Relations du forestier à l'environnement en général

Le forestier privé se sent responsable d'une forêt qui a besoin de lui pour se développer pleinement et pour répondre aux besoins de la société. A ses yeux, son intervention respecte l'environnement (air, eau, sol), la nature (flore et faune sauvages) et sa forêt participe à la beauté des paysages. Il se sent donc investi d'une mission vis-à-vis de la forêt elle-même ainsi que vis-à-vis de la société, et il estime qu'il la remplit bien puisque l'environnement, la nature et les paysages s'en trouvent bien.

Par ailleurs, notons que la notion de beauté de la forêt d'un point de vue paysager peut inclure pour le forestier des lisières diversifiées et progressives.

h) Le forestier et les pratiques favorables à la nature

Une liste de mesures favorables à la conservation de la nature et des paysages était proposée à la réaction du forestier. Il pouvait se prononcer sur leur impact potentiel sur la rentabilité de la forêt, préciser s'il en pratiquait lui-même et s'il en jugeait défavorable à la conservation de la nature et des paysages. L'analyse réalisée sur les impacts économiques estimés par le forestier permet de classer les mesures en différentes catégories.

- 5) Mesures assez favorables à la rentabilité de la forêt : il s'agit de mesures qui proposent de rapprocher la forêt productive de l'écosystème forestier spontané et de préserver ses potentialités, sans renoncer à la production (diversifier les essences, privilégier les essences indigènes, utiliser des peuplements d'âges multiples, réduire l'impact des machines sur le sol).
- 6) Mesures relativement neutres pour la rentabilité de la forêt : ces mesures demandent au forestier de consacrer un peu d'espace de la forêt à la nature sans y rechercher de production (clairières, lisières, zones non productives) ou quelques pieds qui ne rapporteront pas (bois mort, vieux arbres, arbres à cavité) sans interférer sur la production qui a lieu ailleurs en forêt, peut-être juste à côté de l'arbre que l'on laisse vieillir. Des zones qui ont peu d'intérêt pour la production pourraient probablement être attribuées à ce genre d'objectif.
- 7) Mesures assez négatives sur la rentabilité de la forêt : il s'agit de mesures qui perturbent assez profondément la conduite de la forêt sur des parcelles probablement considérées comme productives, et qui y remettent en question le type de production en cours (drainage, taillis), ou la promesse de l'exploitation (longues révolutions, probablement aussi considérées comme une augmentation des risques).
- 8) Mesure très négative sur la rentabilité de la forêt : la création des réserves naturelles intégrales. Cette mesure empêche en effet toute production à l'endroit considéré et remet probablement en question le rôle fondamental que s'est assigné le forestier dans sa forêt.

Les forestiers privés seraient donc assez ouverts aux mesures favorables à la nature, pourraient y reconnaître un intérêt économique ou souvent l'absence de problème économique, mais certaines mesures seraient particulièrement difficiles à prendre en compte parce qu'elles remettent en question le rôle productif de la forêt sur une zone destinée a priori à la production ou parce qu'elle semble remettre en question le rôle que le forestier s'est assigné dans sa forêt.

Il semble exister une bonne corrélation entre l'impact économique estimé pour une mesure et le fait qu'elle soit appliquée ou non. Au plus l'impact supposé est important, au moins elle est appliquée.

Questionnés sur le rôle des mesures proposées pour la conservation de la nature et des paysages, seuls 20% d'entre les répondants estiment que l'une ou l'autre des mesures ne joue pas de rôle favorable pour la nature.

4.1.2 Typologie nuancée des propriétaires forestiers

L'analyse des tableaux à plat nous a permis de dégager les grandes tendances communes à l'ensemble des forestiers, ainsi que les éléments qui ne concernent qu'une partie d'entre eux, qu'il s'agisse de pratiques ou de perception du monde.

Le public touché par l'enquête est principalement masculin et âgé, comme le sont généralement les membres de la SRFB. Une toute grande majorité des forestiers enquêtés s'implique personnellement dans la gestion de sa forêt. Leurs visites sont fréquentes, et concernent le plus souvent les travaux forestiers et la surveillance de la propriété.

Le propriétaire forestier voit d'abord sa forêt comme un patrimoine familial. Il se sent responsable d'une forêt qui a besoin de lui pour se développer pleinement et pour répondre aux besoins de la société. A ses yeux, son intervention respecte l'environnement (air, eau, sol), la nature (flore et faune sauvages) et sa forêt participe à la beauté des paysages.

Au-delà de ces traits communs à presque tous les propriétaires, nous avons cherché à regrouper les répondants sur base de la similarité de leurs réponses pour définir des groupes de propriétaires dont les opinions et les interventions sont proches. La proportion de la variabilité entre propriétaires qui est expliquée par l'analyse réalisée est relativement faible : on ne distingue pas de groupes très individualisés au sein des propriétaires, ce qui veut dire qu'un propriétaire pourrait se sentir appartenir à plusieurs groupes. On peut néanmoins proposer la typologie suivante.

a) Les « respectueux de la nature »

Ces propriétaires possèdent une forêt feuillue et la voient comme un coin de nature sauvage et comme un élément important du paysage.

Parmi eux, on trouve :

- Le producteur extensif technicien : quand il se rend en forêt, c'est le plus souvent pour y travailler. Son objectif est de produire du bois. Il utilise à cette fin le fichier écologique des essences, évite de drainer et tente de limiter les dégâts de brouillard par la chasse et l'installation de zones de brouillard.
- Le producteur extensif Pro Silva amoureux de la nature : il s'implique personnellement dans la gestion de sa forêt et met tout en œuvre pour produire du bois en respectant l'écosystème forestier et en laissant une place à la nature dans sa forêt. Il applique de longues rotations, privilégie les essences indigènes, diversifie les essences et les âges. Il utilise la régénération naturelle et tente de limiter l'impact des machines sur le sol. Il applique même parfois le taillis.

- Le « conservateur » de la nature : le principal objectif de ce propriétaire est la nature. Il laisse vieillir des arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité et laisse du bois mort en forêt. Il pense respecter la flore et la faune sauvages dans sa gestion et estime que des lisières progressives sont importantes pour le paysage.

b) Les chasseurs et pêcheurs

- Le chasseur « très nature » : il voit sa forêt comme un lieu de chasse en même temps qu'un lieu de détente et de calme. Il s'y rend fréquemment, pour chasser, se promener, observer la nature et faire du recensement. Ses actions en forêt sont favorables tant au gibier qu'à la nature en général. Il crée des clairières, des lisières étagées, laisse des zones sauvages ... Sa forêt comporte des zones non productives (pentes fortes, étangs, fonds humides, etc.).
- Le chasseur intensif : il possède souvent une grande forêt, feuillue ou résineuse. Il se rend en forêt pour chasser. Certaines de ses interventions destinées au gibier peuvent être favorables à la nature, comme l'entretien de zones fauchées le long des chemins, des layons, ... D'autres sont plus intensives, comme la création de prairies ou de cultures en forêt, le nourrissage du gibier.
- Les chasseurs sont associés aux pêcheurs, eux-mêmes associés aux rivières en forêt.

c) Le producteur intensif

Ce propriétaire souhaite produire du bois, et met en œuvre les techniques intensives pour y parvenir : nouveaux drainages, utilisation d'insecticides, d'herbicides, d'engrais, de préparation du sol. Le principal revenu de sa forêt est la sylviculture. Sa forêt est majoritairement résineuse. Il a l'impression que renoncer au drainage, adopter les longues révolutions et privilégier les essences indigènes grèverait son revenu. De même, il croit que renoncer aux machines d'exploitation lui serait financièrement défavorable.

d) Le préoccupé par le revenu

Ce propriétaire possède une forêt résineuse. Il voit principalement sa forêt comme une source de revenu, principalement via la sylviculture. Ce propriétaire ne se préoccupe pas d'aspects techniques, n'est pas très investi dans sa forêt mais est très inquiet de toute mesure qui pourrait diminuer son revenu : laisser des vieux arbres, du bois mort, des zones non productives, des clairières, du taillis, des lisières, de la diversité dans les âges et les essences... lui paraissent défavorables à la rentabilité de sa forêt.

4.2 PERSPECTIVES

Si des premières conclusions ont pu être proposées dans le cadre de ce rapport, l'analyse des résultats de l'enquête devra être poursuivie pour les compléter et les nuancer.

Des analyses par strates devront être réalisées plus systématiquement pour de nombreuses questions (fonction du type de répondant, du type de forêt, feuillue ou résineuse, de la présence de zones marginales...). Une analyse plus fouillée des résultats concernant les subventions serait également utile. De façon générale, des analyses croisées pourront être réalisées pour rechercher des corrélations statistiques entre différents résultats (relation entre impact financier des mesures « nature » et leur application par exemple).

Les résultats de l'enquête permettront de mieux connaître les forestiers privés et de mieux comprendre leur relation à la forêt et à la nature. Cette connaissance portera tant sur la sensibilité du forestier que sur les actes techniques qu'il pose ou serait prêt à poser en faveur de la nature ou des paysages. Cette meilleure compréhension devrait permettre d'orienter les contacts avec eux et participer à l'objectif de déterminer comment impliquer de nouveaux acteurs dans des activités de gestion favorables à la nature. Cette enquête pourrait aussi permettre de faire connaître les forestiers privés auprès d'un plus large public, d'améliorer la connaissance réciproque des acteurs ruraux afin de les aider à franchir progressivement les barrières qui les séparent et à créer des collaborations.

Etant donné que l'ensemble du programme prévu pour cette deuxième phase de travail n'a pu être entièrement réalisé, des priorités devront être définies concernant les objectifs à poursuivre au cours de la prochaine subvention.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINTE

Colson V, Puissant, T., Hebert, J., Rondeux, J. (2004) « La forêt privée wallonne et sa gestion : des chiffres qui parlent », les cahiers forestiers de Gembloux » n°31.

Didolot, François « Qui sont les propriétaires forestiers ? »

La Société Royale Forestière de Belgique (2000) « Une histoire dans le siècle »

Tallier P.-A., communication personnelle.

Chapitre III : BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étude de l'implication des gestionnaires traditionnels de l'espace rural (agriculteurs, forestiers,...) dans les activités de gestion des milieux naturels et paysagers, cette partie de la recherche concerne plus particulièrement le recueil des législations applicables et l'identification des intervenants institutionnels, leur analyse approfondie ayant été prévue pour cette seconde phase du programme de travail.

Comme pour les autres sections de cette étude, l'objectif est d'envisager « comment de nouveaux agriculteurs pourront être impliqués, via la gestion de sites naturels, dans des activités visant à conserver et améliorer les habitats caractéristiques de milieux naturels devenus rares ».

Seule la première partie de cette étude a pu être réalisée à ce jour. Elle s'attache à dresser un panorama des mesures et actions mises en œuvre dans le cadre des financements communautaires dont la Région wallonne bénéficie et qui se rapportent à notre thématique.

Ainsi, dans un chapitre relatif aux fonds structurels européens (2), nous envisagerons successivement les fonds correspondant aux grands objectifs de portée générale, c'est-à-dire les programmes d'initiative nationale (2.1), ceux des programmes d'initiative communautaires (2.2) et les actions innovatrices (2.3).

Par souci de clarté pour le lecteur, nous avons adopté un plan de présentation assez systématique (aspects généraux du programme, contenu des grandes orientations, liste des projets).

Dans le dernier chapitre (3), nous tirerons les premières conclusions et envisagerons les perspectives pour la suite du travail.

2. LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS 2000-2006

« Les fonds structurels sont, avec le fonds de cohésion [auquel la Belgique n'émerge pas], l'instrument financier de la politique régionale communautaire. Ils sont gérés en trois branches, inégalement dotées en crédits : les programmes d'initiative nationale (94 % des crédits) ; les programmes d'initiative communautaire (5,3 %) et les actions innovatrices (0,65 %) »³.

Quatre fonds interviennent ici : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation (FEOGA - orientation), le fonds social européen (FSE) et l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Ce sont les deux premiers qui nous concernent surtout.

³ SENAT, Les Fonds structurels européens 2000-2006 à la croisée des chemins, Les documents de travail du Sénat, Série Collectivités territoriales, n°CT03-2, février 2003, disponible sur le site www.carrefourlocal.org. Dernière date de consultation 04-06-2004

Les fonds structurels financent trois objectifs dans le cadre des programmes d'initiative nationale (Objectif 1, 2 et 3), quatre programmes d'initiatives communautaire (INTERREG, LEADER +, URBAN et EQUAL) ainsi que des actions innovatrices⁴. Le tableau 1 récapitule les différentes interventions.

Fonds structurels	Objectifs d'initiative nationale	Programmes d'initiative communautaire	Actions innovatrices
FEDER	1 et 2	Interreg, Urban	oui
FEOPA-orientation	1 et 2	Leader +	non
FSE	1, 2 et 3	Equal	oui
IFOP	1		oui

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des fonds structurels européens. Source : SENAT, 2003

2.1 LES PROGRAMMES D'INITIATIVE NATIONALE

La période de programmation 2000-2006 a vu un changement dans la dénomination des objectifs par rapport aux périodes précédentes. Les fonds sont maintenant concentrés sur trois objectifs prioritaires : les objectifs 1 et 2 qui sont territorialisés et l'objectif 3 qui ne l'est pas.

L'objectif 1 concerne le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement c'est-à-dire des régions dont le niveau de vie est inférieur à 75 % du niveau de vie moyen de l'Union européenne. En Région wallonne, l'objectif 1 concerne la province de Hainaut. Pour les sept années, le montant d'aide communautaire s'élèvera à 645 millions d'euros⁵.

L'objectif 2 s'attache à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle⁶. En Région wallonne, l'objectif 2 se décline en deux objectifs 2, l'un urbain et industriel (Meuse-Vesdre) et l'autre rural (arrondissements de Dinant, Philippeville, Bastogne, Marche-en-Famenne et Neufchâteau, commune d'Aubange). L'ensemble de la dotation européenne est de 433 millions d'euros³.

L'objectif 3 ne nous concerne pas dans le cadre présent. Il se rapporte à l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes nationaux d'éducation, de formation et d'emploi à l'échelle de la Wallonie (à l'exception de la province de Hainaut, les objectifs 1 et 3 étant exclusifs l'un de l'autre). Pour la période 2000-2006, le montant européen octroyé pour cet objectif est 737 millions d'euros.

⁴ Moins connues que les deux autres programmes, les actions innovatrices sont des études ou projets pilotes décidés et gérés par la Commission généralement concentrées sur le développement régional et local novateur dans le secteur des nouvelles technologies, de la société de l'information, de l'identité régionale et du développement durable.

⁵ UVCW, Les principes de fonctionnement des subventions européennes, document disponible sur le site www.uvcw.be. Dernière date de consultation 08-06-04

⁶ Les trois critères principaux d'éligibilité sont : un taux de chômage supérieur à la moyenne communautaire, un pourcentage d'emplois industriels supérieur à la moyenne communautaire, un déclin dans cette catégorie d'emplois.

2.1.1 L'Objectif 1

2.1.1.1 Généralités

La province de Hainaut ayant perdu le bénéfice de l'objectif 1 (qu'elle avait obtenu pour la période 1994-1999), elle se trouve actuellement dans une phase de soutien transitoire (*phasing out*) avec dotation attribuée de manière dégressive jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour bénéficier de ces fonds structurels, la Région wallonne a établi un document unique de programmation (DOCUP) Phasing out Objectif n°1 Hainaut 2000-2006 que la Commission a adopté en mai 2000. Ce DOCUP a été décliné en actions, mesures et sous-mesures dans un autre document, appelé Complément de programmation et présenté en avril 2003. Une « Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du phasing out objectif n°1 en Hainaut »⁷ à ensuite été finalisée en novembre 2003.

C'est à partir de ces trois documents que nous allons, dans un premier temps, dégager les principaux points en lien avec notre thématique.

2.1.1.2 Les axes d'interventions et les mesures

Le DOCUP s'articule en six axes d'interventions prioritaires, eux-mêmes divisés en 27 mesures. Seul l'axe 3 « Valorisation du potentiel agricole, sylvicole, aquacole et du milieu rural » nous concerne et plus particulièrement encore la mesure 3.2 « Valorisation du potentiel agricole et sylvicole (FEOGA) et la mesure 3.4 « Requalification du cadre de vie en milieu rural (FEOGA).

Il faut souligner ici le lien étroit qui existe entre les modalités d'application de cet axe 3 et les mesures contenues dans le document intitulé « Plan de développement rural » (PDR) qui s'appliquent en dehors de la zone objectif 1. L'ensemble est ainsi conforme aux dispositions du règlement CE 157/99 qui représente le cadre de référence unique pour la politique de développement rural dans l'ensemble de l'Union Européenne pour la période 2000-2006 (l'étude des programmes relatifs à cette politique est prévue ultérieurement).

Parmi les objectifs assignés à l'axe 3, nous mentionnerons celui qui vise à « mener des actions de restauration en faveur de la forêt multifonctionnelle et sociale et développer la pisciculture ». Il se traduit plus particulièrement dans l'action 3.2.4 « Sylviculture ».

2.1.1.3 L'action 3.2.4. Sylviculture⁸

« Cette action vise les objectifs suivants :

- le maintien d'une forêt durable et biodiversifiée,
- le développement d'une forêt stable, résistante aux facteurs climatiques,
- l'amélioration des conditions écologiques internes aux peuplements,
- la création d'aménagements propices à la grande faune sauvage de nos forêts,
- l'encouragement au développement économique de la filière bois,
- la protection de la faune et la flore en voie de régression.

⁷ DULBEA-CERT et SERP, Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du phasing out objectif n°1 en Hainaut, résumé opérationnel et rapport final, novembre 2003. Ces rapports ainsi que le DOCUP et le Complément de programmation sont consultables sur les sites <http://europe.wallonie.be> et www.objectif1hainaut.be. Dernière date de consultation 03-06-2004

⁸ Extrait de DULBEA-CERT et SERP, op. cité.

Elle comporte trois sous-actions. La première consiste en une étude qui vise à compléter les activités menées par le même projet de 1994-1999 dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut : actualisation des données de l'inventaire et intégration dans les supports cartographiques existants, actions de vulgarisation. Ce complément d'étude contribuera à de meilleures conditions de production du peuplier, à produire du bois de meilleure qualité et pourrait susciter des investissements productifs.

Les deux autres sous-actions concernent des régimes d'aide : l'un à la transformation du bois, l'autre au boisement, à l'éclaircie, à l'élagage.

Le nombre de dossiers couverts par cette action s'élève à 14 pour les opérateurs privés et 7 pour les communes. Soutenus par le projet du Centre de Populiculture du Hainaut, les **indicateurs relatifs à cette action sont actuellement mauvais**. On peut se demander jusqu'à quel point les enseignements du programme 94-99, où ce type d'action existait sous une forme différente mais proche, ont été réellement tirés ».

2.1.1.4 L'action 3.4.2 Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel⁹

« La protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel passe par des actions sur les parcs naturels et sur l'environnement ».

« Le parc naturel est un territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique comportant généralement plusieurs communes. L'aspect transcommunal de ces parcs naturels, comprenant en général plusieurs communes menant une opération de développement rural, permet d'envisager des actions mariant durablement l'environnement, la nature et le développement économique et social.

Les actions de développement rural menées dans ces parcs naturels existant ou en projet seront soutenues de manière privilégiée. (...) La présente mesure vise le développement d'actions environnementales dans les Parcs naturels. La mesure vise également la mise en oeuvre d'actions dans le cadre de la problématique « Agriculture et environnement »¹⁰

« Dans le cadre de cette action, **aucun projet n'a été mis en oeuvre**, ce qui ne laisse pas d'inquiéter au regard des objectifs de développement durable, d'attractivité et de développement touristique et compte tenu de la hauteur potentielle des interventions publiques (jusqu'à 100 % du coût total éligible).

Toutefois, il convient de noter qu'une mesure semblable est inscrite dans le cadre du PDR et que celle-ci ne connaît pas non plus le succès escompté en termes de projets. La raison en est essentiellement qu'il n'y a guère de projets pilotes qui méritent d'être retenus ».

2.1.2 L'objectif 2

L'objectif 2 correspond aux anciens objectifs 2 et 5b de la période de programmation précédente. Il comprend des zones éligibles et d'autres qui bénéficient d'un programme de soutien transitoire (*phasing out*).

⁹ Sauf mention contraire, extrait de DULBEA-CERT et SERP, op. cité.

¹⁰ Extrait du DOCUP, op.cité

Il existe plusieurs cartes¹¹ qui montrent la répartition des différents zonages correspondant à l'objectif 2. Nous ne les détaillerons pas ici étant donné qu'il ne semble pas y avoir de projets¹² ni d'axes prioritaires ou de mesures¹³ qui soient en rapport avec notre thématique, même dans l'objectif 2 rural.

2.2 LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

« La procédure dite d'initiative communautaire permet à la Commission de mener des actions qui contribuent à résoudre des problèmes ayant une incidence particulière au niveau européen. Cette procédure se distingue de la précédente par le fait que la Commission définit elle-même les axes d'actions prioritaires que doivent respecter les Etats membres dans leurs documents de programmation appelés Programmes opérationnels ou Programmes d'initiative communautaire (PIC) »¹⁴. Les montants engagés sont très nettement moins importants que ceux des programmes d'initiative nationale (objectifs).

Des quatre programmes, Interreg, Leader +, Urban et Equal, seuls les deux premiers sont susceptibles d'être en lien avec notre thématique.

L'initiative communautaire Interreg vise essentiellement « le renforcement de la coopération de part et d'autre des frontières afin de promouvoir un développement équilibré et l'intégration du territoire européen ». Elle comporte trois volets : la coopération transfrontalière (volet A), la coopération transnationale (volet B) et la coopération interrégionale (volet C).

Pour la période 2002-2006, la Région wallonne est inscrite dans les programmes Interreg suivants :

- IIIA Euregio Meuse-Rhin (EMR) avec comme territoires éligibles, la province de Liège et la Communauté germanophone (voir 2.2.1);
- IIIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg (WLL) pour la province de Luxembourg (voir 2.2.2);
- IIIA France-Wallonie-Flandre (FWF) pour les provinces du Hainaut, de Namur et partiellement du Luxembourg (zones éligibles et adjacentes) (voir 2.2.3.);
- IIIB Europe du Nord-Ouest (ENO) pour l'ensemble du territoire wallon (voir 2.2.4);
- IIIC programme Ouest, également pour l'ensemble du territoire wallon (voir 2.2.5).

¹¹ Par exemple « Zones éligibles au titre des objectifs régionaux des fonds structurels européens (2000-2006) » dans CPDT, Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie. Atlas, consultable (p.97) sur le site internet <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Observatoire/Dwnld/Atlas/Atlas-Chap7Pg085-100.pdf> ou celle du site <http://europe.wallonie.be>

¹² DOCUP Objectif 2 Meuse-Vesdre, version décembre 2001 ; Complément de programmation Objectif 2 Meuse-Vesdre, avril 2002 ; ADE, Evaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Meuse-Vesdre, Résumé opérationnel, décembre 2003. Consultables sur le site internet <http://mrw.wallonie.be/dgee>. Dernière date de consultation 02-06-2004.

¹³ DOCUP Objectif 2 rural, version décembre 2001; Complément de programmation Objectif 2 rural, avril 2002 ; ADE, Evaluation à mi-parcours du DOCUP Objectif 2 Namur-Luxembourg 2000-2006, décembre 2003. Consultables sur le site internet <http://mrw.wallonie.be/dgee>. Dernière date de consultation 02-06-2004

¹⁴ SENAT, op.cité

L'initiative LEADER + (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) concerne le développement rural et s'étend également sur la période 2000-2006¹⁵. Le but est de « soutenir des projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité du milieu rural afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois »¹⁶. En Région wallonne, les bénéficiaires sont 15 GAL (Groupes d'Action Locale) qui couvrent 61 communes¹⁷ (voir 2.2.6).

Pour mémoire, URBAN et EQUAL sont des initiatives qui visent respectivement « la revitalisation économique et sociale des villes et banlieues en crise afin de promouvoir un développement urbain durable » et « la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités de toute nature en relation avec le marché du travail ». Pour la période 2000-2006, c'est la commune de Sambreville qui bénéficie du tiers de la dotation belge (20 millions d'euros) au titre de l'initiative Urban. Le programme EQUAL est commun à l'espace Wallonie-Bruxelles.

2.2.1 Interreg III A Euregio Meuse-Rhin (EMR)

2.2.1.1 Les priorités et mesures

Le programme Interreg III A Euregio Meuse-Rhin s'inscrit dans le prolongement des programmes Interreg I et II¹⁸. Pour la période actuelle, la dotation s'élève à 52,7 millions d'euros.

Le programme est organisé autour de cinq priorités thématiques subdivisées en 12 mesures. Une priorité nous intéresse plus particulièrement : la priorité 3 – Protection du cadre de vie. Elle se décline en deux mesures : la mesure 3.1 – Protection de l'environnement, de la nature et des paysages (six projets) et la mesure 3.2 – Développement des zones rurales (deux projets).

Parmi les thématiques prises en compte par la mesure 3.1, nous pointerons celle qui concerne l'infrastructure écologique, la gestion et le développement de la nature. C'est dans ce cadre que se placent par exemple les projets Landes et tourbières et Parc des Trois Pays.

La mesure 3.2 vise le renforcement des valeurs culturelles et paysagères du point de vue pédagogique et récréatif-touristique et s'intéresse à l'agriculture biologique ainsi qu'à la production et au marketing de produits du terroir et de la ferme. Ici, c'est le projet Montagne St-Pierre qui est partiellement en lien avec notre objectif (programme de pâturage transfrontalier).

¹⁵ La période 2000-2008 est parfois citée : en effet, étant donné que les premières dépenses datent de 2002, la fin effective est prévue en 2008.

¹⁶ www.info-europe.fr. Dernière date de consultation 07-07-04

¹⁷ Aux critères d'éligibilité de la Commission européenne (territoires ruraux de dimension réduite présentant une cohérence et une masse critique suffisantes en termes de ressources humaines, financières et économiques, avec un maximum de 100 000 et un minimum de 10 000 habitants), la Région wallonne a ajouté des critères spécifiques afin de renforcer la cohérence et la ruralité du programme : les territoires doivent être composés d'un ensemble d'au moins deux communes contiguës, compter un maximum de 50 000 et un minimum de 10 000 habitants et une densité de population de maximum 150 habitants au km² au 01.01.200. Selon ce dernier critère, 127 communes étaient éligibles. Parmi les communes retenues, six ne répondent pas au critère de densité mais c'est la densité totale du territoire dont elle font partie qui a été pris en compte.

¹⁸ Les montants concernés étaient respectivement de 23 millions d'ECU pour la période 1991-1993 et 37 millions d'euros pour la période 1994 –1999. Le contenu de ces programmes n'a pas été examiné. Citons comme exemple de projet en lien avec notre thématique : la protection et la gestion des vallées et rivières transfrontalières, soit assurer une protection efficace et durable de l'existence et du caractère naturel des vallées frontalières au sein du Parc Naturel des Hautes-Fagnes (B) / Eifel (D). Source : www.interregemr.info. Dernière date de consultation 09-06-04

2.2.1.2 Les projets

Seuls les intitulés des projets retenus pour notre problématique sont indiqués ci-dessous. Une liste de personnes ressources est en cours d'élaboration. Elles pourraient être contactées ultérieurement si l'on envisage une étude plus détaillée des résultats obtenus dans le cadre de ces différents projets.

a) *Le projet Landes et tourbières*

b) *Le projet Parc des Trois Pays*

c) *Le projet Montagne St-Pierre*

2.2.2 Interreg III A WLL (Wallonie-Lorraine-Luxembourg)

2.2.2.1 Les axes et mesures

Le programme Interreg III Wallonie-Lorraine-Luxembourg s'inscrit également dans le prolongement de programmes Interreg précédents. Pour la programmation actuelle, il est doté de près de 24,5 millions d'euros. En Région wallonne, la zone concernée couvre la Province de Luxembourg.

Le programme¹⁹ se compose de quatre axes. C'est l'axe 3 – Protéger l'environnement et renforcer l'attractivité de l'espace frontalier, qui nous intéresse plus particulièrement.

Les priorités de cet axe sont : « En terme de cibles, les ressources naturelles (eaux, espaces de grande valeur écologique, espèces) et la biodiversité sont retenues comme prioritaires, de même que toutes les sources de contamination qui peuvent les menacer ou les dégrader (notamment les déchets et les sources de contamination d'origine industrielle).

Les moyens seront utilisés prioritairement pour développer la coordination et l'harmonisation des moyens de gestion existants de part et d'autre des frontières, la mise en réseau des structures, le développement de coopération thématique et de valorisation commune, etc. Les territoires prioritaires retenus correspondent aux entités naturelles transfrontalières que forment les bassins versants, les aquifères, les zones protégées, les espaces classés principalement situés à l'intérieur de parcs naturels »²⁰.

Lorsqu'on examine le contenu des trois mesures de l'axe 3 et le type d'actions possibles¹⁵, il apparaît que la mesure 3.1 - Promotion de la coopération en matière de gestion des milieux naturels et de la biodiversité devrait être examinée plus attentivement. Dans la répartition financière, elle compte pour un peu plus d'un million d'euros.

Le contenu de cette mesure est : « Développement d'outils de diagnostic et de gestion pour les zones à haute valeur écologique et soutien à la mise en place et à la gestion de réseaux écologiques transfrontaliers ».

Les types d'actions possibles sont :

- Inventaires (espèces à protéger, zone à haute valeur écologique,...) ;
- Identification des zones paysagères sensibles, plan de protection des paysages ;
- Remise en état des zones naturelles.

¹⁹ Programme opérationnel adopté par la Commission européenne en décembre 2001

²⁰ Voir site internet www.interreg-wll.org. Dernière date de consultation 09-06-04

2.2.3 Interreg III A France-Wallonie-Flandre

2.2.3.1 Généralités²¹

Ce programme regroupe les anciens programmes Interreg II Hainaut/Nord-Pas de Calais/Picardie, Wallonie/Ardennes et Nord-Pas de Calais/Flandre occidentale. L'enveloppe globale des moyens européens affectés jusqu'en 2006 s'élève à 86,5 millions d'euros.

En Région wallonne, les zones éligibles sont les arrondissements de Mouscron, Tournai, Ath, Mons et Thuin en province du Hainaut, Philippeville et Dinant en province de Namur et Neufchâteau et Virton en province du Luxembourg. Les arrondissements de Soignies, Charleroi et Namur sont également concernés au titre de zones adjacentes²².

De manière transversale, une des ambitions majeures est d'aboutir à une politique transfrontalière de préservation efficace de l'environnement et à une prise en compte cohérente de la dimension environnementale transfrontalière dans l'ensemble des décisions prises par les autorités locales, nationales ou européennes.

2.2.3.2 Les axes et mesures

Deux axes d'intervention principaux totalisant sept mesures ont été définis. C'est l'axe 2 – Favoriser le développement durable et la valorisation commune des territoires transfrontaliers qui nous intéresse plus particulièrement (contribution communautaire de 41,6 millions d'euros). L'enjeu majeur poursuivi est de développer les synergies entre environnement, tourisme, culture et développement rural.

Dans cette optique, deux mesures sont plus en lien avec notre thématique : la mesure 1 – Développer une gestion et une préservation concertée de l'environnement et la mesure 3 – Soutenir les initiatives rurales dans une perspective de développement durable transfrontalier.

Le rapport d'évaluation intermédiaire signale un déficit de projets pour cette dernière mesure (ainsi d'ailleurs que pour la mesure 2.4 – Structuration du territoire transfrontalier) tandis que par ailleurs le niveau d'engagement général du programme est déjà très élevé (près de 72 % au total).

2.2.3.3 Les sous-programmes

Le programme unique est organisé en trois sous-programme, sous l'autorité de gestion de la Direction générale des relations extérieures de la Région wallonne ; seuls les sous-programmes tripartite (enveloppe globale de 17,8 millions d'euros) et franco-wallon (51,8 millions d'euros) seront examinés.

Le sous-programme tripartite permet de développer des actions intégrées entre les trois régions. Elles sont coordonnées par des programmes cadres qui peuvent être développés dans différents domaines. En matière d'environnement, le programme cadre de coopération s'articule avec la politique développée par la Commission européenne, notamment en matière de préservation de sites sensibles et de politiques de l'eau.

²¹ Complément de programmation, décembre 2001 et OGENETs, IDEA Consult et Euro-Initiatives, Rapport d'évaluation intermédiaire à mi-parcours du programme Interreg III France-Wallonie-Flandre, décembre 2003, site internet www.interreg-fwf.org. Dernière date de consultation 27-06-04

²² Les zones adjacentes peuvent être impliquées dans des projets à concurrence d'un maximum de 20 % des moyens.

Dans le sous-programme tripartite, 23 projets ont été acceptés²³ : 10 pour l'axe 2 (financement européen de 5,2 millions d'euros) dont deux pour la mesure 2.1 (*environ 840 milles euros*) et deux autres pour la mesure 2.3 (*un peu plus d'un million d'euros*).

Le sous-programme franco-wallon comprend plus de projets, du fait de sa dotation financière plus importante. Ainsi, 100 projets ont été acceptés dont 43 pour l'axe 2 (financement européen de plus 21 millions d'euros) répartis en 13 pour la mesure 2.1 (*environ 7 millions d'euros*) et seulement 4 pour la mesure 2.3 (*un peu moins de 1.2 millions d'euros*).

2.2.3.4 La mesure 2.1 - Développer une gestion et une préservation concertée de l'environnement

a) Dans le sous-programme tripartite

Le champ d'intervention de cette mesure couvre la protection, la gestion et la conservation des ressources naturelles, mais aussi la prévention des risques naturels et paysagers et la gestion des déchets. Parmi les enjeux transfrontaliers définis par l'évaluation ex ante, nous pouvons relever celui de l'enracinement de la préservation du patrimoine naturel dans une démarche plus large de développement durable qui justifie ainsi des actions de préservation du patrimoine naturel. Si l'on examine plus précisément la définition des trois actions envisagées, les liens concrets avec notre thématique semblent cependant assez ténus.

Ainsi par exemple, l'action 3 - Préserver le patrimoine naturel transfrontalier envisage surtout des actions relatives au patrimoine naturel fluvial (vallées de la Lys et de la Deûle au sein d'une zone métropolitaine très urbanisée) par le biais de l'extension transfrontalière des contrats de rivière et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

b) Dans le sous-programme franco-wallon

Le bilan du programme Interreg II a montré que cette mesure avait été inégalement sollicitée : un seul projet pour le programme Wallonie / Champagne-Ardenne où les besoins d'actions concertées sont pourtant bien présents contre une dizaine (15 % des moyens) dans le programme Hainaut / Nord-Pas de Calais / Picardie. Si la voie a été ouverte avec la création de quelques structures transfrontalières notamment dans le champ des parcs naturels, des contrats de rivière ou de l'épuration des eaux usées, il apparaît que les programmes environnementaux sont lents à mettre en place et nécessitent une longue période de maturation.

Interreg III vise donc à poursuivre et amplifier les efforts en tenant compte du constat de l'existence d'un patrimoine naturel particulièrement riche de part et d'autre de la frontière : plusieurs sites Natura 2000, [où se développent des vocations liées au tourisme vert et à l'éducation à l'environnement] et de nombreux parcs naturels (cinq du côté wallon et quatre du côté français).

Ici, l'action 3 – Préserver le patrimoine naturel devrait s'attacher, entre autres, à :

²³ Etat d'avancement au 06-02-2004, site internet cité.

- mettre en œuvre des actions structurantes au niveau des territoires à travers la création d'organes de concertation et d'élaboration de programmes environnementaux globaux ;
- développer des plans-paysages transfrontaliers ;
- soutenir des actions d'amélioration de la gestion commune des ressources en eau, de restauration des paysages et de leurs écosystèmes, de protection des zones fragiles, et d'aménagement ;
- assurer un suivi régulier de l'état de l'environnement via la mise en place d'échange de données permanentes ;
- élaborer et mettre en oeuvre des contrats de rivière et des bassins versants.

Ces actions devraient concerner plus particulièrement les sites Natura 2000. Elles peuvent bénéficier de la mise en relation des réseaux écologiques et, en cas d'opérations de valorisation et de sensibilisation pour renforcer ces réseaux, elles peuvent être financées en complément d'autres fonds européens.

L'articulation entre la gestion du patrimoine naturel et sa valorisation touristique doit être tout particulièrement envisagée. Signalons ici que la mesure 2.2 - Valoriser le potentiel touristique et culturel du territoire transfrontalier a connu un certain succès (22 projets acceptés pour près de 12 millions d'euros).

D'une manière générale, les recommandations de l'évaluation intermédiaire préconisent des limitations thématiques. Pour la mesure 2.1, il s'agit notamment de « poursuivre sur les parcs naturels ».

2.2.3.5 Mesure 2.3 - Soutenir les initiatives rurales dans une perspective de développement durable transfrontalier

a) Dans le sous-programme tripartite

Cette mesure est motivée par la présence, au sein et à la périphérie de la zone métropolitaine, de structures agricoles de taille modeste ou moyenne dont la survie est conditionnée par des activités à haute valeur ajoutée à l'hectare, telle que les activités maraîchères, horticoles ou biologiques. La lutte raisonnée, biologique et intégrée contre les nuisibles est par ailleurs une problématique locale commune aux territoires flamand, wallon et français. Une partie du territoire concerné par le programme est moins urbanisée, voire soumise à « exode rural ». La mesure vise donc aussi à soutenir les initiatives rurales et le monde rural dans toutes ses composantes.

Les projets présentés dans le cadre de cette mesure doivent être en cohérence avec le programme Leader + (notamment avec l'axe prioritaire n°2 « Coopération inter territoriale et transnationale »). Toute action retenue dans le cadre de celui-ci ne pourra pas bénéficier d'un financement dans le cadre d'INTERREG, sans démontrer sa plus-value transfrontalière.

A ce stade du travail, les documents consultés indiquent surtout les grandes orientations en terme de ce qui est envisageable sans qu'il soit toujours possible de conclure à un lien précis avec notre thématique. Ainsi par exemple, parmi les quatre enjeux communs retenus, nous pouvons relever la prise en compte croissante de l'environnement par l'agriculture.

Les types d'actions qui peuvent être envisagées sont :

- Action 1 : Développement de la diversification des activités en milieu rural en lien avec un développement durable.

Il semble qu'il s'agisse surtout de multiplier les initiatives telles que celles liées aux activités touristiques ou pédagogiques (fermes découvertes, accueil à la ferme, ...) ou de renforcer l'organisation des productions agricoles en lien avec les besoins du marché local, dans le cadre des dispositifs de cadrage existants.

Le document précise en outre que la dimension environnementale peut être envisagée dans un contexte de diversification, en donnant une nouvelle dimension au métier d'agriculteur, garant d'un développement durable et harmonieux.

- Action 2 : Amélioration de la qualité des produits agricoles, de leur promotion et de leur diffusion.

Les pistes proposées portent notamment sur les actions favorisant l'agriculture raisonnée, produisant dans un meilleur respect de l'environnement, comme les expérimentations nécessaires en matière de diffusion et la commercialisation commune des produits locaux, en s'appuyant sur les démarches existantes de part et d'autre de la frontière.

b) Dans le sous-programme franco-wallon

Etant donné la surface occupée (64 % du territoire sur le versant wallon et plus de 78 % du territoire sur le versant français), le secteur agricole est considéré comme un secteur clé du développement transfrontalier. Depuis quelques années, ce secteur est en déclin (baisse de la valeur ajoutée et de l'emploi agricole) et traversé de multiples crises ; les perspectives de développement et de redressement sont peu encourageantes.

Sous Interreg II, le développement rural a été mis en œuvre via la réalisation d'une dizaine de projets, articulés en deux domaines spécifiques : la valorisation touristique des territoires ruraux (hébergement, gîtes à la ferme, ...) et l'expérimentation technique et la diffusion, de produits agricoles de qualité différenciée (produits biologiques, à culture raisonnée, produits du terroir, ...).

Interreg III vise à la diversification des débouchés, par exemple en matière de tourisme d'accueil ou d'entretien de l'espace rural ainsi qu'à la valorisation du potentiel existant, notamment en matière de produits du terroir. La promotion de la certification et de la labellisation a également un rôle important à jouer dans cette perspective. Une revalorisation du patrimoine et des paysages ruraux transfrontaliers est également encouragée (comme la revitalisation des villages dans le cadre de politiques intégrées de développement rural).

En matière de protection de l'environnement pour l'agriculture et la sylviculture, au sein de l'action 2 – Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, plusieurs types d'actions sont envisagées dont l'accroissement de la valeur économique, écologique et sociale des massifs forestiers par l'élaboration de plans conjoints d'aménagement et de gestion, la protection et la conservation des forêts, la mise en valeur touristique, l'amélioration de la première transformation du bois en tant que matériau, ...

Pour la mesure 2.3, l'évaluation intermédiaire préconise une limitation thématique « au développement de la qualité dans l'agriculture et au traitement écologique des paysages ».

Afin de garantir une cohérence d'ensemble sur la thématique du développement rural, l'articulation des projets doit être assurée non seulement avec la mesure 2.2 mais aussi avec le programme Leader + en utilisant les mêmes services pour l'instruction et la mise en œuvre des projets.

Enfin, il faut signaler ici qu'il existe encore une autre coopération²⁴ entre la Région wallonne et la Région de Champagne-Ardenne. Ici également, ce sont les parcs naturels²⁵ et les contrats de rivières²⁶ qui sont mis en avant (axe 1 – Aménagement du territoire).

2.2.3.6 Les projets

Le secrétariat conjoint Interreg III A France-Wallonie-Flandre nous a transmis début juillet 2004, les rapports d'activité de douze projets tripartite et franco-wallon pour les mesures 2.1. et 2.3. Les cinq projets cités ci-dessous sont susceptibles de nous apporter des informations utiles. Ils pourront être examinés ultérieurement.

- a) *Le projet « MESAM » (tripartite 2.1.2)*
- b) *Le projet « Parc naturel Transfrontalier du Hainaut : vers un projet de territoire intégré » (franco-wallon 2.1.3)*
- c) *Le projet « Gestion Intégrée de la Haine Méridionale » (franco-wallon 2.1.8)*
- d) *Le projet « EUROWOOD » (franco-wallon 2.1.10)*
- e) *Le projet « Patrimoine fruitier transfrontalier et biodiversité » (franco-wallon 2.3.4)*

2.2.4 Interreg III B ENO

2.2.4.1 Généralités²⁷

Le programme ENO, qui a succédé au programme AMNO, finance des projets consacrés à l'aménagement du territoire, en vue de contribuer à un développement territorial plus cohésif, équilibré et durable de la zone de coopération. Un budget de 330 millions d'euros est alloué par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et disponible pour les projets retenus.

2.2.4.2 Les priorités et mesures

Au sein de ce programme, les projets sont répartis selon cinq priorités, déclinées en mesures.

La priorité 3 - Ressources en eau et prévention des sinistres liés aux inondations et la priorité 4 - Autres ressources naturelles et patrimoine culturel, sont les plus susceptibles de concerner notre objectif. Parmi les questions à traiter, nous pouvons citer par exemple : les nouvelles pratiques agricoles et la protection des zones humides pour la priorité 3 et la protection des espaces naturels et la promotion de leur gestion durable pour la priorité 4.

²⁴ Protocole de collaboration signé en 2001 (ligne budgétaire régionale de 175 000 euros en 2003 et 115 000 euros en 2004).

²⁵ Projet de coopération entre le PNR Ardenne et Vresse sur Semois et Viroin Hermeton, élaboration d'un projet de charte.

²⁶ Contrat de rivière Semois-Semoy (existant en Wallonie depuis 1996 et en France depuis 2002).

²⁷ NWE ENO, Vers un renforcement de la coopération transnationale dans l'Europe du Nord-Ouest pour un développement territorial équilibré et durable, plaquette Le Nord-Ouest de l'Europe resserre ses liens, 6 p. + 1 annexe, sans date

Le nombre de projets sélectionnés pour le programme 2002-2006 s'élève à 58 (la majeure partie en 2002 et les autres sous réserve en 2003) dont 15 pour la priorité 3 (77 millions d'euros) et 13 pour la priorité 4 (51,5 millions d'euros). Si l'on examine ces différents projets²⁸ en fonction de nos préoccupations, actuellement, un seul d'entre eux (pilote par la Belgique) concerne la Wallonie : ProHoltz-ProBois (5,1 millions d'euros)²⁹.

En juin 2004, le comité de pilotage a décidé d'une nouvelle acceptation d'un important nombre de projets (la dernière de cette importance pour la période de programmation actuelle)³⁰.

2.2.4.3 Le projet ProHoltz-ProBois³¹

Ce projet « réunit 13 gestionnaires de forêts pour faire le point sur l'état des aires boisées transnationales dans des régions telles la Sarre-Lorraine-Luxembourg [dans cette région exclusivement semble-t-il]. Il vise à renforcer sa position concurrentielle vis-à-vis de la filière bois en développant un réseau transnational de la forêt et du bois. Il s'agit de mettre en place la certification des forêts publiques et privées, de créer une procédure de contrôle des sylviculteurs et des producteurs de bois, de réévaluer l'utilisation du bois par l'industrie du BTP, et de développer le tourisme par des initiatives telles que la Route du Bois ».

2.2.5 Interreg III C ouest

2.2.5.1 Généralités³²

Le programme Interreg IIIC encourage la coopération interrégionale entre collectivités territoriales (régionales et locales) à travers le territoire de l'Union Européenne et des pays voisins. Il permet la coopération entre des régions sans frontière commune dans le cadre de projets conjoints ainsi que le développement de réseaux de coopération. La Région wallonne est intégrée dans la partie ouest de ce programme. La période de programmation s'étend de 2002 à 2006, toutes les activités devant être finalisées pour la fin 2008.

Dans la première phase d'application, huit opérations ont acceptées. A première vue, il ne semble pas y avoir de recoupement avec notre thématique.

²⁸ Voir site internet www.nweurope.org. Dernière date de consultation 05-07-04

²⁹ Le projet RHINENET mentionne un partenaire belge : Ecologic, que nous n'avons pas encore identifié.

³⁰ Communication de A. COLARD, point de contact Belgique – Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, mai 2004

³¹ Journal INTERREG III B Europe du Nord Ouest, 2^{ème} numéro, décembre 2003, p. 2

³² Site internet <http://www.interreg3c.net>, dernière date de consultation 05-07-04

2.2.6 Leader +

2.2.6.1 Généralités

Pour le programme de développement rural Leader +, qui s'inscrit dans le prolongement de Leader II, la dotation destinée à la Belgique est de 15 millions d'euros dont 11,6 millions pour la Région wallonne³³. Nous avons déjà vu que, dans cette Région, les bénéficiaires sont 15 GAL (Groupes d'Action Locale) qui couvrent 61 communes. Les deux premières colonnes du tableau 2 montrent la correspondance « dénomination du GAL - communes concernées ».

Les GAL sont des groupes de partenaires publics et privés (au moins 50% du partenariat), dotés d'une structure juridique propre (asbl), ce qui les inscrit dans un processus de décentralisation. Leurs actions sont structurées dans un Programme de Développement Stratégique (PDS)³⁴. Il n'y a pas de subvention globale et les conventions (ou arrêté ministériel) se font donc projet par projet avec l'administration fonctionnelle compétente (de la Région ou de la Communauté). Une recommandation était d'éviter les projets « transversaux » en raison du manque de transversalité entre les administrations.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours montre que le programme Leader + se situe dans la ligne générale des politiques rurales de la Région wallonne³⁵. Le Docup³⁶ s'est d'ailleurs inspiré du PDR pour les volets agricole et forestier. Un des choix stratégiques de la Région wallonne a été de privilégier les investissements immatériels, en vue de renforcer la complémentarité avec les autres programmes régionaux ou européens.

Enfin, relevons que ce même rapport indique qu'un « décompte provisoire des territoires disposant de zones protégées montre un recoupement avec des parcs naturels, des réserves naturelles, des contrats de rivières, des zones humides (convention Ramsar) ; la majorité des GAL ont des zones protégées Natura 2000. (...) Un inventaire complet et une analyse détaillée de ces recoupements seront réalisés lors de la mise à jour de l'évaluation en 2005. »

³³ AEIDL, Evaluation à mi-parcours du programme LEADER+ en Wallonie pour la période 2001-2003, rapport final, janvier 2004, consultable sur le site <http://europe.wallonie.be/Leader+>. Dernière date de consultation 03-06-04

³⁴ C'est sur base de ces PDS que la sélection des GAL a été opérée ; le quota étant fixé à 15 dans le Docup, cinq projets ont du être refusés.

³⁵ Ce diagnostic a été établi à partir du SDER, du PDR (Plan de Développement Rural Wallonie 2000) légèrement antérieur au programme Leader + et de l'EEW 2000.

³⁶ Document de Programmation – Initiative Communautaire LEADER + en Wallonie (2000-2006), décembre 2001, approuvé par la Commission le 17-12-2001.

Nom du GAL	Communes	Th	Projet
Pays du Condroz-Famenne	Havelange, Hamois, Somme-Leuze	3	
Ourthe moyenne	Hotton, Durbuy, Rendeux, La Roche	4	Intégration de l'agriculture (mesure 1.4.4 – DGA)
Assesse-Gesves	Gesves, Assesse	5	
Pays des Collines	Ellezelles, Flobecq, Franes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Ath	1	
Cultur'alité en Hesbaye Brabançonne	Beauvechain, Helecine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies	4	Paysages ruraux, naturels et bâtis (mesure 1.4.4 – DGATLP)
Beau Canton de Gaume	Florenville, Chiny	2	
Pays Burdinale-Mehaigne	Braives, Burdinne, Héron, Wanze	4	
Gal de la Botte	Chimay, Beaumont, Froidchapelle, Momignies, Sivry-Rance	4	Valorisation de la forêt privée (mesure 1.4.4 – DGRNE)
Eifel belge	Amel, Büllingen, Bütgenbach, Burg-Reuland, St Vith	3	Mise en valeur des produits de la filière bois (mesure 1.4.3 – DGEE)
Au fil de la Pierre	St-Hubert, Libin, Bertrix, Herbeumont	4	
Cuestas	Etalle, Meix-devant-Virton, Tintigny	5	Impliquer agriculteurs, citoyens, communes dans la gestion des sites protégés (mesure 1.4.5 – DGA)
Gal de l'Entre Sambre et Meuse	Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes, Walcourt	4	Assistance paysagère et valorisation des ressources naturelles (mesure 1.4.4 – DGATLP)
Haute-Meuse	Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye, Yvoir	4	
Terres de Hoëgne	Jalhay, Theux	5	Projet 1 : agriculture et environnement (mesure 1.4.5 – DGA)
Gal pays d'Anlier, de la Sûre et de l'Attert	Attert, Fauvillers, Martelange, Léglise, Habay, Bastogne, Vaux-sur-Sûre	2	

Tableau 2. Les Groupes d'Action Locale (GAL) du programme de développement rural Leader +.

2.2.6.2 Les volets et thèmes fédérateurs

Selon les orientations de la Commission, le programme Leader + est articulé autour de trois volets³⁷ dont le premier constitue le cadre d'action des GAL. Il se décline en cinq thèmes fédérateurs (ou mesures) dont un (le cinquième) est spécifique à la Région wallonne.

Le thème fédérateur qui nous concerne plus particulièrement est le thème 4 : valorisation des ressources naturelles et culturelles, y compris la valorisation des sites d'intérêt communautaire Natura 2000³⁸.

³⁷ Volet 1 : stratégies intégrées de développement rural, de caractère pilote, visant des territoires ruraux de dimension réduite et présentant une forte identité ; volet 2 : coopération entre territoires ruraux d'un ou de plusieurs Etats membres afin de mettre en commun les savoir-faire et les ressources humaines et financières ; volet 3 : mise en réseau de l'ensemble des territoires ruraux afin de faciliter l'échange d'expériences et de savoir-faire. SENAT, op. cité

Ainsi que le montre le tableau 2 (troisième colonne), le thème 4 a été choisi par près de la moitié des GAL (7). Néanmoins, rappelons que le thème fédérateur est conçu comme un outil d'intégration et donc que, quelque soit celui qui a été choisi, les actions proposées concernent généralement différentes thématiques.

2.2.6.3 Les projets

Etant donné le démarrage tardif du programme et le fait que les PDS ne donnent pas nécessairement une description détaillée des projets envisagés, il n'y a pas encore beaucoup d'informations disponibles à ce niveau³⁹.

Le tableau 2 (quatrième colonne) donne à titre indicatif les projets qui semblent les plus en lien avec notre thématique, sur base de leur seule dénomination. Il faut remarquer qu'un grand nombre de projets du thème 4 relèvent surtout de la partie valorisation des ressources culturelles.

2.3 LES ACTIONS INNOVATRICES

Dans le cadre du programme d'Actions innovatrices 2000-2006, la Région wallonne a déposé un programme régional d'actions innovatrices. Pour la période 2004-2005, le montant de l'intervention européenne est de 3 millions d'euros⁴⁰.

« L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'intégration de la Région dans la société de la connaissance par la mise en œuvre de mesures innovantes visant à accroître la valorisation du potentiel scientifique et technologique wallon en faveur du développement économique de la Région et à permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à un plus grand nombre de TPME/TPE, de demandeurs d'emploi, de travailleurs et de citoyens wallons ».

Les deux thèmes stratégiques retenus sont : « l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique » et « eEuropeRegio : la société de l'information au services du développement régional ». Les actions envisagées dans le cadre de ce programme ne présentent pas de lien avec notre thématique.

³⁸ Les autres thèmes sont : Thème 1 – Utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires ; Thème 2 – Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales ; Thème 3 – Valorisation des produits locaux, notamment en facilitant l'accès aux marchés pour les petites structures de production ; Thème 5 – Amélioration des relations ruraux/néo-ruraux.

³⁹ Fin 2003, 24 projets (sur une estimation de 150) étaient approuvés par leur administration fonctionnelle et encodés par la DGA.

⁴⁰ Formulaire de soumission, octobre 2003, consultable sur le site internet <http://europe.wallonie.be/prai/actions.pdf>. Dernière date de consultation 14-07-04.

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce premier panorama des programmes bénéficiant de l'attribution des fonds structurels européens en lien avec notre thématique permet déjà de tirer un certain nombre de conclusions.

Même en ne considérant que la période 2000-2006, les programmes sont nombreux et variés. La formalisation des principaux documents de référence et leur relativement bonne accessibilité (Internet) donne une bonne visibilité à l'ensemble. Cependant, dans le détail, la compréhension n'est pas toujours aisée.

Au niveau régional, il est apparu un souci de cohérence entre les différents programmes. Ainsi, pour l'application de l'axe 3 « Valorisation du potentiel agricole, sylvicole, aquacole et du milieu rural » les territoires sous objectif 1 doivent prendre comme référence les mesures du Plan de développement rural (PDR) qui s'appliquent sur le reste du territoire.

Autre exemple : les projets de la mesure 2.3 « Soutenir les initiatives rurales dans une perspective de développement durable transfrontalier » du sous-programme tripartite d'Interreg IIIA France-Wallonie-Flandre doivent à la fois présenter une plus-value transfrontalière et une cohérence avec le programme Leader +. Signalons cependant qu'un déficit de projet a été mentionné pour cette mesure.

En ce qui concerne l'objectif 1, le bilan n'est pas encourageant, d'une part parce qu'il semble que l'expérience de la période de programmation précédente n'ait pas été réellement prise en compte (action 3.2.4 Sylviculture) et d'autre part parce qu'aucun projet n'a été mis en œuvre malgré l'importance des incitants financiers (action 3.4.2 Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel).

Un constat global semble être la lenteur de démarrage des actions environnementales. La suite des recherches nous permettra sans doute de préciser ce fait.

Il faut remarquer qu'au niveau des projets, les informations sont nettement plus difficiles à réunir et à analyser. Le fait que les intitulés sont souvent peu explicites quand au contenu explique que nous n'avons pas encore pu établir un premier tableau des principales actions en cours et en lien avec notre thématique (milieux concernés, acteurs et techniques impliqués, ...). A ce stade du travail, aucun projet n'a été réellement examiné en profondeur. Il faudra sans doute, pour la suite du travail, effectuer une sélection.

Outre l'examen plus détaillé des projets, nous aurions souhaité compléter cette étude par l'analyse des autres fonds européens et plus particulièrement ceux de la politique de développement rural (PDR) et ceux du programme de financement pour l'environnement (LIFE). Cela n'a pas pu être réalisé dans le cadre du temps disponible. De même l'examen des périodes de programmation précédentes devrait être aussi riche d'enseignements.

Mais surtout, il conviendrait de croiser plus finement les résultats obtenus avec les travaux déjà réalisés au cours de la première phase du programme de travail et avec ceux en cours par ailleurs tant dans cette sous-thématique (enquête forestière) que dans la sous-thématique Patrimoine paysager.